

Documentation de l'atelier-débat de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi

du 17 février 2005 à Sarrebruck

Les frontaliers : **vers un espace de vie
et de travail intégré dans la
Grande Région ?**

**Observatoire Interrégional
du marché de l'Emploi**

Coordination
c/o INFO-Institut
Pestelstraße 6
D-66119 Saarbrücken

***Documentation de l'atelier-débat de l'Observatoire
Interrégional du marché de l'Emploi***

Les frontaliers : vers un espace de vie et de travail intégré
dans la Grande Région ?

du 17 février 2005 à Sarrebruck

Rédaction :

Christian Wille et Brigitte Batyko

Préface

La Grande Région est en cours d'intégration. Ses habitants font leurs achats dans les composantes voisines de la leur, ils utilisent le marché immobilier et l'offre de loisirs de l'autre côté de la frontière et ils y travaillent. Sommes-nous sur la voie d'un espace de vie et de travail intégré ? C'est sur cette question que se sont penchés les intervenants et les participants à l'atelier-débat de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) le 17 février 2005, au Ministère sarrois de l'Economie et du Travail. Les 160.000 salariés de la Grande Région qui traversent tous les jours les frontières nationales pour se rendre à leur travail étaient au cœur des débats. Ce travail sur le thème des frontaliers constitue le coup d'envoi d'une série de projets mis en œuvre dans le cadre du programme Interreg III – OCR e-BIRD. L'atelier-débat a eu lieu dans le cadre d'un de ces projets. Les entretiens avec les spécialistes ont permis de dégager et d'approfondir de nouvelles perspectives et de nouveaux aspects concernant les travailleurs frontaliers.

Au cours de l'atelier, les spécialistes ont abordé en premier lieu la fonction de «trait d'union» de la mobilité transfrontalière des salariés dans la Grande Région. Jour pour jour, les frontaliers font le lien entre les différentes composantes de la Grande Région, confrontant les partenaires sociaux et les agences de l'emploi à des problèmes bien spécifiques. Joana Agudo i Bataller, de Barcelone, a présenté l'expérience de la frontière franco-espagnole et évoqué de possibles solutions. La représentante de la Confédération européenne des syndicats a revendiqué une meilleure harmonisation des législations nationales dans le domaine social et fiscal, puis souligné l'importance du rôle des frontaliers dans une Europe des régions. Charles Margue, Directeur à l'Institut d'étude des marchés ILReS, de Luxembourg, a évoqué, outre l'insuffisance des infrastructures, la question de l'intégration des frontaliers hors de leur entreprise : «S'intégrer? S'intégrer dans quoi ?» Selon lui, le Luxembourg a toujours été un «Salad Bowl» et le phénomène des frontaliers ne vient qu'y renforcer la complexité de la coexistence de plusieurs communautés. Thomas Jacobi, conseiller EURES, a insisté sur le fait que malgré les salaires plus intéressants et les avantages fiscaux, de nombreuses personnes ne faisaient pas le pas d'aller travailler à l'étranger, faute de connaissances linguistiques suffisantes. Il a revendiqué une meilleure formation en langues dans le cadre de la formation professionnelle. Les frontaliers constituent une main-d'œuvre aux compétences intéressantes, a signalé le Dr. Tomke Lask dans son intervention, soulignant les compétences interculturelles et linguistiques que les frontaliers développent dans leur travail quotidien. Selon lui, le frontalier constitue un bon exemple d'identité européenne vécue au jour le jour.

Frédéric Chomard, EURES-T SLLR, après avoir dessiné le profil des flux de frontaliers dans la Grande Région, constate que le niveau d'information à leur sujet est insuffisant mais qu'à l'avenir, on devrait être en mesure de décrire les profils des frontaliers de manière plus différenciée. Dans son intervention, Claude Gengler parvient lui aussi à la conclusion que les informations sur l'emploi des frontaliers sont insuffisantes et qu'elles se concentrent surtout sur le Luxembourg. Pour y remédier, il propose une coopération systématique entre institutions publiques et privées. Le Prof. Dr. Peter Dörrenbächer illustre à l'exemple de l'industrie automobile le fait que de nombreuses décisions sont prises dans les grandes métropoles. Les décideurs et les équipementiers font partie de réseaux nationaux et internationaux, les

relations interrégionales ne jouant souvent qu'un rôle très secondaire. Le Dr. Schmitt-Egner s'est également penché sur les relations entre les composantes de la Grande Région et insiste sur le fait que cette dernière ne pourra parvenir à un niveau d'intégration accru que grâce à une coopération transfrontalière systématique.

Les participants à l'atelier-débat sont arrivés à la conclusion que le phénomène des travailleurs frontaliers touche à un grand nombre de thématiques, ce qui rend les discussions extrêmement compliquées. Afin d'aborder ce sujet de manière systématique et aussi approfondie que possible, les participants ont souhaité que l'on se penche davantage sur les aspects qualitatifs du travail frontalier. Ceci ne permettra pas seulement d'élargir le spectre des thèmes abordés, mais aussi de compléter et d'approfondir le portrait statistique du phénomène frontalier dans la Grande Région.

Nous tenons à remercier les participants et les intervenants pour leurs contributions utiles et critiques, ainsi que pour la discussion animée et fructueuse. Les résultats de l'atelier-débat seront intégrés dans les travaux actuels des projets de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi. Conformément au souhait exprimé, nous pérenniserons volontiers cette forme de dialogue transfrontalier. Notons d'ailleurs que dès les 14 et 15 mars 2005, lors de la Conférence technique (EURES/OIE) à Luxembourg, le dialogue interrégional sur l'emploi frontalier avait été approfondi.

Nous tenons à exprimer tout spécialement notre gratitude aux instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi ainsi qu'à Monsieur Christian Wille et Madame Gabriele Marx pour l'organisation réussie de cette manifestation.



Prof. Dr. Heinz Bierbaum

**Atelier-débat de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi
«Les frontaliers : vers un espace de vie et de travail intégré dans la
grande région ? »**



Débat des experts sur le phénomène des frontaliers dans la Grande Région.



Echange d'informations et d'expérience dans les locaux du Ministère de l'Economie et du Travail du Land de Sarre à Sarrebruck.



Discussions et premières prises de contact en marge de l'atelier-débat.

Sommaire

PREFACE	1
1. LES DEFIS DE LA MOBILITE TRANSFRONTALIERE DES SALARIES DANS L'EUROPE DES REGIONS.....	6
Missions de la Confédération Européenne des Syndicats dans le processus de l'intégration européenne sur le plan interrégional	8
<i>Joana Agudo i Bataller (Confédération Européenne des Syndicats)</i>	
2. CADRES DE VIE ET DE TRAVAIL INTERREGIONAUX DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS DANS LA GRANDE REGION	16
Eclairages sur l'intégration des frontaliers dans l'entreprise et au dehors	18
<i>Charles Margue (ILReS S.A.)</i>	
Mentalité et schémas de motivation des frontaliers	26
<i>Thomas Jacobi (EURES)</i>	
3. PERSPECTIVES D'APPROCHE DU PHENOMENE FRONTALIER DANS LA GRANDE REGION	35
De la complexité du phénomène frontalier.....	38
<i>Claude Gengler (Forum Europa)</i>	
Le profil du frontalier	56
<i>Frédéric Chomard (EURES SaarLorLux-Rheinland-Pfalz)</i>	
4. INTERREGIONALITE ET IDENTITE DE LA GRANDE REGION.....	74
Espace transfrontalier et interrégionalité	76
<i>Peter Dörrenbächer (Université de la Sarre)</i>	
Coopération interrégionale, intégration transnationale et compétence européenne. Bases conceptionnelles, contexte structurel et domaines stratégiques de l'apprentissage de la pratique transfrontalière.....	94
<i>Peter Schmitt-Egner (Université de Siegen)</i>	
Les frontaliers en tant que symbole de l'identité européenne passée et future à l'exemple de la Grande Région Saar-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat	116
<i>Tomke Lask (Université de Liège)</i>	
Communication et coopération transnationale dans les zones frontalières....	127
<i>Jacqueline Breugnot (Université de Coblenz-Landau)</i>	
INTERVENANTS.....	130
PORTRAIT DE L'OBSERVATOIRE INTERREGIONAL DU MARCHE DE L'EMPLOI (OIE).....	132

1. Les défis de la mobilité transfrontalière des salariés dans l'Europe des régions

Dans le processus de l'intégration européenne, les régions frontalières jouent un rôle particulier. Les nécessités sociales et économiques liées à leur situation périphérique de longue date et aux mutations structurelles les incitent à mener une coopération intensive sur un territoire limité à l'échelle régionale. Ce faisant, elles donnent des impulsions importantes pour les relations entre les Etats, qui bénéficient sur le plan national de l'expérience acquise par les régions frontalières. Les connaissances sur l'imbrication transfrontalière des bassins d'emploi sont particulièrement pertinentes car elles fournissent des informations importantes concernant les particularités dont il faut tenir compte et les défis à relever pour parvenir à un espace commun de vie et de travail en Europe.

Les travaux de la Commission Européenne ont pour objectif de faire du marché européen de l'emploi une composante normale de la vie politique, économique et sociale en Europe. Mais les espoirs d'intégration des marchés de l'emploi ont fait place à une grande désillusion, car la mobilité transfrontalière des salariés reste encore bien en deçà des résultats escomptés. Cependant, avec ses nombreux travailleurs frontaliers, la Grande Région donne l'exemple et constitue pour l'Europe un laboratoire dans lequel on peut observer les effets et les impératifs de la mobilité transfrontalière des salariés. Cela étant, l'intégration des marchés régionaux de l'emploi exige, tant au niveau régional qu'européen, une coopération intensive et une culture du dialogue dans tous les domaines touchant à l'emploi transfrontalier, à savoir entre autres la formation initiale et continue, les infrastructures de transport, les réseaux sociaux, la culture, l'aménagement de l'espace et l'économie. Face à cette nécessité, dont la finalité à long terme est de supprimer les effets de barrière, l'observation du marché transfrontalier de l'emploi doit se faire dans le contexte élargi d'une «Europe des régions» qui reposera en premier lieu sur l'intégration et la coopération. Lors de la première intervention, Madame Joana Agudo i Bataller décrit les missions et les défis qui en découlent pour les partenaires sociaux en Europe.



Joana Agudo i Bataller
Confédération
Européenne des
Syndicats

Missions de la Confédération Européenne des Syndicats dans le processus de l'intégration européenne sur le plan interrégional

Missions de la Confédération Européenne des Syndicats dans le processus de l'intégration européenne sur le plan interrégional

Joana Agudo i Bataller (Confédération Européenne des Syndicats)

Je voudrais vous remercier de m'avoir invitée à participer dans le cadre de ce séminaire et tout d'abord je voudrais vous présenter mes excuses pour mes problèmes linguistiques. Il est difficile pour une personne qui travaille normalement en catalan et qui rédige les documents officiels en espagnol de s'adresser en français aux Allemands, mais ça fait partie de l'Europe.

Le sujet de mon exposé est: « La priorité de la Confédération européenne des syndicats face à l'enjeu de la construction européenne au niveau interrégional. »

Pourquoi ce thème? Laissez-moi me présenter tout d'abord : je porte ici et aujourd'hui un double chapeau : Je suis la présidente de l'EURES Pyremed, donc pour la région Languedoc-Roussillon/ Catalogne/ Midi-Pyrénées, c'est-à-dire des Catalans du côté français, et en même temps, depuis six mois, je suis la déléguée du CSI européen des 42 CSI, Comités syndicaux interrégionaux qui existent actuellement dans l'Union européenne. Je suis bien au courant de la politique de la CES et ceci aussi parce que j'ai travaillé à Bruxelles pendant plusieurs années au sein de la Commission européenne et de la Confédération européenne des syndicats.

C'est donc avec ce double chapeau - régional et européen - qui est parfois difficile de porter que je vais intervenir. Ceci étant, je vais tout de même essayer de bien faire passer le message et de vous exposer les priorités de la CES.

1. La CES

La CES est en ce moment l'unique interlocuteur du côté des salariés, donc du côté social et du côté syndical au niveau européen. Nous avons au sein de la CES plus de 70 syndicats européens, et ils ne viennent pas seulement de l'Union européenne, mais aussi de pays qui n'en font pas partie. Depuis cinq ans la CES a entamé un processus d'élargissement en incluant vingt syndicats de pays que l'on appelait à l'époque encore, les pays de l'Europe de l'Est. Elle est l'unique interlocuteur pour tous les thèmes régionaux. En ce moment, nous sommes en train de discuter le nouveau fond social, le fond régional et tous les fonds structurels. La CES doit donner son avis concernant toutes les directives qui touchent les aspects sociaux comme le fait l'UNICE, la représentation du patronat au niveau européen. De même, la CES doit être consultée concernant toutes les initiatives communautaires dont les anciens intérêts se termineront l'année prochaine. Nous entrons donc dans une nouvelle période de réformes des fonds structurels avec tous les nouveaux objectifs et toutes les nouvelles initiatives communautaires.

Certes, il existe aussi au niveau européen les Comités des régions avec leur rôle consultatif et auxquels la CES s'adresse comme elle s'adresse au Parlement et au Conseil. La CES est l'interlocuteur et cela pose un certain nombre de problèmes au niveau régional. Il suffit de citer votre brochure qui le dit bien : « Les frontaliers confèrent à la Grande Région un profil européen prononcé ». Mais de quel « profil européen prononcé » parle-t-on ? Existe-t-il

vraiment un « profil européen »? Si on considère comme « profil européen » le mélange de quatre pays, alors, vous avez un bon profil européen.

Le réseau Pyremed présente un autre profil européen avec ses régions de Languedoc-Roussillon/ Midi-Pyrénées/ Catalogne, mais l'EURES que forme le Royaume-Uni et le Nord-Pas-de-Calais en France en présente encore un autre. Ainsi varient les profils européens.

La confrontation avec ces différentes situations régionales au niveau européen se révèle comme un premier grand défi: il y a des régions qui ont des compétences dans des domaines de l'emploi et des professions et il y a des régions qui en n'ont pas.

Il s'agit de développer une stratégie régionale face à une architecture européenne au sein de laquelle on est confronté aux différences des Etats : des Etats d'organisation fédérale ou autonomiste ou ceux qui ont commencé à se lancer vers une timide décentralisation. Autrement dit : vous retrouvez les différences entre les Etats dans les régions. Vous comprenez donc qu'il est difficile pour la CES de mener une politique régionale avec ces différences entre les régions et entre les Etats, ainsi qu'entre les compétences et les conceptions. Voilà donc un premier problème.

La CES est une organisation qui fonctionne à partir d'un Comité exécutif dont font partie toutes les confédérations nationales. Dans le cas des Français, c'est la CFDT, la CGT, Force ouvrière, le CFDC, l'UNSA. Dans le cas des Allemands c'est facile : le DGB. Pour l'Espagne c'est l'UGT. La représentation dans la CES se fait toujours de manière confédérale, jamais de manière régionale. Ici apparaît un autre problème pour la mise en route d'une stratégie régionale qui vient de la nécessité d'une représentation de l'Etat. On retrouve donc le même problème au niveau de l'Union européenne qu'au niveau syndical, ce n'est pas un problème purement régional.

Mais il existe quand même quelque chose au sein de la CES qui n'il y a pas dans l'Union européenne: ce sont les Comités syndicaux interrégionaux, actuellement au nombre de 42 en Europe. Au moment où l'emploi faisait partie du Traité d'Amsterdam on a décidé la libre circulation des travailleurs et la Confédération syndicale européenne a proposé de créer des CSI dans les régions frontalières.

D'une part les interlocuteurs sociaux - les employeurs et les syndicats - sont alors proches des frontières, et d'autre part ils font partie de la Confédération européenne des syndicats. C'est donc ainsi qu'apparaît la représentativité régionale. Mais à ce niveau nous rencontrons également la difficulté de mener une stratégie commune à tous les CSI. Sur le plan de la politique régionale on peut distinguer trois grands blocs parmi les CSI.

- ▶ Un premier bloc regroupe les CSI qui viennent de se constituer. Il faut les renforcer, ils lient les anciens pays de l'Union européenne avec les nouveaux membres. Leur problème n'a rien à voir avec les difficultés que l'on rencontrait auparavant : la nature du dialogue social et le contrôle des réparations collectives sont tout à fait différents de ce qui se pratique dans les autres CSI.
- ▶ Le deuxième type de CSI regroupe ceux des régions en mobilité, soit en mobilité saisonnière, mensuelle ou de week-end, comme par exemple c'est le cas de la population qui habite à Barcelone et qui va travailler à Toulouse. Les personnes partent le lundi et rentrent le vendredi. Cela pose des problèmes de fiscalité, de retraite, de mobilité, etc. Ici ce sont plutôt des problèmes liés à la fiscalité nationale avec ses contradictions entre la législation française et la législation espagnole. Il faut agir pour résoudre ces problèmes qui échappent tout à fait au champ régional. Car ni la Catalogne, ni les Midi-Pyrénées

n'ont les compétences pour discuter les questions qui touchent à la fiscalité ou à la retraite. Ces problèmes différents qui se posent ici, forment donc le deuxième bloc de CSI. Pour celui-ci il faut développer des stratégies régionales différentes du premier groupe mentionné auparavant.

- ▶ Le troisième bloc dont, je pense, la Grande Région fait partie, regroupe les régions d'une vraie « mobilité transfrontalière ». Des frontaliers faisant la navette presque tous les jours. Cela pose également des problèmes mais d'une autre nature que ceux que je viens de citer.

Donc vous voyez qu'également au niveau des CSI avec ces trois blocs où chacun présente une situation différente, il est très difficile d'élaborer une stratégie régionale commune.

2. Les sujets prioritaires de la CES

Quelle est la politique en ce moment, et quels sont les sujets prioritaires de la CES ? Je vais vous demander de faire l'effort de traduire au plan local ce que je vais présenter au niveau général. Ce sont les quatre points de la stratégie générale de la CES, qui sont négociés et discutés actuellement.

- ▶ La révision de la Stratégie de Lisbonne et du Pacte de stabilité et de croissance
- ▶ Le dialogue social européen
- ▶ La coordination des négociations collectives
- ▶ Le futur de l'agenda de politique sociale 2006-2010 au niveau européen

Qu'elle est la position de la CES par rapport à ces quatre grands sujets ? Et quelles pourraient en être les retombées au niveau régional ?

- 1) Dans la révision de la directive de Lisbonne, le mot clé est « lisbonniser le Pacte de stabilité et de croissance ». Cela veut dire que les syndicats savent qu'il faut réviser le Pacte de stabilité. Nous sommes d'accord pour le faire mais nous pensons qu'il ne faut pas uniquement focaliser sur la croissance. Il faut souligner les principes de Lisbonne. Vous savez que ce printemps au mois d'avril le sommet révisera au demi parcours la Stratégie de Lisbonne. Pour la CES il est important de ne pas réduire l'agenda de Lisbonne au seul principe de la compétitivité. La Stratégie de Lisbonne vise à une croissance élevée, une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi, une cohésion sociale et un développement durable. Cela est écrit dans la Stratégie de Lisbonne. Mais la réalité se présente différemment : Les réformes structurelles se sont encore traduites par plus de déréglementation, plus de flexibilité, une réduction des salaires, un affaiblissement des droits des travailleurs ainsi qu'un démantèlement de la sécurité sociale.

Pour répondre à cela il faut adopter plusieurs mesures : tout d'abord définir un programme structurel adéquat qui pose l'Europe sociale au cœur de la Stratégie de Lisbonne. Pour cela, la CES a fait plusieurs propositions : briser les tabous concernant la gestion active de la demande globale. Pour cela les politiques actives- qui améliorent quantitativement et qualitativement l'offre de travail- doivent aller de pair avec la politique de la demande active qui soutient la croissance créant des emplois.

En résumant, les syndicats ne veulent plus entendre l'argument de la formation professionnelle qui résoudrait les problèmes de manque d'emploi. Il est vrai que la formation a l'impacte de former les gens. Ils seront davantage formés. Ils peuvent accéder à des emplois de meilleure qualité, mais sans une politique macro-économique et sans investissements qui créent des emplois, la formation ne sert à rien. Vous voyez donc qu'au niveau européen la CES est toujours consultée et qu'elle donne son avis concernant toutes les questions de l'emploi. Pour ce qui est des questions macro-économiques il appartient aux gouvernements de décider. Mais pendant les dernières années on a pu constater que c'était la barque européenne qui a décidé à la place des gouvernements. Par conséquent on fait appel aux syndicats pour que les investissements réalisés soient liés à l'échelle de Lisbonne en matière d'innovation, de recherche et de développement. Ce sont donc des propositions générales que nous faisons par rapport à cette révision de Lisbonne.

En plus, la CES a présenté plusieurs documents et propositions par rapport au processus de Maastricht. Cela concerne tous ceux qui ne sont pas familiarisés avec le vote européen. C'est un sujet qui touche aux questions de qualification et de formation professionnelle. Cela fait partie d'une proposition à la CES puisque les syndicats sont surtout intéressés à ce que la mobilité des travailleurs dans les domaines de qualification soit réalisée. C'est un point essentiel pour permettre à chaque travailleur de trouver un emploi assurant la validation des compétences, la reconnaissance des qualifications et la transférabilité de ses qualifications d'une entreprise à l'autre, par conséquent d'une région à l'autre. En ce qui concerne la transparence des ces qualifications, il faut rappeler que les instruments de transparence ne devraient pas être définis uniquement par les systèmes d'enseignement, mais aussi par le marché du travail. Les partenaires sociaux doivent donc être pleinement associés à cette définition.

Il existe plusieurs directives qui sont en train de se préparer dans les domaines de la formation professionnelle et de la mobilité des salariés. Les demandes que nous faisons ici sont les suivantes : tout d'abord la formation doit être liée à la mobilité. Ensuite, la reconnaissance, la validation et la transparence des qualifications doivent être garanties. Il y a plusieurs champs d'interventions : premièrement la formation professionnelle, deuxièmement la recherche ainsi que le développement de la politique d'innovation et troisièmement la révision de la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable. Ce sont les trois axes pour tout ce qui concerne l'emploi. Tous ces thèmes, on les retrouve également au niveau régional. Et même au niveau interrégional. Cela doit être la base pour la réforme des fonds structurels et par conséquent le futur objectif de la Commission européenne.

- 2) Le deuxième paquet prioritaire concerne le « dialogue social ». Certainement un dialogue social au niveau européen, avec la Commission Européenne, le Gouvernement et le Conseil, mais notamment aussi avec une représentation du patronat au niveau européen.

Il y a un parallélisme entre la situation du dialogue social au niveau européen et celle au niveau régional. Il consiste dans le fait que le Patronat en tant que tel n'existe pas. Il est très difficile d'arriver à des accords et de mener des négociations au niveau européen parce que l'UNICE qui représente le patronat au niveau européen n'est pas mandaté pour négocier. Ils sont mandatés pour donner leur avis à la Commission, mais pas pour négocier.

Depuis dix ans déjà on se trouve dans une phase recherche d'accords avec le patronat au niveau européen. Et vous retrouvez le problème au niveau régional : il est difficile d'arriver à des accords au niveau régional parce que certains aspects tels que salaires, horaires, reconnaissances de qualifications etc. appartiennent aux compétences nationales. Mais si nous essayons de trouver des accords au niveau interrégional, le problème se multiplie, puisque chacun dépend de son pays respectif. La Grande Région et les autres petites régions ont beaucoup d'expérience notamment dans les domaines de la formation professionnelle et des contrats de travail favorisant la mobilité.

- 3) Le troisième sujet est la coordination des négociations collectives. Nous savons que la négociation collective concerne les syndicats au niveau national. Parfois ce sont les branches au niveau national, mais il y a des pays où l'on négocie aussi au niveau régional. À part les branches, parfois certaines questions sont négociées au niveau interfédéral. Mais les syndicats doivent encore apprendre qu'il y a des directives et des indications du niveau européen et qui vont avoir des conséquences directes sur la négociation collective par la suite. La période où l'on pensait qu'il fallait résoudre les problèmes au niveau national est terminée. Les syndicats commencent à comprendre qu'il faut mener les négociations collectives aussi au niveau européen. Il y a des questions comme par exemple celle du salaire où la Commission Européenne insiste sur l'idée de fixer les salaires au niveau européen dans le but d'éviter l'inflation. On nous dit que là il faut agir au niveau européen parce que ce thème concerne tout l'Europe. On peut citer d'autres thèmes comme par exemple la question du temps de travail, la décentralisation et la négociation collective, etc. En outre, les problèmes de la cohésion sociale et du dumping social sont arrivés dans certaines régions.
- 4) Finalement, le quatrième sujet prioritaire de la politique européenne est le futur de l'agenda de la politique sociale. Ici on retrouve tous les thèmes mentionnés tels que les nouvelles directives européennes, dont la Bolkestein, les directives d'information et de consultation de la société européenne.

Il est évident que ces quatre sujets font partie des priorités de la CES pour la prochaine période. Ce sont des priorités qui auront des retombées directes sur les régions. Par conséquent, les syndicats qui travaillent au niveau local et au niveau régional doivent prendre cela en considération.

3. La directive Bolkestein

Le dernier thème est à la fois la troisième partie de mon intervention. Nous sommes en train d'adopter la Constitution européenne. Le CES s'est déclaré pour cette constitution, tout en étant très critique puisqu'il faut améliorer beaucoup de parties de cette constitution, notamment le chapitre 3.

Tous les syndicats européens se mobilisent à Bruxelles le 19 mars avec trois objectifs : le premier, c'est l'objectif de Lisbonne, c'est-à-dire améliorer la situation de l'emploi ainsi que changer la conception pour un emploi de qualité. Le deuxième objectif concerne le sujet de la délocalisation, pour avoir plus de contrôle sur les fusions et les restructurations des entreprises. Le but est d'éviter les effets nocifs que la restructuration et les délocalisations provoquent au niveau régional et au niveau européen. Et enfin, c'est le rejet absolu de la directive Bolkestein.

- ▶ Tout d'abord la directive Bolkestein est une directive assez dangereuse pour les Etats, notamment pour leurs compétences mais aussi pour les citoyens de l'Union européenne. Cette directive s'appelle aussi la « directive des services » permettant la libre prestation de services qui, auparavant, étaient des services publics dans tous les pays de l'Union européenne. Cela veut dire par exemple qu'une entreprise polonaise de prestation de services de santé peut s'établir à Sarrebruck avec les conditions et les contrôles de son pays d'origine. Au niveau des conditions de travail il peut s'en suivre un dumping social évident dans cette entreprise parce que ni la négociation collective de Sarrebruck, ni la région ou l'Etat s'occupe des horaires, des salaires et des conditions de travail. Cette entreprise pourrait alors fonctionner sur la base de cette directive qui permet d'appliquer les principes polonais, et cela même avec les travailleurs qui sont employés sur place et pas uniquement avec ceux qui viennent de Pologne. Il est important de mentionner ce point. C'est ce qu'on appelle le « principe de pays d'origine » et c'est avec ces mêmes mots que c'est écrit dans la directive.
- ▶ Le deuxième aspect important par rapport à cette directive est la liberté d'établissement. Le gouvernement a un contrôle de qualité en ce qui concerne l'éducation, la santé et les services publics de transports. Et c'est afin de garantir deux objectifs que les établissements du secteur des services publics sont contrôlés: l'accès des citoyens à ces services dans les mêmes conditions ainsi que la qualité de ces services. Mais les principes décrits dans la directive Bolkestein comme la liberté d'établissement risquent d'effacer ces principes des services publics que nous avons établis en Europe et qui sont liés aux droits sociaux. D'abord la CES a demandé d'exclure du champ d'application de cette directive tous les services qui relèvent de la santé, de l'enseignement et du social. On demande aussi que tous les droits du travail ainsi que les négociations collectives ne soient pas considérés comme obstacles pour la mobilité. Actuellement, le texte de la directive dit : « La convention collective nationale, ce sont des obstacles pour la mobilité des travailleurs ». Nous demandons qu'on respecte les négociations collectives des pays et que cette phrase soit enlevée du texte, car elle relève d'une conception tout à fait néolibérale, tout à fait anti-sociale et tout à fait contre la tradition de l'Europe.

- ▶ Le troisième aspect touche directement les salariés qui travaillent dans le domaine trans-frontalier. Dans la directive Bolkestein, il y a des articles qui sont en contradiction avec les anciennes directives, et qui se réfèrent à la mobilité des travailleurs, au détachement de travailler dans les entreprises etc. Les principes de cette directive sont d'une telle nature à nous la faire appeler directive « Frankenstein » parce que si elle est adoptée, personne n'en connaîtra les conséquences. Si elle est appliquée, on ne sait pas quels en seront les résultats ou les conséquences pour le marché de l'emploi ou le marché du travail. Heureusement on peut annoncer comme bonne nouvelle que Monsieur Barroso a dit la semaine dernière que la Commission retirerait cette directive telle qu'elle était écrite. Car il a compris qu'elle n'était pas bien acceptée.

A partir de maintenant on entre dans une phase de négociations différente de celles qui ont été menées avant. Car il s'agit d'une directive qui n'a vu ni négociations, ni consultations. Nous entamons donc une nouvelle période et je ne vous demande pas uniquement de venir à la manifestation de Bruxelles mais aussi d'interpeller votre gouvernement national ainsi que vos députés européens qui sont au Parlement européen et qui représentent aussi bien votre pays que ses régions afin de leur demander : Quelles en sont les conséquences ? Quelles sont vos positions par rapport à cette directive ? On devra déjà se mettre à étudier quelles en sont les retombées pour tout ce qui concerne les contrats, la mobilité et les conditions de travail pour les travailleurs et les frontaliers.

2. Cadres de vie et de travail interrégionaux des travailleurs frontaliers dans la Grande Région

La Grande Région est caractérisée par les liens étroits et variés qui existent entre ses marchés de l'emploi. Pour 160.000 travailleurs frontaliers, passer chaque jour la frontière et faire la navette entre deux bassins de vie régionaux est devenu maintenant une activité routinière. Mais quels défis doivent-ils relever sur le plan professionnel et privé, et selon quels modes particuliers fonctionnent-ils ? Les intervenants Charles Margue et Thomas Jacobi essaient de répondre à ces questions. Ce faisant, ils dessinent les contours d'un espace interrégional de vie et de travail et analysent les motivations ainsi que les défis à relever sur le lieu de travail.

Dans la Grande Région, des salariés venant des différentes composantes se retrouvent mêlés sur un lieu de travail ou au sein d'une entreprise. Nous disposons d'informations à ce sujet pour le secteur luxembourgeois de la santé, qui emploie de nombreux frontaliers : dans quelle langue les instructions doivent-elles être données et dans quelle langue faire la relève ? Charles Margue relate que dans quelques hôpitaux luxembourgeois, la relève se fait même en anglais, donc dans une langue qu'aucun des intéressés ne maîtrise comme une langue maternelle. Une infirmière belge évoque ce qu'elle a vécu dans un hôpital luxembourgeois en ces termes : «J'avais un grand avantage par rapport à mes collègues, parce que je parle aussi un dialecte germanique, ce qui m'a permis d'apprendre facilement le luxembourgeois. Les contacts avec les malades sont meilleurs ainsi. Chez nous, tout le monde parle français, alors le fait que je parle allemand et maintenant luxembourgeois a représenté pour moi un grand avantage¹».

Les frontaliers jouent un rôle important pour l'économie locale, non seulement en tant que main-d'œuvre, mais aussi en tant que consommateurs qui forment un marché spécifique. Les frontaliers lorrains qui travaillent en Sarre déclarent en majorité y acheter le plus fréquemment leurs vêtements et leur alimentation². Il ressort d'une enquête menée auprès d'Allemands résidant en Moselle-Est et dont une bonne partie travaille en Sarre, leur région d'origine, qu'ils préfèrent la France pour acheter leur alimentation, pour aller au restaurant ainsi que pour la réparation et l'entretien de leur voiture, alors que les achats de vêtements, de mobilier, d'appareils électroménagers et le recours aux prestations médicales se font dans leur pays d'origine.³

En 2002, les frontaliers qui travaillent au Luxembourg ont dépensé, selon une étude⁴, 786 millions d'euros au total, soit environ 35 € par jour et par personne. Ils ont surtout acheté des produits sur lesquels les taxes à la consommation diffèrent.⁵

¹ Commentaire d'une infirmière belge employée dans un hôpital luxembourgeois (Source : Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi).

² Cf. Wandres, Michael : Grenzbedingte Faktoren der saarländisch-lothringischen Kulturlandschaft - dargestellt am Beispiel der Grenzgänger dieses Raumes, *ibid.*, p. 157 (n=186).

³ Cf. Ministerium für Umwelt / Préfecture de la Région Lorraine: Etude transfrontalière d'aménagement de l'espace Saarbrücken – Moselle-Est. *ibid.*, p. 29 sq.

⁴ Cf. Schuller, Guy / Zanardelli, Mireille: "Les dépenses des salariés transfrontaliers au Luxembourg", in: Bulletin du Statec. Nr. 5 (2003), p. 165-197. Et : Schuller, Guy / Zanardelli, Mireille: Les dépenses des salariés transfrontaliers au Luxembourg. CEPS/INSTEAD/STATEC, Luxembourg, 2002.

⁵ Ils représentent 43 % des dépenses totales des frontaliers au Luxembourg.



Charles Margue
ILReS S.A.

**Eclairages sur l'intégration des frontaliers dans l'entreprise
et au dehors**

Eclairages sur l'intégration des frontaliers dans l'entreprise et au dehors

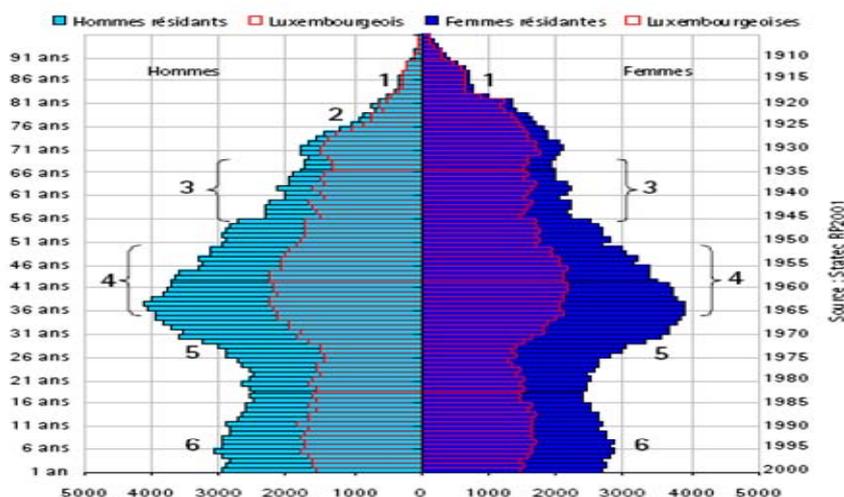
Charles Margue (ILReS S.A.)

Le Luxembourg jouit d'une croissance continue, à laquelle contribuent surtout les frontaliers venant des régions voisines. Environ 110.000 d'entre eux viennent chaque jour travailler dans le pays et doivent développer sans cesse de nouvelles stratégies afin de se rendre à leur travail : les autoroutes sont congestionnées et d'éventuels travaux d'aménagement ne pourront résoudre le problème car le trafic augmente de 2 à 3 % par an. La situation – telle qu'elle se présente actuellement – ne peut être tolérée. Mais que faire ?

1. Contexte général

Le Luxembourg compte environ 445.000 habitants. Si l'on y ajoute les frontaliers, le pays compte 556.000 personnes. Les établissements de restauration doivent pouvoir tourner à pleine capacité pendant les périodes de pointe, c'est-à-dire à midi du lundi au vendredi, et non pendant le week-end ou le soir. Cela modifie les habitudes de vie dans un pays qui se distingue très fortement des autres, qu'il s'agisse de la France, ou plus précisément de la Région Lorraine, de la Rhénanie-Palatinat ou de la Wallonie. Le Luxembourg est hétérogène, sachant que les Luxembourgeois eux-mêmes constituent une grande minorité, car les étrangers qui vivent au Luxembourg constituent un groupe dont l'importance numérique est évidente. C'est ce qui ressort également de la pyramide des âges, dont le renflement se constitue surtout de ceux qui sont venus s'installer au Luxembourg pendant l'après-guerre.

Gr.8. Pyramides des âges des Luxembourgeois et des habitants du Luxembourg

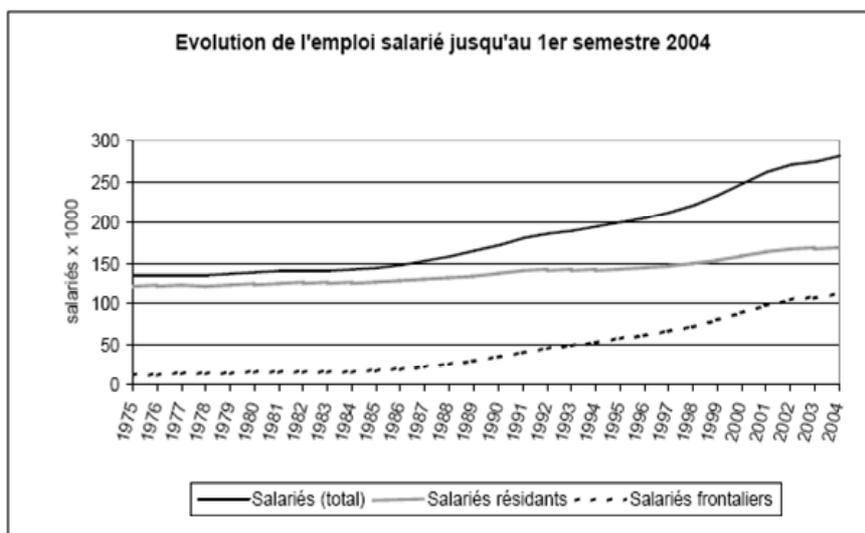


Werkstattgespräch Grenzgänger
Interreg IIC RRM e-BIRD 17.02.05



Depuis des années, le Luxembourg présente un solde migratoire positif, y compris pour 2002 et 2003. Malgré la faiblesse de la conjoncture, 5000 emplois ont été créés durant cette année.

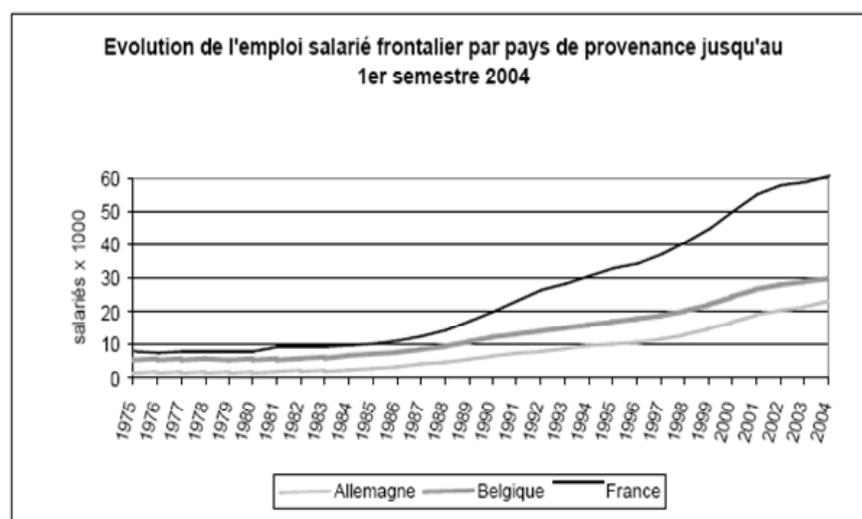
Le phénomène des travailleurs frontaliers n'est pas nouveau pour le Luxembourg, mais son ampleur actuelle est sans précédent. Alors que leur nombre est longtemps resté entre 30.000 et 40.000, la hausse étant répartie sur une longue durée, ils sont maintenant plus de 110.000 sur un marché de 275.000 emplois au total.



Werkstattgespräch Grenzgänger
Interreg IIC RRM e-BIRD 17.02.05



De par leur histoire, le Luxembourg et la Lorraine sont étroitement liés, car pour de nombreuses villes lorraines, le Luxembourg constitue l'un des principaux employeurs. Plus de la moitié des frontaliers qui travaillent au Luxembourg sont français. Sur cinq postes créés au Luxembourg, l'un est pourvu par un Luxembourgeois, deux par des Français, un par un Belge et un par un Allemand. Deux tiers des nouveaux frontaliers qui viennent travailler au Luxembourg sont des Français.



Werkstattgespräch Grenzgänger
Interreg IIC RRM e-BIRD 17.02.05



Le marché luxembourgeois du travail compte 1/3 de Luxembourgeois résidant au Luxembourg, 1/3 d'étrangers résidant au Luxembourg et 1/3 de frontaliers. Qu'est-ce que ce pays ? Quel type de microcosme ? Comment s'y retrouver en tant que frontalier ? En outre, ces différents groupes de salariés sont généralement employés dans des secteurs économiques bien précis, ce qui renforce l'effet de cloisonnement. Par exemple, le bâtiment emploie en majorité une main-d'œuvre étrangère alors que la fonction publique emploie presque exclusivement des Luxembourgeois. Il en résulte une segmentation de la société, le défi étant d'assurer malgré tout la cohésion sociale.

2. Contexte politique

Si le présent exposé traite des frontaliers présents sur le marché luxembourgeois du travail, il faut savoir que ces personnes cotisent au système luxembourgeois de sécurité sociale et créent des richesses pour le pays. On peut dire qu'elles «font tourner le pays».

Lors des élections pour les organismes sociaux, ces personnes peuvent voter. Mais lors du dernier scrutin à l'automne 2003, le taux de participation était très faible, notamment chez les frontaliers. La situation est différente pour les élections législatives : là, seuls les résidents luxembourgeois sont en droit de voter, sachant qu'ils ne représentent que 2/3 des habitants du Grand-Duché. Par conséquent, les frontaliers se retrouvent dans un pays où les droits politiques ne sont pas répartis équitablement. On peut parler de problème en matière de codécision politique. Pour les prochaines élections municipales qui auront lieu à l'automne, environ 20 à 25 % des étrangers vivant au Luxembourg sont inscrits sur les listes électorales. Il est compréhensible que les frontaliers ne soient pas admis à voter lors des élections législatives. Mais si l'on considère le contexte politique dans toute sa complexité, la question se pose tout autrement pour le Luxembourg : qui crée la richesse du pays ? Qui cotise aux systèmes sociaux et qui prend les décisions politiques ? Cette complexité engendre des tensions.

Les tensions sociales sont encore relativement faibles, mais dans les situations de crise, on observe des inquiétudes au sein de la population luxembourgeoise. Les sondages électoraux révèlent un phénomène étonnant : ce ne sont pas les étrangers qui se sentent le plus menacés par le chômage, mais les Luxembourgeois employés dans la fonction publique. Visiblement, les gens craignent de perdre quelque chose. Non pas leur emploi, mais un modèle luxembourgeois qui ne se reproduira plus à l'avenir. Autrement dit, leurs fils et leurs filles ne seront plus certains de trouver un emploi dans les services de l'Etat ou des communes.

3. La langue comme facteur d'exclusion

Au moment même où l'intégration européenne progresse, les étrangers vivant au Luxembourg se voient exclus. La cause principale de cette exclusion est le problème des langues. Normalement, les Luxembourgeois «maîtrisent» trois ou quatre langues et peuvent ainsi se faire comprendre partout. Mais de nombreuses personnes ne maîtrisent pas ces trois ou quatre langues, ce qui affecte la cohabitation. Selon la loi, la langue nationale est le luxem-

bourgeois, les langues officielles pour l'administration sont le français et l'allemand, sachant que le français gagne de plus en plus de terrain aux dépens de l'allemand.

Nous citerons pour exemple le site Internet de la «Présidence luxembourgeoise», conçu uniquement en français. Même si Gerhard Schröder a entrepris des démarches auprès de Jean-Claude Juncker à ce sujet, il semble que rien n'ait été fait car le site web est resté exclusivement en langue française.

La langue la plus parlée au Luxembourg est le luxembourgeois. La majorité des quotidiens luxembourgeois sont rédigés en allemand. La langue la plus écrite et la plus partagée, la langue de communication ou encore, la «langue fédératrice» est le français. Mais cela ne permet pas de tirer des conclusions sur les compétences de la population dans cette langue, qui vont d'un niveau très élevé, d'une maîtrise du français littéraire, à un niveau très médiocre (petit nègre).⁶ Dans un pays comptant 13 % de Portugais et qui accueille sans cesse de nouveaux immigrants, lesquels forment une communauté bien spécifique, cette langue a pris les traits d'un «pidgin English».

Par ailleurs, le Luxembourg abrite une communauté anglophone grandissante. En tant que cadre dans un institut de recherche, je sais que pour divers groupes cibles ou pour divers sujets sensibles, les entretiens sont aussi menés en anglais. Par exemple, pour une étude sur la jeunesse menée récemment à Luxembourg-Ville et dans ses environs, la Ville de Luxembourg a exigé qu'un questionnaire d'enquête spécial soit rédigé en anglais. Ceci afin de pouvoir enquêter auprès de la communauté anglophone qui habite à Luxembourg-Ville et qui se compose majoritairement d'enfants de fonctionnaires européens et de banquiers internationaux. Ces jeunes fréquentent l'«International School» ou l'Ecole européenne et communiquent entre eux en anglais et non en français.

Les travailleurs frontaliers se retrouvent donc au dans cette Tour de Babel. Les Allemands parlent naturellement l'allemand, leur langue de travail est souvent l'allemand ou l'anglais, mais ils ont beaucoup de difficultés au Luxembourg s'ils ne parlent pas français. Les problèmes commencent dès qu'ils veulent commander un repas dans un restaurant de Luxembourg-Ville.

L'expérience a prouvé qu'un Allemand qui travaille à Luxembourg et qui ne possède aucune connaissance du français a des chances restreintes sur le marché de l'emploi, sauf s'il est employé par une société allemande qui sert uniquement une clientèle allemande.

Les frontaliers belges et français communiquent uniquement en français, car les Luxembourgeois ne font aucun effort pour communiquer avec eux en luxembourgeois, même si lesdits frontaliers disposent de connaissances rudimentaires de cette langue. Pourtant, un nombre croissant de personnes francophones à l'origine et vivant au Luxembourg apprend le luxembourgeois, car une langue sert à s'enraciner dans un pays.

Naturellement, les frontaliers se rencontrent et communiquent entre eux. Par exemple, on trouvera sur un même chantier des Français, des Belges, des Portugais et des Luxembourgeois. Dans le domaine technique, certaines entreprises artisanales emploient de nombreux travailleurs francophones, alors que d'autres comptent beaucoup de salariés allemands.

Mais dans quelle langue ces personnes communiquent-elles entre elles ? En général, les entreprises ou même les hôpitaux sont officiellement considérés comme francophones ou germanophones. Mais qu'en est-il des lieux de travail où la main-d'œuvre se compose majoritairement de frontaliers ? Reprenons notre exemple des milieux hospitaliers. Dans quelle

⁶ Parlé par exemple dans les groupes d'immigrants portugais.

langue se donnent les instructions et dans quelle langue se fait la relève ? A l'ancienne clinique Sainte Elisabeth, la relève se faisait en anglais, dans une langue qu'aucun des intéressés ne maîtrisait aussi bien que sa langue maternelle. Mais depuis, le français s'est imposé. Le Luxembourg draine la main-d'œuvre de divers secteurs des régions voisines, par exemple dans le domaine de la santé : dans toute la Lorraine et dans toute la Wallonie, on ne trouve plus d'infirmiers car même s'ils sont surqualifiés, ils travaillent au Luxembourg et s'accommodent très bien des salaires luxembourgeois.

Ma propre entreprise fournit un bon exemple pour illustrer ce microcosme. Elle compte entre autres :

- ▶ une personne d'origine algérienne qui habite à Longwy (F),
- ▶ une personne d'origine italienne qui vit à Thionville (F),
- ▶ une Française originaire de Paris, installée à Aubange (B) et mariée à un Belge,
- ▶ une personne d'Hesperange (Lux), qui fréquente un Allemand de Trèves,
- ▶ une Allemande qui vit au Luxembourg et qui fréquente un Luxembourgeois,
- ▶ une Luxembourgeoise d'origine française, installée au Luxembourg et mariée à un Belge.

Comment ces personnes communiquent-elles au sein de l'entreprise ? Dans les couloirs, on passe allègrement d'une langue à l'autre, ce qui ne pose pas de problème pour la moitié des Luxembourgeois qui travaillent dans la société. Mais il y a aussi des difficultés et des différences selon les personnes, de sorte que certaines quittent l'entreprise si le mélange culturel ne fonctionne pas. Mon activité dans le domaine des études de marché et des sondages d'opinion requiert un certain sens de ce que souhaite le client pour son public et pour son groupe-cible.

4. Raisons de l'existence des flux de frontaliers

Les raisons qui poussent les frontaliers à chercher du travail au Luxembourg sont diverses. Ils cherchent tout d'abord un travail qualifié offrant un salaire lucratif ou supérieur au leur. Au Luxembourg, on a besoin de personnes hautement qualifiées dans divers domaines : dans les institutions européennes, dans l'artisanat, dans le commerce, dans les finances, dans l'industrie mais aussi dans le domaine de la gestion commerciale.⁷ On a également besoin d'universitaires. Mais le secteur de la santé emploie lui aussi un grand nombre de frontaliers parmi le personnel infirmier et gériatrique, venant notamment de France et d'Allemagne.

Malgré leur nombre toujours croissant, ces personnes restent des frontaliers. Certains salariés sont frontaliers depuis 20 à 25 ans. Même si les difficultés quotidiennes en matière de transports auxquelles ils sont confrontés s'aggravent continuellement, ils s'accommodent de cette situation pour les raisons suivantes :

- ▶ D'une part, ces personnes ont un emploi sûr, ce qui leur donne une certaine stabilité dans la vie, car elles souhaitent s'enraciner. Le Luxembourg présente de nombreux attraits mais les loyers et les prix de l'immobilier y sont très élevés. Vient s'ajouter à cela le

⁷ Au Luxembourg, on ne connaît pas la profession d'employé en gestion commerciale telle qu'elle existe en Allemagne (kaufmännischer Angestellter).

sentiment d'être un étranger. Les questions qui se posent couramment sont celles-ci : Où est-ce que je me sens chez moi ? Où sont mes racines ? Où travaille mon partenaire ?

- ▶ Le Luxembourg a besoin d'une main-d'œuvre hautement qualifiée qui vient en partie de loin, mais souvent celle-ci cherche à se loger dans son pays d'origine, à proximité de la frontière, mais pas au Luxembourg. Ces «faux frontaliers» ou «nouveaux frontaliers», venant par exemple de la région parisienne ou de la province française, souhaitent continuer à vivre dans une ambiance française et surtout ne pas infliger à leurs enfants des changements trop brutaux. Les Français ont l'habitude de travailler à divers endroits, présentent une forte mobilité et cela ne leur pose pas de grand problème de s'installer du côté français de la frontière. En outre, en France, la garde des enfants est beaucoup plus simple à organiser, car on peut y mettre les enfants en maternelle dès l'âge de 3 ans, ce qui n'est pas le cas au Luxembourg.
- ▶ Dans les zones frontalières proches du Luxembourg, la qualité de la vie et le cadre de vie s'améliorent sans cesse, de sorte que les frontaliers y restent et demeurent donc des frontaliers. Mais vu leur nombre toujours croissant, la coexistence avec les Luxembourgeois vivant au Luxembourg est devenue plus difficile. En effet, il est rare qu'il y ait des échanges réguliers entre les deux communautés.

5. Quelques réflexions en guise de conclusion

En guise de conclusion, nous retiendrons quelques aspects importants :

- ▶ L'arrivée de l'euro a modifié les habitudes de consommation. Auparavant, les gens faisaient leurs courses dans leur propre pays, du fait des monnaies différentes. A présent, les frontaliers font aussi des achats au Luxembourg. Le fait qu'ils puissent se faire une meilleure idée des prix qu'auparavant y est pour quelque chose.
- ▶ Les transports en commun continuent à représenter un problème. Seuls 10 % des frontaliers utilisent le bus ou le train pour se rendre à leur travail. Ceci est dû aux liaisons ferroviaires insuffisantes, entre autres entre Luxembourg et Trèves ou Luxembourg et Sarrebruck. Sans les lignes d'autobus luxembourgeoises qui desservent l'Allemagne, la situation serait encore plus problématique. De nombreux frontaliers sont obligés d'utiliser leur voiture. Par exemple, les nouveaux lotissements sont plutôt implantés en fonction du réseau routier (le long de l'A 31) que situés à proximité du réseau ferroviaire. Pour ce dernier, le fait qu'il n'y ait pratiquement pas de places de stationnement à proximité des gares de Metz, Thionville, etc. est également problématique.
- ▶ Durant bien trop longtemps, les Luxembourgeois ont ignoré les frontaliers. Ces derniers sont au nombre de 100.000 et la plupart ont une famille, de sorte qu'ils représentent avec celles-ci quelque 350.000 personnes. Tous les jours, trois cultures différentes viennent se mêler à celle des Luxembourgeois. La vie des frontaliers est segmentée : ils se rendent chaque jour à leur travail et ne s'intéressent que très peu au pays d'accueil. Le soir, ils rentrent dans leur foyer pour retrouver leur famille. Se pose alors le problème de l'intégration et la question de savoir comment les choses vont continuer. S'intégrer, mais dans quoi exactement ? Dans un pays dont la cohésion sociale est déjà compromise ? Car si l'on observe les groupes en présence, par exemple les Portugais, force est de constater que certains sont déjà en train de construire leur propre «communauté».



Thomas Jacobi
EURES

Mentalité et schémas de motivation des frontaliers

Mentalité et schémas de motivation des frontaliers

Thomas Jacobi (EURES)

Presque 20.000 actifs allemands, venant surtout de Rhénanie-Palatinat et de Sarre, se rendent tous les jours ou au moins une fois par semaine au Luxembourg afin d'y gagner leur vie et celle de leur famille.

Il est impossible ici de donner un aperçu exhaustif des motifs qui poussent ces «frontaliers» à chercher du travail au Luxembourg et, même s'ils doivent changer d'emploi, à limiter leurs recherches à ce pays. Les schémas de motivation que j'ai relevés ont été exprimés par les frontaliers eux-mêmes. Sur les plus de 4000 demandes d'information que reçoit chaque année le Centre de conseil pour les frontaliers, entre 70 et 80 % émanaient de frontaliers vers le Luxembourg. Plusieurs raisons d'aller y travailler ont été invoquées, parfois d'importance égale, en fonction des circonstances de chacun. Ces raisons devraient valoir pour un grand nombre de frontaliers.

Le Luxembourg continue d'exercer un attrait important pour la main-d'œuvre venant de Sarre et des Etats limitrophes que sont la France et la Belgique, et ce bien que :

- ▶ la demande de main-d'œuvre au Luxembourg soit continuellement en baisse depuis deux ans environ,
- ▶ les conditions de travail et de rémunération se soient détériorées,
- ▶ les exigences en matière de connaissances linguistiques se soient accrues (français, allemand, anglais, notamment dans les professions artisanales),
- ▶ la qualification et la mobilité des salariés aient fortement augmenté.

A quoi cela est-il dû ? Formulées de manière simplifiée, les affirmations suivantes donnent une idée précise des réflexions des frontaliers :

- ▶ Je peux y aller, alors quoi de plus simple ?
- ▶ Je veux gagner plus d'argent pour le même travail, et c'est possible !
- ▶ Je suis obligé d'y aller car si je gagne moins, je n'arriverai pas à joindre les deux bouts !

1. Quoi de plus simple – on se comprend !

Les habitants de la région peuvent se rendre facilement au Luxembourg car les distances restent modestes. En outre, le dialecte luxembourgeois et le francique mosellan se ressemblent. Malgré les différences existant entre les systèmes d'éducation et de formation professionnelle, la reconnaissance réciproque des diplômes et certificats professionnels ne pose généralement pas de problème, même si dans certains cas, elle peut prendre beaucoup de temps. Bon nombre d'entreprises implantées en Allemagne et dans les pays anglophones se sont installées au Luxembourg, de sorte que jusqu'à il y a un an environ, le fait de ne pas parler français ne représentait pas un critère d'exclusion à l'embauche. Certains salariés allemands ont tout simplement dû suivre leur entreprise qui a transféré son siège social au Luxembourg. Dans les cas où la société-mère n'était pas implantée à proximité du Luxembourg, la relative modicité du coût de la vie dans la région d'Allemagne limitrophe du Luxem-

bourg, les loyers abordables notamment, ont facilité le changement pour les salariés concernés. Ceci vaut également pour les frontaliers atypiques que nous connaissons depuis plusieurs années dans les zones frontalières de l'espace Saar-Lor-Lux. Les Allemands s'installent par exemple en Lorraine et continuent à travailler dans leur ancienne entreprise allemande. Les Luxembourgeois quant à eux s'installent en Rhénanie-Palatinat, à Konz, Wellen, Wincheringen et Ralingen par exemple. Ils y construisent ou y louent des logements pour un loyer avantageux par rapport au Luxembourg mais continuent de travailler dans ce pays merveilleux où le salaire net est presque égal au salaire brut. Contrairement au premier exemple cité, les effets sur les communes sont moins négatifs dans ce cas car il n'y a pratiquement pas de problèmes de compréhension, ni pour les adultes ni pour leur famille. Pour résumer, nous retiendrons que les seuls problèmes à résoudre pour les salariés ainsi que pour les entreprises sont ceux qui se posent lors d'une embauche dans le pays de résidence. Par conséquent, la motivation et la volonté de coopérer sont très fortes.

2. Plus d'argent pour le même travail !

«Plus d'argent...» Cette expression vague peut être chiffrée précisément. Certes, le salaire brut soumis à cotisations sociales est à quelques rares exceptions près moins élevé, mais le salaire net compense les trajets, la durée hebdomadaire du travail qui est plus longue ainsi que les exigences accrues en matière de mobilité et de flexibilité. Viennent s'y ajouter des prestations familiales plus élevées, une meilleure couverture sociale pour la retraite, un âge de départ à la retraite moins élevé et des prestations de même niveau ou plus intéressantes en cas d'invalidité, entre autres.

Salaire net : peu importe que le salaire brut soit moins élevé qu'ailleurs !!

Au Luxembourg, il existe une multitude de conventions collectives dans lesquelles, comme en Allemagne, des clauses très différenciées viennent compléter la réglementation existante en matière de droit du travail. Si ces conventions collectives contiennent des dispositions contraignantes comparables à celles qui existent dans les accords salariaux, celles-ci l'emportent. Tel est le cas dans le secteur bancaire, chez Luxair, dans les entreprises de transports urbains, les hôpitaux etc. Surtout depuis que le marasme économique a frappé le Luxembourg il y a environ deux ans, les entreprises ramènent généralement les salaires au niveau minimum réglementaire.

D'une part, il y a le salaire minimum légal. Celui-ci est fixé en fonction de l'âge ainsi que de l'existence d'une qualification ou de son absence (cf. tableau ci-après). D'autre part, ces salaires bruts relativement modestes correspondent à des salaires nets qui restent plus lucratifs qu'ailleurs, comme il ressort des exemples suivants :

Brut	Net				Cotisations sociales du salarié	Impôts
	célib. ss enfant	célib. 1 enfant	marié ss enfant	marié 1 enfant		
Salaire minimum pour pers. de 15 à 16 ans 1.100,08 €/ mois Sal. horaire : 6,3588 € pour 40h/semaine				975,- €	125,- €	0,00,- €
Salaire minimum pour pers. de 17 à 18 ans 1.173,42 €/ mois Sal. horaire : 6,7828 € pour 40h/semaine				1040,- €	133,- €	0,00,- €
Salaire minimum pour pers. de plus de 18 ans sans qualifications 1.466,77 €/mois Sal. horaire : 8,4784 € pour 40h/semaine				1289,- €	167,- €	10,- €
Salaire minimum pour pers. de plus de 18 ans avec qualifications 1.760,12 €/ mois Sal. horaire: 10,1741 € pour 40h/semaine	1520,- €			1558,- €	202,- €	38,- €

Nota : Tranche du revenu brut exonérée d'impôt :

- ▶ Célibataires sans enfants : 1347,- €
- ▶ (cotisations sociales 153,- € seulement)
- ▶ Célibataires avec un enfant : 2724,- €
- ▶ (cotisations sociales 314,- € seulement)
- ▶ Personnes mariées, sans enfants : 2257,- €
- ▶ (cotisations sociales 259,- € seulement)
- ▶ Personnes mariées, avec un enfant : 3105,- €
- ▶ (cotisations sociales 358,- € seulement)

Cf. rubrique «impôts» (calculatrice fiscale) du site www.lesfrontaliers.lu

Paramètres sociaux:

(Valables à partir du 1er janvier 2005)

Nombre indice applicable			636,26 €
1) MINIMA ET MAXIMA COTISABLES			
Salaire social minimum mensuel			1.466,77 €
Minimum cotisable actifs (tous les régimes)		salaire horaire	
Salaire minimum plus de 18 ans sans qualification	100%	8,4784 €	1.466,77 €
Salaire minimum 17-18 ans	80%	6,7828 €	1.173,42 €
Salaire minimum 15-16 ans	75%	6,3588 €	1.100,08 €
Salaire minimum plus de 18 ans avec qualification	120%	10,1741 €	1.760,12 €
Plafond de la sécurité sociale (toutes cotisations)			7.333,85 €
2) ASSURANCE MALADIE			
Indemnité funéraire			1.113,46 €
Participation séjour à l'hôpital	par jour		11,45 €
Participation aux forfaits de rééducation et/ou rééducation fonctionnelles en traitement ambulatoire			par jour
			5,73 €
Prise en charge des cures			
cure de convalescence	par jour		23,86 €
cure thermique	par jour		41,36 €
Montant annuel maximum de prise en charge intégrale des soins de médecine dentaire			41,66 €
3) ASSURANCE DEPENDANCE			
Valeur monétaire pour les établissements d'aides et de soins	par heure		37,80 €
Valeur monétaire pour les réseaux d'aides et de soins	par heure		49,98 €
Montant maximal des prestations en espèces	par semaine		262,40 €
Produits nécessaires aux aides et soins	par mois		47,34 €
Abattement assiette cotisable 25% ssm. non qualifié de 18 ans			366,69 €
4) ASSURANCE PENSION			
Facteur d'ajustement	1,327		
Montant de référence			1.467,00 €
Majorations forfaitaires			344,75 €
Pension minimum personnelle			1.320,30 €
Pension minimum de conjoint survivant			1.320,30 €
Pension minimum d'orphelin			358,80 €
Pension personnelle maximum			6.112,50 €
Seuil inférieur anti-cumul pension + revenu			1.760,40 €
Seuil inférieur anti-cumul conjoint survivant			2.200,50 €
Revenu professionnel immunisé			978,00 €
Allocation de fin d'année 1/12 (carrière de 40 ans)			47,00 €
Forfait d'éducation			par enfant
			par mois
			84,43 €

5) PRESTATIONS FAMILIALES			
a) Allocations familiales			
montant pour 1 enfant			181,08 €
montant pour 2 enfants			429,98 €
montant pour 3 enfants			783,18 €
montant pour 4 enfants			1.136,12 €
montant pour 5 enfants			1.489,15 €
Majorations d'âge			
par enfant âgé de 6 - 11 ans			15,78 €
par enfant âgé de 12 ans et plus			47,34 €
Allocation spéciale supplémentaire			181,08 €
b) Allocation d'éducation			
montant plein	100%		473,19 €
montant réduit à	50%		236,56 €
Revenu professionnel pris en compte en cas d'activité des deux parents			
	1 enfant à charge		4.235,16 €
	2 enfants à charge		5.646,88 €
	plus de 2 enfants à charge		7.058,60 €
c) Allocation de rentrée scolaire (montant par enfant)			
1 enfant	de 6-11 ans		110,39 €
groupe de 2 enfants			189,29 €
groupe de 3 enfants et plus			268,12 €
1 enfant	12 ans et plus		157,73 €
groupe de 2 enfants			236,56 €
groupe de 3 enfants et plus			315,46 €
d) Allocation de naissance (3 tranches)			
montant par tranche			565,89 €
e) Allocation de maternité (maximum 16 semaines)			
			3.028,60 €
f) Congé parental - indemnité forfaitaire mensuelle			
congé à plein temps			1.734,95 €
congé à temps partiel			867,48 €
6) PRESTATIONS DE CHOMAGE			
Montants maxima pris en charge en cas de chômage complet			
6 premiers mois			3.666,93 €
6 mois subséquents			2.933,54 €
prolongation exceptionnelle de 6 mois supplémentaires			2.200,16 €

7) REVENU MINIMUM GARANTI (RMG) ET AUTRES PRESTATIONS MIXTES (versés sous conditions de ressources)		
Montant par mois	1ère personne adulte	1.044,80 €
	communauté domestique de deux personnes adultes	1.567,24 €
	personne adulte supplémentaire	298,91 €
	enfant	95,06 €
	majoration pour impotence	567,80 €
Allocation pour personnes gravement handicapées		567,80 €
Allocation de soins		567,80 €

Imposition :

Régime d'imposition normal:

- ▶ En principe, le tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est le même pour toutes les catégories de revenus quelle qu'en soit la nature et quel qu'en soit le mode de recouvrement.
- ▶ Les barèmes de la retenue d'impôt sur les traitements et salaires et les barèmes de la retenue d'impôt sur les pensions et rentes sont basés sur le barème de l'impôt sur le revenu, mais tiennent compte des particularités inhérentes au mode de perception et aux catégories de revenu en cause et englobent le supplément de 2,5 % perçu pour le Fonds pour l'emploi.
- ▶ Les différents barèmes d'impôt, tels qu'ils sont applicables à partir de l'année d'imposition 2002, ont été publiés au Mémorial B et peuvent être consultés au site Légilux, le portail juridique du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.
- ▶ Etant donné que le tarif d'impôt de l'année d'imposition 2002 n'a pas été modifié, les différents barèmes d'impôt de l'année 2002 restent applicables en 2003 et 2004. Pourtant, il n'y a pas de publications à part de barèmes d'impôt 2003 ou 2004.
- ▶ Vous pouvez déterminer votre cote d'impôt soit par calcul en ligne, soit par consultation des barèmes suivants publiés au Mémorial B:

A partir de l'année d'imposition 2002, les minima de revenu exonéré s'élèvent :

- ▶ à 9.750 € pour les contribuables de la classe d'impôt 1 et
- ▶ à 19.500 € pour les contribuables des classes d'impôt 1a et 2.

Classes d'impôt des contribuables non résidents

- ▶ En règle générale, les contribuables non résidents qui réalisent un revenu imposable non soumis à la retenue à la source au Grand-Duché de Luxembourg, sont rangés dans la classe d'impôt 1 et le taux d'impôt ne peut être inférieur à 15 %.
- ▶ Sont rangés dans la classe d'impôt 1a les contribuables non résidents suivants :
 - les personnes mariées, ne vivant pas en fait séparés, dont l'un des deux époux réalise un revenu professionnel au Grand-Duché de Luxembourg,
 - les personnes veuves,
 - les personnes bénéficiant d'une modération d'impôt pour enfant (classe d'impôt),

- les personnes ayant terminé leur 64e année au début de l'année d'imposition.
- ▶ Sont rangés dans la classe d'impôt 2 les contribuables non résidents :
 - mariés, ne vivant pas en fait séparés,
 - si plus de 50 % des revenus professionnels de leur ménage proviennent du Grand-Duché de Luxembourg et y sont imposés.

Si les deux époux réalisent des revenus professionnels imposables au Grand-Duché, l'octroi de la classe d'impôt 2 entraîne leur imposition collective :

- ▶ Sont rangés dans la classe d'impôt 2 les contribuables non résidents
 - dont le mariage a été dissous par décès au cours des 3 années précédant l'année d'imposition,
 - divorcés, séparés de corps ou séparés de fait en vertu d'une dispense de la loi ou de l'autorité judiciaire au cours des 3 années précédant l'année d'imposition.

Tranche de revenu imposable comprise entre	Taux d'impôt
0 et 9.750 €	0 %
9.750 et 11.400 €	8%
11.400 et 13.050 €	10%
13.050 et 14.700 €	12%
14.700 et 16.350 €	14%
16.350 et 18.000 €	16%
18.000 et 19.650 €	18%
19.650 et 21.300 €	20%
21.300 et 22.950 €	22%
22.950 et 24.600 €	24%
24.600 et 26.250 €	26%
26.250 et 27.900 €	28%
27.900 et 29.550 €	30%
29.550 et 31.200 €	32%
31.200 et 32.850 €	34%
32.850 et 34.500 €	36%
34.500 € et plus	38%

Charge fiscale globale des collectivités :

- La charge fiscale d'une collectivité se détermine comme suit:

taux d'imposition effectif	en 1997	de 1998 à 2001	à partir de 2002
revenu avant impôt	100,00	100,00	100,00
impôt commercial	-9,09	-9,09	-7,50
(taux communal admis: 250 %)	(base d'assiette: 4 %)	(base d'assiette: 4 %)	(base d'assiette: 3%, impôt commercial non déductible)
base imposable	90,91	90,91	100,00 (impôt commercial non déductible)
impôt sur le revenu des collectivités	-29,09	-27,27	-22,00
	(taux: 32 %)	(taux: 30 %)	(taux: 22,00)
fonds pour l'emploi (4 %)	-1,16	-1,09	-0,88
revenu net après impôt	60,66	62,55	69,62
charge d'impôt	39,34 %	37,45 %	30,38 %

3. Je suis obligé d'y aller, sinon je n'arrive pas à joindre les deux bouts !

Voici un phénomène qui n'a rien de nouveau : ceux qui travaillaient pour un grand groupe avaient des salaires nettement supérieurs aux salaires locaux. Mais contrairement à une perte d'emploi du côté allemand, la perte d'un emploi de frontalier entraîne la perte de certains droits autres que celui de percevoir un salaire. L'ex-frontalier n'a plus droit qu'aux allocations familiales allemandes. Ce changement entraîne à lui seul une perte nette de 311 € pour une famille de cinq personnes. En outre, les indemnités de chômage doivent être perçues exclusivement en Allemagne. Le calcul est basé sur le salaire brut moyen soumis à cotisations sociales qui a été perçu au Luxembourg, déduction faite des montants à déduire pour les salariés allemands. C'est ce montant minoré qui sert d'assiette pour le calcul des indemnités de chômage. Peu nombreux sont ceux qui parviennent à s'accommoder de cette baisse brutale de leurs revenus. Dans leur «propre» pays, il n'y a vraiment pas d'alternatives comparables.

Par conséquent, la ruée sur le Luxembourg continuera tant qu'il y aura une telle différence entre les salaires nets, tant que les prestations familiales y seront plus élevées et tant que les droits en matière de retraite et de pension d'invalidité laisseront loin derrière eux les prestations servies en Allemagne. En outre, la montée du chômage et les chances plus élevées de trouver un emploi au Luxembourg constituent des facteurs décisifs pour le phénomène du travail frontalier.

3. Perspectives d'approche du phénomène frontalier dans la Grande Région

Le phénomène frontalier dans la Grande Région jouit d'une tradition de longue date et a subi une évolution rapide au cours des 20 dernières années. Aujourd'hui, la Grande Région se démarque par rapport aux autres régions frontalières européennes du fait de la diversité et de l'importance de l'interpénétration de ses marchés de l'emploi. A l'extérieur, ceci lui confère la qualité de région modèle pour les autres régions frontalières d'Europe. Sur le plan interne, cela signifie que les acteurs de la politique, de l'administration et de la société civile doivent relever les défis spécifiques du marché transfrontalier de l'emploi. Le traitement de ces problèmes a suscité l'émergence de nombreuses initiatives au cours des décennies passées. Divers réseaux, groupes de travail et assemblées ont été mis en place sur le plan régional, interrégional et même européen. Leurs travaux étaient surtout basés sur des données socio-économiques qui reflétaient les flux de frontaliers et leurs effets pour les régions d'origine et d'accueil. Les statistiques sur les frontaliers constituent certes un outil de travail utile, mais l'appréhension quantitative des flux de frontaliers a aussi ses limites.

Celles-ci apparaissent nettement dès que l'on se penche sur le cas des frontaliers atypiques. Ces personnes, dont le nombre atteint des proportions importantes, notamment dans l'espace frontalier sarro-lorrain, sont incluses dans le groupe des frontaliers conformément à la définition qu'en donne l'Union européenne. Mais à ce niveau, le seul concept de frontalier ne suffit plus pour donner une image aussi fidèle que précise de la réalité dans la Grande Région. Dans d'autres domaines également, les modes de vies frontaliers sont tellement hétérogènes que le concept habituel de frontalier ne permet plus de les appréhender : Les zones géographiques de recrutement sont de plus en plus étendues et le nombre des salariés faisant la navette sur de longues distances s'accroît sur les marchés locaux de l'emploi. Certains retournent chaque semaine dans leur pays d'origine et habitent en location ou en colocation dans le pays d'accueil. D'autres ne font pas le trajet chaque semaine et perdent alors le statut de travailleur frontalier. Pour ce qui est de l'intégration dans l'entreprise et au dehors, on observe des modes de vie frontaliers différents : les connaissances linguistiques et culturelles simplifient les relations avec les collègues sur le lieu de travail, alors que des compétences insuffisantes en la matière peuvent entraîner une mise à l'écart ou l'émergence de sociétés parallèles au sein de l'entreprise. Quelques frontaliers intègrent la région d'accueil dans leur vie privée et ont recours à l'offre locale en matière de loisirs, y entretiennent des contacts personnels ou adhèrent à des associations locales. Ces aspects du frontalier font entrevoir le polymorphisme d'un phénomène qui réclame une étude différenciée, tenant compte de l'évolution transfrontalière du marché de l'emploi et du développement régional.

L'approche quantitative qui est prédominante dans l'étude du phénomène frontalier ne peut donc saisir toute la complexité, la diversité et la portée de ce phénomène que nous venons d'évoquer. Elle aboutit à une perspective additive plutôt qu'intégrée. Pour cette raison, les intervenants Claude Gengler et Frédéric Chomard ont développé les premiers éléments d'une approche qualitative et holistique du phénomène des frontaliers dans la Grande Région. Ces éléments doivent permettre d'étendre et d'approfondir une description des flux de frontaliers appuyée sur des indicateurs statistiques.



Claude Gengler
Forum Europa

De la complexité du phénomène frontalier

De la complexité du phénomène frontalier

Claude Gengler (Forum Europa)

L'organisateur m'a demandé de parler de la «complexité du phénomène frontalier». C'est avec plaisir que j'ai accepté son invitation, car je travaille sur ce sujet depuis presque 20 ans, en tant que géographe diplômé d'université, spécialisé en aménagement du territoire, en tant que citoyen luxembourgeois⁸ et surtout en tant que directeur de la fondation Forum Europa, qui œuvre depuis trois ans au développement de la Grande Région. J'essaierai d'éclairer cette «complexité» à l'aide d'exemples concrets, de poser des questions, de montrer des lacunes et peut-être aussi de mettre le doigt sur certaines plaies. Mon propos ici n'est pas de vous asséner un grand nombre de données, même si les questions de statistiques et de recherche jouent un rôle important. Je me concentrerai plutôt sur le marché luxembourgeois de l'emploi et ce faisant, j'essaierai de le voir les choses dans l'optique de la Grande Région.

1. Des flux à sens unique

Cette perspective nous amène à un aspect central du phénomène, à savoir le caractère «unidirectionnel» des flux de travailleurs frontaliers, tel qu'il ressort clairement de la carte⁹ ci-dessous. Ce n'est pas sans raison que notre ministre de la santé, lors de la conférence sur la santé qui s'est tenue le 19 janvier 2005 à Mondorf-les-Bains, a parlé de «circulation à sens unique».



⁸ Le Luxembourg est considéré comme l'«employeur numéro 1» de la Grande Région.

⁹ Source : Site Internet des EURES SaarLorLux-Rhénanie-Palatinat (www.eures-sllr.org).

Si l'on subdivise la carte en fonction des composantes de la Grande Région et des flux entrants et sortants, on obtient le tableau suivant :

LUXEMBURG	Entrées	Sorties	Solde net
Lorraine	56.300	200	+56.100
Wallonie	29.200	300	+28.900
Rhénanie-Palatinat	18.700	150	+18.550
Sarre	3.100	50	+3.050
Total	107.300	700	+106.600

Pour le Luxembourg, les choses sont fort claires : 700 frontaliers sortants¹⁰ font face à 107.300 frontaliers entrants¹¹. Ce caractère unidirectionnel n'est pas l'apanage du Luxembourg. La Lorraine envoie par exemple 27.500 frontaliers en Sarre mais ne reçoit que 1.300 salariés dans le sens inverse.

2. Une présentation souvent simpliste et superficielle

Le caractère unidirectionnel des flux est encore renforcé par une présentation parfois très simpliste des choses. Les chiffres ci-dessus doivent être «relativisés», ce qui va rendre encore plus compliquée la perception du phénomène frontalier. Je dis à dessein que «*La Lorraine envoie des frontaliers en Sarre*» mais «des frontaliers venant d'Allemagne» et non «des frontaliers français ou allemands». Tout simplement parce que les choses ne sont pas aussi simples.

➔ Tous les frontaliers venant de France ne sont pas français, de même que tous les frontaliers venant d'Allemagne ne sont pas allemands !

Cette constatation s'applique notamment aux frontaliers qui se déplacent entre la Lorraine et la Sarre. Sur les quelque 27.000 frontaliers de Lorraine qui travaillent en Allemagne, on compte environ 6.000 ressortissants allemands. Bon nombre d'entre eux sont d'anciens Sarrois qui ont trouvé une seconde patrie en France pour des raisons pertinentes.

¹⁰ La grande stabilité du nombre de frontaliers sortants est étonnante. Selon les statistiques officielles, il est resté strictement identique depuis plus d'une décennie...

¹¹ Actuellement, ils sont déjà nettement plus nombreux, à savoir plus de 112.000.

➔ Récemment, les Luxembourgeois osent de plus en plus aller habiter de l'autre côté de la frontière, notamment dans la région allemande qui borde la Moselle.

Voilà ce qu'il en est du « caractère unidirectionnel » des flux de frontaliers. Souvent, l'étude du phénomène frontalier reste très superficielle, tout comme sa présentation dans les médias. On se contente le plus souvent d'indiquer des chiffres de manière schématique. A présent, nous aborderons brièvement l'évolution du marché luxembourgeois de l'emploi depuis 1980.

Année	Emplois	Evolution annuelle	Salariés	%	Frontaliers	%
1980	157.600	/	137.000	86,9%	13.400	9,8%
1990	187.100	+2.950	170.400	91,1%	33.700	19,8%
2000	264.800	+7.770	245.400	92,7%	87.400	35,6%
2004	303.500	+9.675	282.900	93,2%	112.700	39,8%

Les chiffres sont impressionnants. Le nombre d'emplois a presque doublé. En avril 2004, la barre des 300.000 emplois a été atteinte. Ce nombre est prodigieux quand on pense que la population totale du Luxembourg est « seulement » de 450.000 personnes. La part des salariés, qui était déjà importante, s'est encore accrue. Les frontaliers sont les principaux facteurs de cette évolution. Nous en prendrons pour preuve la proportion de frontaliers occupant des postes nouvellement pourvus :

Période	«nouveaux» frontaliers	«nouveaux» salariés	%
1980-1990	20.300	33.400	60,8%
1990-2000	53.700	75.000	71,6%
2000-2004	25.300	37.500	67,5%
1980-2004	99.300	145.900	68,1%

Il est intéressant de noter que la proportion des frontaliers durant les années 90 était plus élevée qu'entre 2000 et 2004. Malheureusement, on s'arrête souvent à ces chiffres qui restent très globaux. Les choses deviennent bien plus passionnantes dès que l'on se demande qui travaille au Luxembourg et où.

Secteurs	Emplois	Frontaliers	%	Résidents	Lux.	%	Etrangers
Industrie	34.100	18.400	54,0%	15.700	8.900	26,1%	6.800
Bâtiment	30.900	14.300	46,3%	16.600	3.100	10,0%	13.500
Finance	33.400	14.900	44,6%	18.500	9.200	27,6%	9.300
Fonction publique	34.700	700	2,0%	34.000	31.200	89,9%	2.800

Nous avons retenu ici quatre secteurs représentant plus de 30.000 emplois chacun. Les frontaliers ont la majorité absolue dans l'industrie et la majorité relative dans le bâtiment-génie civil et les services financiers. Dans le bâtiment, seul un salarié sur 10 est luxembourgeois. Dans l'industrie et les services financiers, les Luxembourgeois ne représentent plus qu'un salarié sur quatre, la tendance étant à la baisse. Par contre, ils représentent 90 % des salariés de la fonction publique.

Secteur	Emplois	Frontaliers	%	Résidents	Lux.	%	Étrangers
Hôtellerie Restauration	11.600	4.100	35,3%	7.500	1.200	10,3%	6.300
Santé	16.400	4.900	29,9%	11.500	7.700	46,9%	3.800
Employé(e)s de maison	3.600	400	11,1%	3.200	500	13,9%	2.700

Affinons encore un peu la perspective pour nous tourner vers des secteurs tels que l'hôtellerie-restauration, la santé et les «emplois domestiques». Nous sommes frappés par la proportion extrêmement élevée d'étrangers dans le premier secteur, la part des frontaliers dans le secteur de la santé, qui s'est fortement accrue récemment et par la proportion élevée d'étrangers résidants parmi les employés de maison.

Cette approche sectorielle peut certainement être affinée jusqu'au niveau des entreprises elles-mêmes.

3. Deux études de cas datant de 2003 et... 1991

Une étude que nous avons réalisée en 2003 sur commande du Cercle économique Luxembourg («AKW Luxembourg») avait pour objectif de déterminer *les attentes des entreprises luxembourgeoises par rapport à la Grande Région*. Cette étude nous a permis d'obtenir des informations intéressantes sur la structure du personnel des entreprises interrogées.

Etude de cas AKW Luxembourg (2003):	50 PME interrogées - 31 réponses (retour : 62%) 4.210 collaborateurs - 3.966 emplois salariés
Nationalité du personnel :	Luxembourgeois : 1.666 (40%) Allemands : 733 (17%) Français : 713 (17%) Belges : 673 (16%) Autres nationalités : 425 (10%)
Effectifs de l'entreprise :	4 X 1 personne - 14 X <10 personnes 6 X >50 personnes - 2 X >500 personnes
Domicile du personnel :	Luxembourg : 2.450 personnes (62%) (réparties sur 28 entreprises) Frontaliers : 1.516 personnes (38%) (répartis sur 21 entreprises) venant d'Allemagne : 585 personnes (38%) venant de France : 482 personnes (32%) venant de Belgique : 449 personnes (30%)
Structure du personnel :	3 entreprises fonctionnent sans personnel luxembourgeois, 4 uniquement avec du personnel luxembourgeois, 4 entreprises comptent plus de 50% de Belges, sachant que 92% de tous les Belges sont regroupés dans 2 entreprises seulement, 3 entreprises comptent plus de 50% de Français, 84% de tous les Français sont regroupés dans 2 entreprises, 7 entreprises comptent plus de 50% d'Allemands, 57% de tous les Allemands travaillent dans une seule entreprise 7 entreprises n'emploient pas de frontaliers, 11 en comptent plus de 50% dans leur personnel, 1 entreprise emploie exclusivement des frontaliers.

Je ne voudrais pas vous priver des résultats d'une deuxième étude de cas, que j'ai réalisée il y a déjà 14 ans pour la «Banque Internationale du Luxembourg» (l'ancienne BIL, devenue DEXIA/BIL). Cette enquête sur questionnaire écrit avait pour objet :

- a) de constater si les frontaliers se distinguaient des autres employés de banque, et si oui, en quoi,
- b) d'obtenir des informations sur la qualité de l'intégration sociale et culturelle des frontaliers.

Etude BIL (1991)	
Contexte :	35.000 frontaliers - 187.000 salariés au Luxembourg
Situation à la BIL :	2.220 employés - 317 frontaliers (14,3%)
Résultats :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ en moyenne, les frontaliers ont un niveau de qualification nettement supérieur ▶ 60% habitent à moins de 25 km de la frontière (40% des frontaliers viennent d'Arlon et environs) ▶ leur emploi actuel correspond à leur premier emploi pour 35% des sondés et à leur deuxième emploi (au Luxembourg !) pour 15% des sondés ▶ 80% des frontaliers se rendent au travail avec leur propre voiture (~8% en autobus et également 8% en train) ▶ 25% d'entre eux ont de la famille et 66% d'entre eux des amis au Luxembourg ▶ Ont déclaré se rendre régulièrement au Luxembourg : <ul style="list-style-type: none"> ▶ pour faire des courses : 90% ▶ pour leurs loisirs, y compris pour la culture et le tourisme : 65% ▶ pour rendre visite à des amis ou à la famille : 40% ▶ la plupart des sondés n'aimeraient pas habiter au Luxembourg. Principales raisons invoquées : les prix élevés, le fait d'être propriétaires de leurs murs à l'étranger, à savoir dans leur région d'origine, ainsi que des «problèmes avec la mentalité des Luxembourgeois», (froids, égocentriques, matérialistes, rébarbatifs) ▶ Inconvénients de la vie de frontalier : les déplacements qui prennent du temps et qui sont onéreux, les nombreux contrôles aux frontières (nous sommes en 1991 !) ainsi que l'absence de connaissances linguistiques ▶ malgré tout, 77% (!) sont satisfaits à très satisfaits de leur situation (professionnelle) actuelle.

4. Quelques statistiques et résultats de recherches récents

Je vais à présent vous donner une vue d'ensemble (qui ne sera bien sûr pas exhaustive) des résultats des études statistiques et des recherches menées au cours des dernières années sur le sujet des frontaliers.

- ▶ Pour ce qui est du nombre des frontaliers, de leur profil ainsi que de leur répartition dans les divers secteurs et professions, les données disponibles sont globalement satisfaisantes, abstraction faite de petits problèmes d'harmonisation ou de l'absence de comparabilité des données dans l'espace et dans le temps. Les «critiques professionnels» ne devraient pas oublier qu'au cours des dernières années, des avancées considérables ont été réalisées, notamment grâce à l'émergence de nouveaux acteurs, surtout dans le domaine de la recherche.

Qui parmi vous se souvient encore que le premier Annuaire statistique de la Grande Région, publié il y a plus de 10 ans, ne contenait pas d'indications sur le nombre des frontaliers, parce qu'à l'époque, les services statistiques n'étaient pas parvenus à se mettre d'accord sur des données harmonisées et donc comparables ?

- ▶ En ce qui concerne la mobilité des frontaliers, une étude intéressante du Ceps/STATEC datant de juin 2003 nous apprend ce qui suit :

- ➔ La distance moyenne domicile-travail (trajet simple) est de 44,3 km : 42,6 km pour les frontaliers venant de France (F), 45,7 km pour ceux qui viennent de Belgique (B) et 47,0 km pour ceux qui viennent d'Allemagne (D).
- ➔ La durée moyenne du trajet est de 42,3 minutes : 41,8 min. depuis B, 42,2 min. depuis D et 42,5 min. depuis F.
- ➔ Pour la majeure partie des frontaliers B (38,8%) et F (38,2%), la distance domicile-travail est de 20 km à 40 km, pour les frontaliers D (34,2%), elle est de 40 km à 60 km.
- ➔ Pour 11,1% des frontaliers B, pour 10,3% des frontaliers D mais pour 5,1% seulement des frontaliers F, cette distance est supérieure à 80 km.
- ➔ 84,8% de tous les frontaliers se rendent au travail en voiture. Seuls 11,5 % des frontaliers utilisent plusieurs modes de transports combinés pour se rendre au travail, du type voiture + train, voiture + bus ou train + bus.
- ➔ Dans tous les cas, il est (malheureusement) plus rapide d'effectuer l'intégralité du trajet en voiture que d'avoir recours à une combinaison de modes de transport.

- ▶ En ce qui concerne les lieux de travail des frontaliers au Luxembourg, nous savons que :

- ➔ 50% de tous les frontaliers travaillent dans l'agglomération de Luxembourg (34% rien que sur le territoire de la Ville de Luxembourg), soit 63% des employés et 32% des ouvriers.
- ➔ 21% de tous les frontaliers travaillent dans le Sud du pays, à raison de 15% des employés et 28% des ouvriers. 5 % de tous les frontaliers travaillent dans la seule ville d'Esch/Alzette.

- ▶ Cette étude fait également ressortir les principales villes (communes) de provenance des frontaliers :

- ➔ 4.720 frontaliers viennent de Thionville (F), 4.660 d'Arlon (B), 2.760 de Trèves (D) et 2.080 de Metz (F).

- ▶ Une statistique d'EURES datant de 2004 a décompté le nombre des frontaliers entrants et sortants :

➔ Le nombre total des frontaliers entrants était de 155.100, répartis comme suit :

1. Luxembourg	107.200 (2003)
2. Sarre	21.800 (2003) sans Allemands !
3. Wallonie	19.100 (2002)
4. Rhénanie-Palatinat	5.600 (2003) sans Allemands !
5. Lorraine	1.400 (2001)

➔ Le nombre des frontaliers sortants était de 139.800, répartis comme suit :

1. Lorraine	83.500 (2001/03)
2. Wallonie	35.400 (2002)
3. Rhénanie-Palatinat	15.800 (2002/03) sans Allemands !
4. Sarre	4.400 (2002/03) sans Allemands !
5. Luxembourg	700 (2001/02)

- ▶ Concernant les lieux de provenance (domiciles déclarés), les informations obtenues sont les suivantes :

➔ Sur les 29.000 frontaliers de Belgique recensés en mars 2003 (sur un total de 105.600), 22.100 venaient de la Province de Luxembourg, soit 76,2%, 4.100 (14,1%) de la Province de Liège et environ 2.800 (9,7%) d'autres provinces belges, comme de la Province de Namur (800) et de Bruxelles/Flandres (1.300).

➔ Sur les 55.600 frontaliers venant de France, 53.600, soit 96,4%, viennent de Lorraine et environ 2.000 (3,6%) d'autres régions françaises, dont le Nord-Pas-de-Calais (500), la Champagne-Ardenne (400), l'Alsace (300) et l'Île-de-France (200).

- ▶ EURES fait en outre état de quelque 1.400 frontaliers de nationalité luxembourgeoise allant travailler au Luxembourg (chiffres de mars 2002), dont 550 viennent de B, 500 de F et 350 de D.

Une étude du Ceps/STATEC (données de 2001) décrit le phénomène du travail temporaire au Luxembourg, qui concerne surtout les frontaliers :

➔ En 2001, on comptait environ 7.700 intérimaires au Luxembourg, soit 2,5% à 3,0% de l'ensemble des salariés.

➔ Seuls 20% d'entre eux étaient domiciliés au Luxembourg, 80% d'entre eux étaient donc des frontaliers.

➔ Répartition par nationalité : 5.380 Français (69,9%), 570 Belges (7,4%), 130 Luxembourgeois (1,7%), 110 Allemands (1,4%) et 1.510 ressortissants d'autres pays (19,6%).

- ▶ Deux études très importantes¹² menées par le Ceps/STATEC en 2002 et 2003 portent sur les habitudes de consommation (dépenses) des frontaliers au Luxembourg :

➔ Font régulièrement leurs courses au Luxembourg (2002) : 81% des frontaliers B, 79% des frontaliers D et 67% des frontaliers F.

- ▶ Qu'achètent-ils ?

1. Carburant
2. Biens de consommation courante
3. Restauration
4. Habitat
5. Loisirs/ Culture

➔ La dépense moyenne annuelle (2002/2003) se monte à 8.331/8.079 euros pour les frontaliers B, à 7.916/8.125 euros pour les frontaliers F et à 6.452/6.654 euros pour les frontaliers D.

➔ Le total des dépenses des frontaliers est de 790/830 millions d'euros.

➔ La dépense moyenne du frontalier (2002) est de 35 euros par jour.

- ▶ Une autre étude du Ceps/STATEC datant de 2003 fournit des indications sur le niveau de qualification des frontaliers :

➔ Les personnes dont les qualifications se limitent à la scolarité minimum représentent 25 % des actifs résidant au Luxembourg mais «seulement» 13 % des frontaliers.

➔ 46 % des résidants ont un diplôme scolaire de second cycle contre 54 % des frontaliers.

➔ 29 % des résidants ont fréquenté l'enseignement supérieur contre 33 % des frontaliers.

5. Des chiffres qui laissent songeurs

Nous indiquerons ici 2 statistiques qui portent sur le phénomène frontalier et qui ne manquent pas de laisser songeur.

- A) D'une part, l'indicateur «produit intérieur brut *per capita*», souvent désigné comme «PIB par habitant», ce qui ne correspond pas tout à fait à la réalité.

¹² Elles sont importantes entre autres parce qu'au Luxembourg, certaines personnes sont d'avis que les frontaliers coûtent trop cher à notre pays, qu'ils exportent le pouvoir d'achat acquis au Luxembourg et ce faisant, affaiblissent le pays (ou du moins qu'ils ne le soutiennent pas).

Que nous révèlent les statistiques qui circulent au Luxembourg ?

- ➔ Au Luxembourg, ce «produit intérieur brut *per capita*»est pratiquement deux fois plus élevé que dans les pays voisins et que la moyenne de l'UE.
- ➔ Faut-il en conclure que nous sommes, dans un rayon de plusieurs milliers de kilomètres, les habitants de la planète les plus admirables, les plus productifs, les plus performants sur le plan économique et peut-être même les plus riches ?
- ➔ Pouvons-nous à bon droit nous reposer sur nos lauriers ? Ne se pourrait-il pas que ces chiffres indiquent plutôt que nous vivons sur un trop grand pied ou que nous aimons nous attribuer les mérites d'autrui ?

Selon les apparences, le Luxembourgeois «commun» produit presque deux fois plus de richesses que le Belge, l'Allemand ou le Français qui travaillent dur pour cela. D'où la question suivante :

- ➔ Qui génère véritablement le produit intérieur brut luxembourgeois ?

Notre économie nationale «fonctionne» grâce à la précieuse collaboration d'au moins 112.000 frontaliers. Presque 40 % de tous les salariés sont des frontaliers, c'est-à-dire des personnes dont le domicile officiel et la famille se trouvent à l'étranger, à proximité de la frontière. Quelle part du PIB luxembourgeois génèrent-ils ? Environ 40 %, 50 % ou 60 % ? Ou même encore plus ?

Même si, pour des raisons bien compréhensibles, on ne souhaite pas tenir compte de cette nouvelle répartition (quel pays admet volontiers être à ce point dépendant de l'extérieur ?), on devrait faire le calcul différemment. Le deuxième terme du ratio, le nombre d'habitants, devrait se composer des habitants du Luxembourg auxquels on ajouterait les frontaliers et leurs familles.

Ce qui nous donnerait à peu près le nombre suivant :

112.000 (frontaliers) X 2,5 (nombre moyen de personnes vivant dans un foyer) = 280.000 (frontaliers et familles) + 450.000 (habitants du Luxembourg) = 730.000. Ce nombre correspond d'ailleurs approximativement aux prévisions concernant la population du Grand-Duché en 2050.¹³

B) Le deuxième exemple, dont je ne voudrais pas vous priver, ressort d'une enquête des agences de développement local des communes de la Région Lorraine. Celle-ci portait sur le niveau de revenu imposable (revenu brut officiel) de tous les ménages lorrains et sur les différences qu'il présentait selon les endroits.

Cette étude, publiée en novembre 2003, indique que les ménages les plus pauvres se trouvent exactement situés le long de la frontière luxembourgeoise et que plus on s'éloigne de Luxembourg, plus le niveau de revenu déclaré augmente. Après avoir noté cette «*tendance à la paupérisation aux portes du Luxembourg*», les auteurs de l'étude en ont recherché la cause. L'explication est fort simple : l'étude ayant été conçue en fonction

¹³ Maintenant, je comprends pourquoi la discussion sur «l'Etat aux 700.000 habitants» n'a plus guère cours depuis peu. En fait, les Luxembourgeois sont depuis longtemps déjà au nombre de 700.000, mais ils n'habitent pas tous sur place, plutôt dans la Grande Région !

de critères purement nationaux ou régionaux, il était impossible de tenir compte des revenus perçus à l'étranger et, partant, des revenus des travailleurs frontaliers.

Nous savons depuis que les frontaliers dépensent chaque année quelque 800 millions d'euros au Luxembourg, un montant qui représente environ le cinquième de leur salaire brut. Le total des salaires bruts avoisinerait donc 14 milliards d'euros. Comme les frontaliers de France, qui viennent à 96 % de Lorraine, représentent environ la moitié des travailleurs frontaliers employés au Luxembourg, l'étude citée plus haut a fait l'impasse sur des revenus se montant en tout à 2 milliards d'euros. Autrement dit, elle n'est pas pertinente, surtout pour les départements limitrophes du Luxembourg.

Il ressort nettement de ces deux exemples que nos statisticiens, nos chercheurs dans le domaine socio-économique et bien sûr nos hommes politiques et nos administrations doivent changer leurs modes de pensée, qu'ils doivent porter leur regard au-delà des frontières nationales et régionales pour intégrer l'espace voisin dans leurs réflexions et dans leurs actions.

6. Questions sans réponse, informations statistiques manquantes, recherches à mener

A) Luxembourg (en tant que pays d'accueil)

Posons d'abord la question suivante en ce qui concerne les frontaliers au Luxembourg : «*Quelle est l'importance des frontaliers pour l'économie du Luxembourg ?*». Revenant pour cela à la question du «PIB per capita», voici un autre calcul intéressant :

Le PIB du Luxembourg est d'environ 24 milliards d'euros. Le pays compte environ 450.000 habitants. Le PIB par habitant «classique» se monte donc à 53.000 euros environ, un montant impressionnant qui propulse le Luxembourg au premier rang mondial !

Mais le pays compte actuellement quelque 112.000 frontaliers. La taille moyenne d'un ménage en Lorraine est de 2,5 personnes. 112.000 multiplié par 2,5 égale 280.000. Nous obtenons donc une nouvelle population de référence qui compte environ 730.000 personnes.

Le nouveau PIB per capita basé sur cette dernière est d'environ 33.000 euros. Il est inférieur d'environ 20.000 euros, soit 38 %, à la valeur citée plus haut, qui s'avère théorique et éloignée de la réalité.

Deux questions intéressantes en découlent :

- ▶ Quelle est la proportion du PIB vraiment générée par les frontaliers ?
- ▶ Quelle est l'évolution de cette proportion (globalement, par secteur, etc.) ?

- ▶ Il convient également de s'interroger sur les frontaliers qui en sont à leur premier emploi et sur ceux qui ont déjà eu un autre emploi :

- ➔ Parmi les frontaliers, quelle est la part de ceux dont l'emploi au Luxembourg est le premier emploi ?
- ➔ Quels sont ceux qui en sont déjà à leur deuxième, troisième ou quatrième emploi ?
- ➔ Quelles sont les relations entre changement de profession, de lieu de travail et de domicile ?

➔ Y a-t-il des différences significatives entre les Luxembourgeois, les étrangers résidents et les frontaliers en ce qui concerne la fréquence des changements d'emploi ?

▶ Autres aspects importants : le développement de carrière et le niveau de salaire :

➔ Y a-t-il des différences entre Luxembourgeois, étrangers résidents et frontaliers ?

➔ Si oui, quelle est leur ampleur ? Quelles en sont les raisons ? Quelles tendances observe-t-on ?

▶ Il vaudrait également la peine de se pencher sur la cohabitation sur le lieu de travail :

➔ Les frontaliers sont-ils bien ou mal intégrés ?

➔ Qu'en est-il des relations d'amitié sur le lieu de travail ?

➔ Y a-t-il des « mariages mixtes » ?

➔ Observe-t-on un problème de harcèlement moral (*mobbing*) au travail ?

▶ Et encore une question :

➔ Combien de **frontaliers** ont une **demeure** plus ou moins durable au Luxembourg ?

Il semblerait qu'environ 3 % des frontaliers qui travaillent au Luxembourg auraient un « pied-à-terre », notamment ceux qui doivent parcourir un trajet important entre domicile et lieu de travail, par exemple plus de 70 km.

➔ Cette estimation est-elle correcte ? Cette proportion reste-t-elle constante ? Qui est concerné par ce phénomène ?

➔ Avec quelle fréquence passe-t-on la nuit au Luxembourg ou à l'extérieur de celui-ci mais à proximité de la frontière ? Y a-t-il maintenant une offre spécifique (hôtels ou motels avec des tarifs spécialement étudiés etc) ?

Toutes ces personnes sont-elles encore véritablement des frontaliers ?

▶ Et pour finir, j'emploierai un terme qui choquera : la « *koweïtisation* ».

➔ Dans quelle mesure peut-on vraiment parler d'un processus de « *koweïtisation* » au Luxembourg ?

Ceci voudrait dire que les étrangers occuperaient les postes très haut placés ainsi que les emplois mal considérés et que les Luxembourgeois devraient se contenter du reste, c'est-à-dire des emplois de la fonction publique, de quelques postes de dirigeants ou qu'ils s'installeraient à leur compte en tant que médecins ou avocats, etc. Ceci conclut notre tour d'horizon des questions concernant les frontaliers au Luxembourg.

B) Les régions d'origine

La question de l'impact du phénomène frontalier dans les régions d'origine me paraît très importante. Au début, nous avons parlé de flux unilatéraux. Il me semble que ces derniers temps, la recherche est grandement unilatérale elle aussi. J'entends par là que les Luxembourgeois étudient ce qui se passe chez eux. En tant que directeur de la fondation Forum Europa, je déplore l'absence d'études approfondies dans les régions d'origine. Par exemple, en Région Lorraine, qui compte tout de même presque 85.000 frontaliers et qui en envoie 57.000 travailler chaque jour au Luxembourg.

- ➔ Que «coûte» à la Région le phénomène frontalier ? La phrase de Pierre Dap est-elle encore vraie (si tant est qu'elle l'ait jamais été) : «*We are the Turkish workers of Luxembourg*» ?
- ➔ Où l'exode se fait-il le plus sentir, sur un plan géographique et par secteur économique ? Quels facteurs «push-pull» entrent en jeu ?

- ▶ Et pour finir, une question délibérément provocatrice :

- ➔ Quand verra-t-on les premières entreprises, les premiers services hospitaliers etc. obligés de fermer leurs portes parce que leur personnel est parti travailler au Luxembourg ?

- ▶ Il convient également de se pencher sur les «nouveaux» et sur les «faux» frontaliers. Prenons un exemple fictif : un conseiller en clientèle de Bordeaux souhaite travailler pour le groupe bancaire BGL/Fortis au Kirchberg. Il va s'installer à Thionville et se rend à son travail à Luxembourg depuis là.

- ➔ Ceci va-t-il entraîner une extension significative de la zone de recrutement des frontaliers ?
- ➔ Ce phénomène est-il nouveau et suffisamment important pour influencer sur la statistique ?

Ces frontaliers d'un type nouveau, parfois appelés «atypiques», ne sont-ils pas aussi des résidents potentiels ? Il serait intéressant de se pencher sur la question dans le cadre de la mise en œuvre du «Concept intégré des transports et de l'aménagement du territoire» (IVL, de son abréviation en allemand), qui sommeille actuellement dans les tiroirs des aménagés luxembourgeois.

Encore une remarque sur ce sujet passionnant : Nous avons besoin d'une quantité accrue de données, mais encore davantage de données de meilleure qualité, qui vont davantage en profondeur. Nous avons surtout besoin d'études de cas menées dans les grandes entreprises et dans certains secteurs économiques.

7. Plaidoyer pour la création d'un institut de recherche sur l'espace frontalier

Le contexte est connu. Depuis des décennies, on travaille, on débat, on se réunit et parfois même, on fait des recherches de manière transfrontalière. Cependant, nos connaissances sont encore bien maigres en ce qui concerne :

- ▶ la Grande Région,
- ▶ les personnes qui y habitent, qui y travaillent, y consomment, s'y forment et y passent leurs loisirs,
- ▶ les entreprises, leurs stratégies et leurs relations entre elles.

Il existe de nombreux acteurs individuels, comme les universités et centres de recherche, des bureaux d'études privés, des consultants, des organismes tels qu'EURES, Infopoint, Infobest, etc. Mais d'une manière générale, il n'y a pas de coopération systématique.

Les initiés réclament depuis des années la création d'un institut de recherche sur l'espace frontalier. Personnellement, j'attendais beaucoup de la création de la nouvelle Université de Luxembourg à cet effet mais à présent, il semble que l'on n'y fasse que bien peu de choses allant dans ce sens.

N'est-il pas surprenant qu'aucune des nombreuses universités de la Grande Région n'ait jusqu'ici estimé nécessaire de mettre en place un département spécifique destiné à l'étude interdisciplinaire de l'espace frontalier ou qu'elle ne soit pas parvenue à le faire ?! Elle pourrait se réclamer de la vision d'avenir 2020, qui revendique la mise en place d'un «*Centre interrégional pour la recherche scientifique et les études interculturelles dans les régions frontalières*».

Comme il est peu utile de réinventer ce qui existe déjà, on pourrait s'inspirer avec profit de l'Institut de recherche sur la région frontalière (*Institut für Grenzregionforschung*) implanté à la frontière germano-danoise. Il s'agit d'un institut de recherche pluridisciplinaire qui a été créé en 1976 (!) par l'Etat danois et la région du Jütland méridional. En 2004, il a été intégré à la faculté des sciences sociales de l'Université du Danemark du Sud.

L'ensemble des sciences humaines y sont représentées. La liste des sujets traités est impressionnante : minorités dans l'espace frontalier, structure économique, interrelations entre les entreprises, architecture institutionnelle, bilinguisme, commerce frontalier, comportement des consommateurs, formation et marché de l'emploi, navetteurs, tourisme, environnement, culture et loisirs.

Cet institut bénéficie d'un financement mixte assuré par l'Etat, la Région et les communes, par les chambres consulaires et les confédérations, des entreprises, des fondations et des particuliers, en vertu du principe «partenariat public-privé». L'institut édite lui-même diverses séries de publications, dont une revue de recherche à parution régulière. Il organise des colloques et des tables rondes et effectue des recherches à la demande d'organismes publics et privés.

8. L'avenir démographique de la Grande Région

Je ne souhaite pas traiter ce sujet proprement dit, mais il est indispensable de considérer tout ce dont nous débattons aujourd'hui sous l'angle de l'évolution démographique illustrée par les projections suivantes :

	Population en 2003	Population en 2020	Evolution	%
Luxembourg	448.000 hab.	553.000 hab.	+105.000 hab.	+23,4
Lorraine	2.317.000 hab.	2.230.000 hab.	-87.000 hab.	-3,8
Rhénanie-Palatinat	4.058.000 hab.	3.876.000 hab.	-182.000 hab.	-4,5
Sarre	1.065.000 hab.	980.000 hab.	-85.000 hab.	-8,0
Wallonie	3.359.000 hab.	3.551.000 hab.	+192.000 hab.	+5,7
Total	11.247.000 hab.	11.190.000 hab.	-57.000 hab.	-0,5

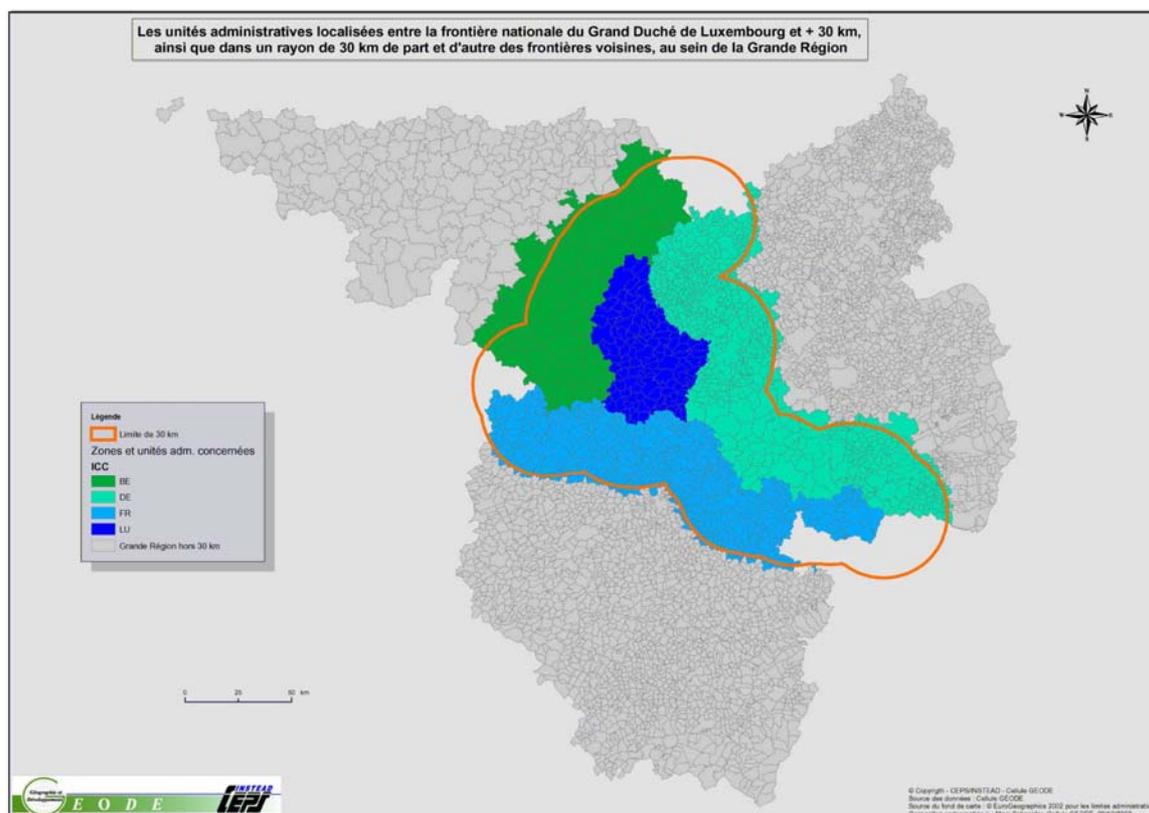
Source : Annuaire statistique de la Grande Région 2005

Sur le plan global, les changements resteront probablement encore mineurs d'ici 2020, mais il ne faut pas perdre de vue les disparités régionales (une baisse de la population de 182.000 habitants est annoncée pour la Rhénanie-Palatinat). Il ne faudrait surtout pas sous-estimer les effets de cette évolution sur la structure des populations actives.

9. D'abord le cœur de la Grande Région, puis la région toute entière

Comme vous le savez tous, la Grande Région est très vaste (65.400 km² et presque 11,3 millions d'habitants). Environ 500 km séparent Mayence de Mouscron (en Wallonie), une distance presque aussi grande que celle qui sépare le Luxembourg et le Tyrol. Autrement dit, il est (presque) impossible de regrouper sous la même bannière les éléments d'un ensemble si grand et si compliqué. Pour cette raison, il avait été convenu de se concentrer dans un premier temps sur le cœur de la Grande Région.

La carte ci-dessous montre l'espace d'étude retenu pour notre projet de recherche intitulé «Vivre dans la Grande Région». Il s'agit de l'ensemble des unités administratives situées à moins de 30 km de part et d'autre de chaque frontière. Cet espace représente à lui seul un territoire de grande taille auquel il est impératif de s'intéresser et qui appelle des recherches approfondies.



Ne l'oublions pas, la région frontalière nous concerne tous, chaque jour et partout !

Merci de votre attention.



Frédéric Chomard
EURES-Saar-Lor-Lux-
Rheinland-Pfalz

Le profil du frontalier

Le profil du frontalier

Frédéric Chomard (EURES SaarLorLux-Rheinland-Pfalz)

Le profil du frontalier en Saar-Lor-Lux-Rheinland-Pfalz-Wallonie



Frédéric Chomard

Exposé tenu le
17 février 2005

Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle
Observatoire interrégional du marché de l'emploi

INFO
INSTITUT
Organisationsentwicklung
und Unternehmenspolitik

Sommaire

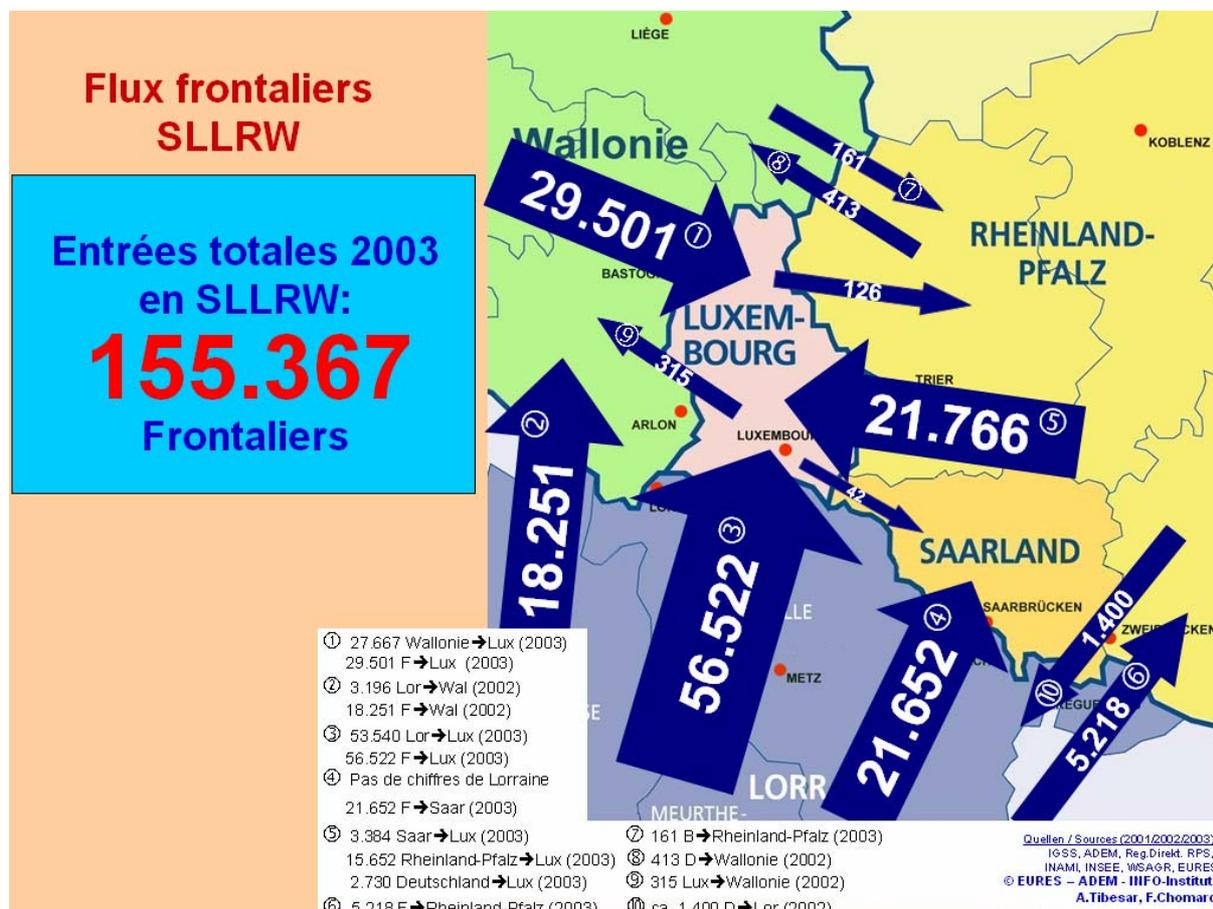
- 1. Flux frontaliers Saar-Lor-Lux-Rheinland-Pfalz-Wallonien**
- 2. Critères de profil du frontalier**
 - **Les aires de destination**
 - **La langue**
 - **La nationalité**
 - **Lieu d'habitation et de travail**
 - **Le salaire**
- 3. Catégories de frontaliers par secteurs économiques et pays de destination**
 - 3.1 Vers la Sarre et la Rhénanie-Palatinat**
 - 3.2 Vers le Luxembourg**
 - 3.3 Vers la Wallonie**
- 4. Tendances de profil des flux frontaliers**
- 5. Influence des critères de profil sur le potentiel frontalier**
- 6. Problématiques et questions ouvertes**

Il a jusqu'à présent et dans une perspective globale peu été écrit sur le profil du frontalier dans la Grande Région Saar-Lor-Lux-Rheinland-Pfalz-Wallonie. Il existe bel et bien des études sur des aspects partiels de ce profil dans les régions individuelles qui composent la Grande Région, mais une étude transfrontalière de grande envergure n'a pas encore été entreprise. D'où aussi la difficulté d'accessibilité à des données et statistiques comparables. La difficulté pour un tel travail réside aussi dans la variabilité constante de certains critères du phénomène frontalier en soi. Le phénomène de l'emploi frontalier est soumis à de constantes mutations car il est aussi bien exposé à des influences verticales (au niveaux local, régional et national) qu'horizontales (situation économique, situation sociale, situation des infrastructures,...).

Une image comparée globale du frontalier dans la Grande Région permettrait de mettre mieux en lumière certaines questions et problématiques.

1. FLUX FRONTALIERS

Environ 155 000 personnes font chaque jour la navette entre leur domicile et leur lieu de travail au delà de la frontière vers le pays voisin au sein de la Grande Région Saar-Lor-Lux-Rheinland-Pfalz, et ceci avec une tendance continue à la hausse.



Cette carte présente les flux entrants pour la Grande Région: il s'agit des flux de France, de Belgique et d'Allemagne, et non ceux de Lorraine, de Wallonie, de Sarre et de Rhénanie-Palatinat. Ce détail peut être consulté dans la légende. Un flux de France signifie donc un flux composé de français lorrains, de français d'autres régions et d'étrangers vivant en France.

2. CRITÈRES DE PROFIL DU FRONTALIER

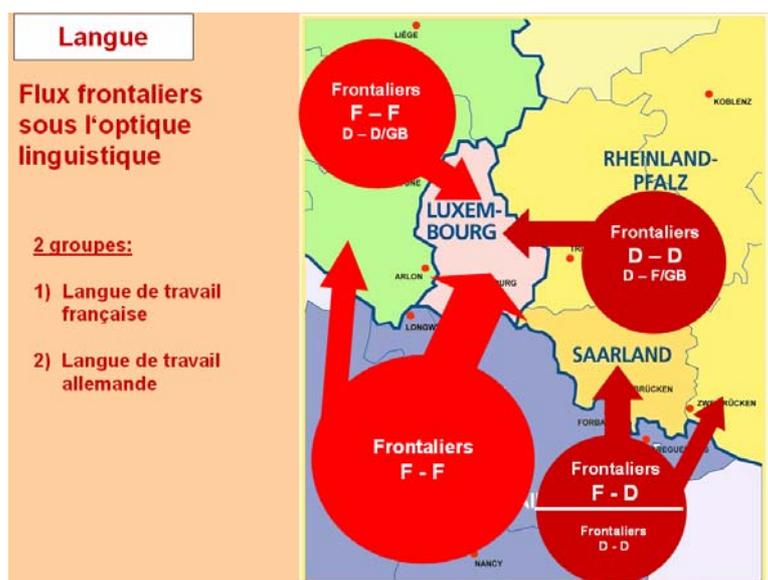
Les aires de destination:

On peut distinguer 3 aires de destination dans la Grande Région:



La langue:

On peut distinguer 2 groupes selon la langue de travail:



- 1) La langue de travail française, avec le luxembourgeois et l'anglais comme langues sous-jacentes.
- 2) La langue de travail allemande, avec le français, l'anglais et le luxembourgeois comme langues sous-jacentes mais uniquement en direction du Luxembourg.

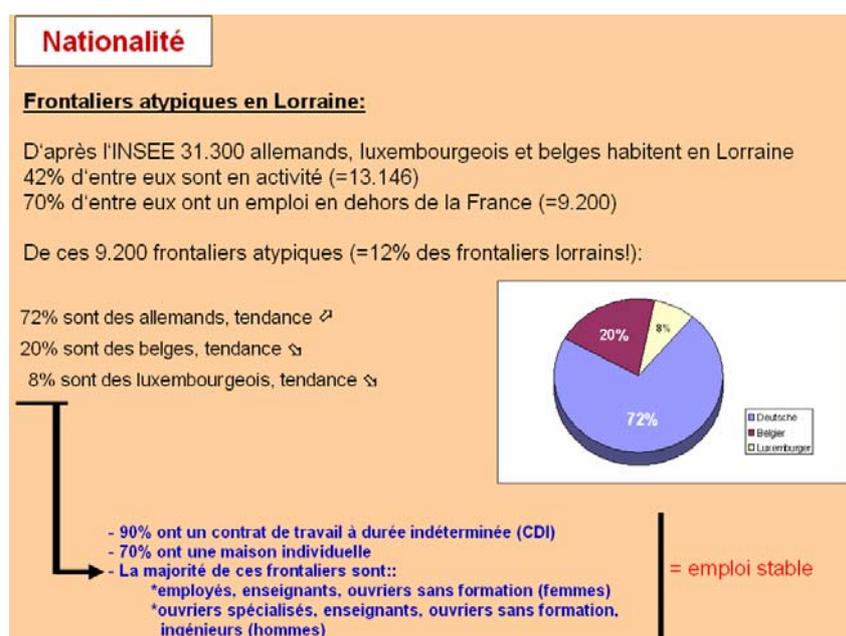
La nationalité:

Les pays d'origine montrent très nettement l'influence française. Cette répartition a toujours été plus ou moins la même dans des proportions variables mais aujourd'hui des variations sensibles commencent à être visibles :

Par exemple au travers du nombre depuis 2 ans croissant de frontaliers allemands (+9,2%).



Il faut également noter la croissance constante du phénomène du „**frontalier atypique**“ (ou „faux frontalier“) en comparaison avec le „frontalier typique“: de plus en plus d'allemands, de luxembourgeois et de belges achètent (pour 70%) ou louent un bien immobilier dans le pays voisin afin de profiter des prix bas (surtout en France) des terrains et des maisons, ainsi que des avantages fiscaux. Ils font tout les jours la navette vers leur ancien lieu de travail qui à présent se situe à l'étranger, et sont alors considérés comme des frontaliers.

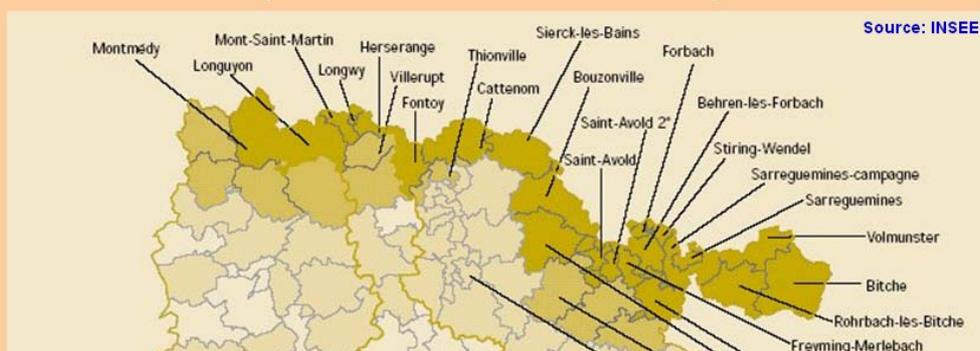


Les raisons pour ces „mouvements migratoires“ au sein de la Grande Région sont de différentes natures:

- ▶ D'une part les prix immobiliers augmentent à cause de la demande au Luxembourg et ne sont plus accessibles pour certaines familles des couches sociales moyennes ou inférieures. Ces familles doivent émigrer vers le pays voisin moins cher.
- ▶ D'autre part les plans d'urbanisme en Sarre et en Rhénanie-Palatinat sont devenus plus contraignants, par exemple en ce qui concerne les restrictions environnementales. Les terrains sont plus chers et plus petits, la bonne accessibilité géographique (domicile-lieu de travail) n'est plus garantie.
- ▶ La Lorraine attire de plus en plus de francophiles allemands, belges ou luxembourgeois. L'autre façon de vivre et la frontière accentuent le sentiment de coupure entre lieu de travail et domicile.

Ces frontaliers atypiques ont une situation professionnelle plus stable que la moyenne, ce sont surtout des familles avec enfants dont les parents ont en moyenne 40 ans, issues des couches moyennes et supérieures de la population allemande.

Proportion d'allemands, de belges et de luxembourgeois dans la population lorraine totale (=indicateur d'achat immobilier)



Achats immobiliers:

Entre 1988 et 1994 15% des maisons vendues en Moselle-Est ont été achetées par des sarrois.

-Raisons:

- De nature structurelle (Densité de la population sarroise + plans d'urbanisme plus restreints + prix plus bas des terrains en Lor + amélioration de l'infrastructure routière Lor-Saar)
- De nature fonctionnelle (Salaires + fiscalité avantageux)
- De nature affective (Qualité de la vie rurale, France=vacances,...)

- Répercussions: prix x 2 en 10 ans dans certaines communes frontalières

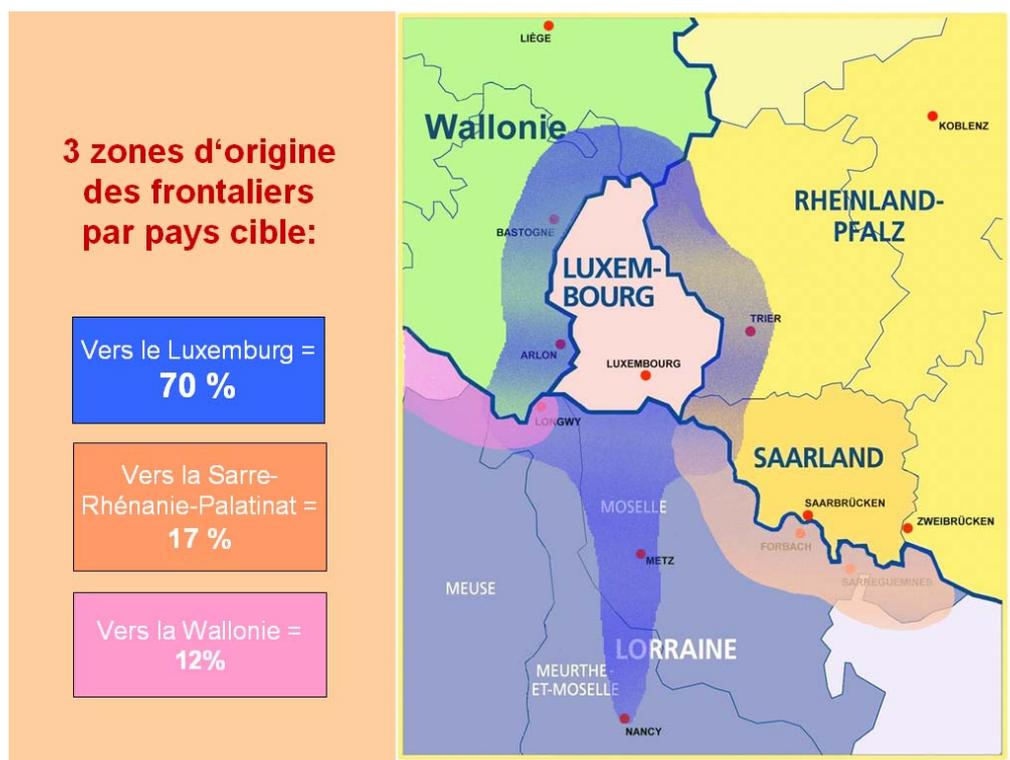
- Effets secondaires:

- Nouvelles dynamiques des communes par l'arrivée de nouveaux habitants + rajeunissement par des familles jeunes à enfants
- Naissance de „getthos“ (nouveaux quartiers) de frontaliers atypiques dissociés de la vie communale

Lieu d'habitation et lieu de travail:

- ▶ Les frontaliers qui navettent quotidiennement vers l'Allemagne ou la Belgique habitent en moyenne à maximum 20 km de la frontière.
- ▶ Les frontaliers qui navettent quotidiennement vers le Luxembourg habitent en moyenne à maximum 30 km de la frontière. Il y a toutefois dans le sillon mosellan une tendance croissante à des distances plus longues: jusqu'à 100 km (Nancy).

On peut déterminer 3 zones d'origine ou zones d'influence pour les flux frontaliers:



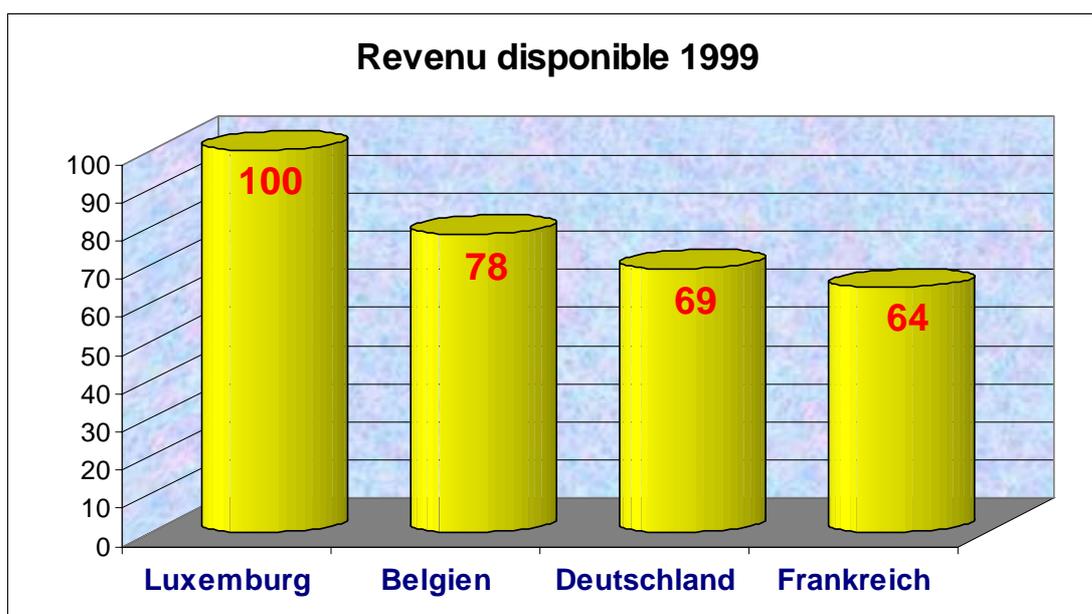
Le salaire:

- ▶ 50% des frontaliers vers l'Allemagne indiquent le salaire comme motivation principale (Source: INSEE 2001).
- ▶ Le salaire brut sarrois est en 1995 supérieur de 48% au salaire brut lorrain (33% dans les petites entreprises jusqu'à 59% dans les grandes entreprises, selon la branche de 13% pour l'industrie de la chaussure à 83% pour l'industrie automobile) (Source: INSEE)

- ▶ Au Luxembourg il y a de grandes différences de salaire selon la branche (Source: Statec):



- ▶ Revenu disponible: le revenu disponible luxembourgeois est de 46% supérieur au revenu disponible français (Source: Statec).



3. CATÉGORIES DE FRONTALIERS PAR BRANCHES ÉCONOMIQUES ET PAYS DE DESTINATION

3.1



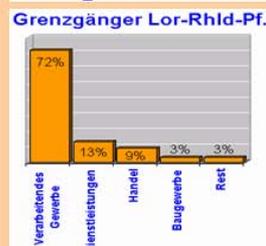
TENDANCES des dernières décennies:

- ▶ **Années 50 et 60:** Territoire français de Sarre, des frontaliers surtout dans le domaine minier (1000 à 2000).
- ▶ **Années 60:** Développement de certains secteurs industriels (industrie de la chaussure, du textile, Siemens). Surtout des femmes comme frontaliers (les hommes sont employés dans l'industrie minière en plein essor).
- ▶ **Fin des années 60 jusqu'aux années 80:** explosion du secteur de la construction, les forces d'occupation américaines emploient beaucoup d'allemands dont les emplois d'origine sont repris par des français. Des français qualifiés occupent des emplois allemands non qualifiés car ceux-ci sont rémunérés 25 à 30% de plus qu'en Lorraine. Beaucoup d'emplois par des entreprises intérimaires françaises.
- ▶ **Fin des années 80 jusqu'aux années 2000:** vers la tertiarisation de l'emploi (Centres d'appel, entreprises de nettoyage, métiers de la santé...) + nouvel essor de l'industrie automobile (sous-traitants: pour Ford, Opel, ZF, Michelin, ...)
- ▶ **Aujourd'hui:**
 - Branches:
 - *Redémarrage des aciéries
 - *Industrie automobile et sous-traitants
 - *Services

Secteurs principaux d'emploi des frontaliers:

F (LOR)-SARRE:

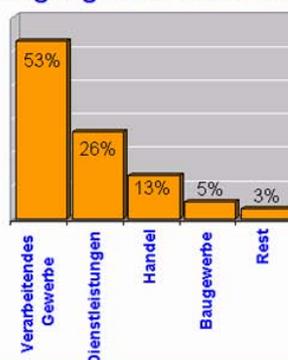
- 1) **48% dans l'industrie manufacturière** (NACE 03 D)
(Industrie productrice, sous-traitants,...)
- 2) **30% dans les services** (NACE 03 H à N)
(Conseil, Finances, Santé, Location, Maintenance, Nettoyage,...)
- 3) **14% dans le commerce** (NACE 03 G, Commerce, Réparations,...)
- 4) **5% dans la construction** (NACE 03 F)
- 5) **3% reste**



F (LOR) – RHÉNANIE-PALATINAT:

- 1) **72% dans l'industrie manufacturière**
- 2) **13% dans les services**
- 3) **9% dans le commerce**
- 4) **3% dans la construction**
- 5) **3% reste**

Grenzgänger Lor- Saar-Rhd-Pf.



F (LOR) – SARRE-RHÉNANIE-PALATINAT:

- 1) **53% dans l'industrie manufacturière**
- 2) **26% dans les services**
- 3) **13% dans le commerce**
- 4) **5% dans la construction**
- 5) **3% reste**

Source des chiffres: EURES-ADEM, Cahiers Transfrontaliers

3.2



2) Lor/Wal./Sarre-Rhén.-Pt. → Luxembourg

Origine de ces 107.789 frontaliers:

- * 52% de France
- * 27% de Belgique
- * 21% d'Allemagne

Occupation procentuale des secteurs économiques luxembourgeois:

- * 54% des emplois luxembourgeois dans le domaine des services aux entreprises
- * 51% des emplois luxembourgeois dans l'industrie manufacturière
- * 44% des emplois luxembourgeois dans la construction
- * 44% des emplois luxembourgeois dans le commerce
- * 43% des emplois luxembourgeois dans la finance

Quelques indicateurs:

- 38% des salariés luxembourgeois sont des frontaliers (2002)
- 7 nouveaux emplois sur 10 sont occupés par des frontaliers
- 5.200 intérimaires (70% de Français)
- +9,2 % d'augmentation du nombre de frontaliers allemands au Luxembourg (Construction + intérimaire)
- Lux 1975-2003:

- * Agriculture = -65%
- * Industrie = -30%
- * Construction = +40%
- * Services = +270%
(dont finance = +500%)

Un phénomène relativement jeune:

depuis la fin des années 80

Travailleurs frontaliers salariés au Luxembourg selon le pays d'origine
Evolution 1975-2001

Evolution de l'emploi salarié selon le lieu de résidence (moyenne annuelle, * 1000)						
	Total	Résidents	Frontaliers	Allemagne	Belgique	France
1975	132,8	121,4	11,4	1,3	5,7	4,4
1980	137,0	123,6	13,4	1,5	5,7	4,7
1985	141,7	125,6	16,1	2,7	7,2	7,0
1990	170,4	136,7	33,7	6,4	12,3	16,6
1995	197,5	142,0	55,5	10,2	17,2	29,5
2000	238,6	155,5	83,0	15,7	23,4	44,0
2001	254,8	161,1	93,7	17,9	25,8	50,1

Source: EURES-ADEM

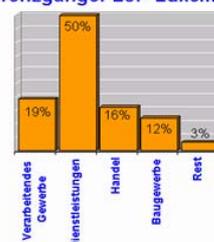
Source: STATEC/IGSS

Secteurs principaux d'emploi des frontaliers:

F (LOR)-LUX:

- 1) **50% dans les services** (NACE 03 H à N)
(Conseil, Finances, Santé, Location, Maintenance, Nettoyage,...)
- 2) **19% dans l'industrie manufacturière**
(NACE 03 D, industrie productrice, sous-traitants,...)
- 2) **16% dans le commerce** (NACE 03 G, Commerce, Réparations,...)
- 3) **12% dans la construction** (NACE 03 F)
- 4) **3% reste**

Grenzgänger Lor- Luxemburg



D (Sarre-Rhén-Pt) - LUX:

- 1) **53% dans les services**
- 2) **17% dans la construction**
- 3) **16% dans l'industrie manufacturière**
- 4) **13% dans le commerce**
- 5) **1% reste**



B (Wallonie) - LUX:

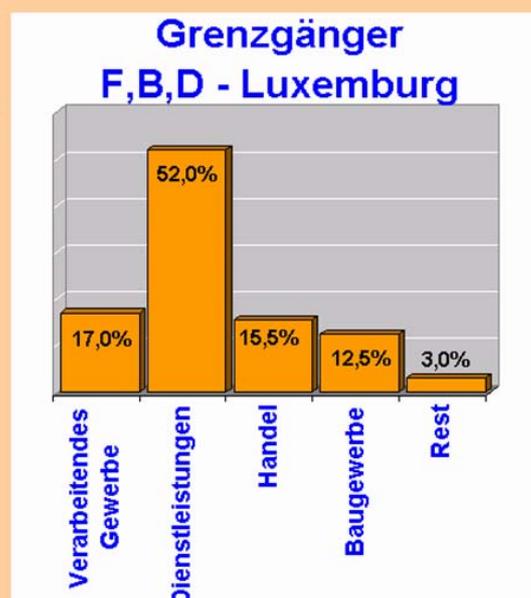
- 1) **54% dans les services**
- 2) **17% dans le commerce**
- 3) **15% dans l'industrie manufacturière**
- 4) **12% dans la construction**
- 5) **2% reste**



Secteurs principaux d'emploi des frontaliers:

Total F/B/D → Luxembourg

- 1) **52% dans les services**
- 2) **17% dans l'industrie manufacturière**
- 3) **15,5% dans le commerce**
- 4) **12,5% dans la construction**
- 5) **3% reste**



3.3



3) F → Wallonie

Un phénomène relativement récent:

F → Wal 1990 à 2002 = + 350%

Alors que

Wal → F 1990 à 2002 = -25%

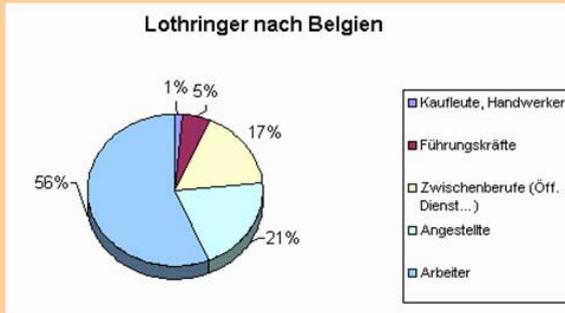
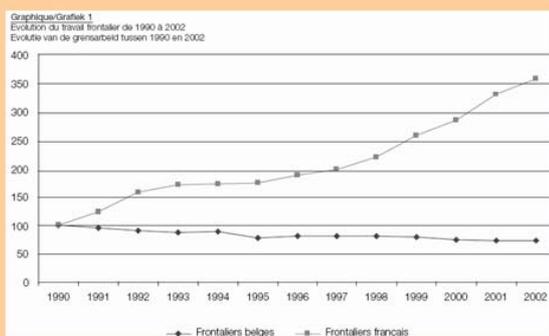
- Frontaliers en moyenne plus jeunes que les belges non-frontaliers
- En moyenne plus de CDI
- 90% plein temps
- 4% intérimaires

- **Hommes**: 80% des frontaliers français sont des hommes. 73% n'ont pas le Bac → branches techniques → statut d'ouvrier
- **Femmes**: les femmes ont plus de diplômes universitaires que les hommes → branche des services → statut d'employées principalement employées dans le domaine de la santé et social, éducation, hôtellerie

- 14% de frontaliers atypiques (belges habitant en France et travaillant en Belgique)
- Un „tourisme“ étudiant élevé

Secteurs principaux d'emploi des frontaliers:

- 1) Industrie manufacturière (deux fois plus que moyenne belge)
- 2) Services aux entreprises
- 3) Commerce
- 4) Construction



4. TENDANCES DE PROFIL DES FLUX FRONTALIERS



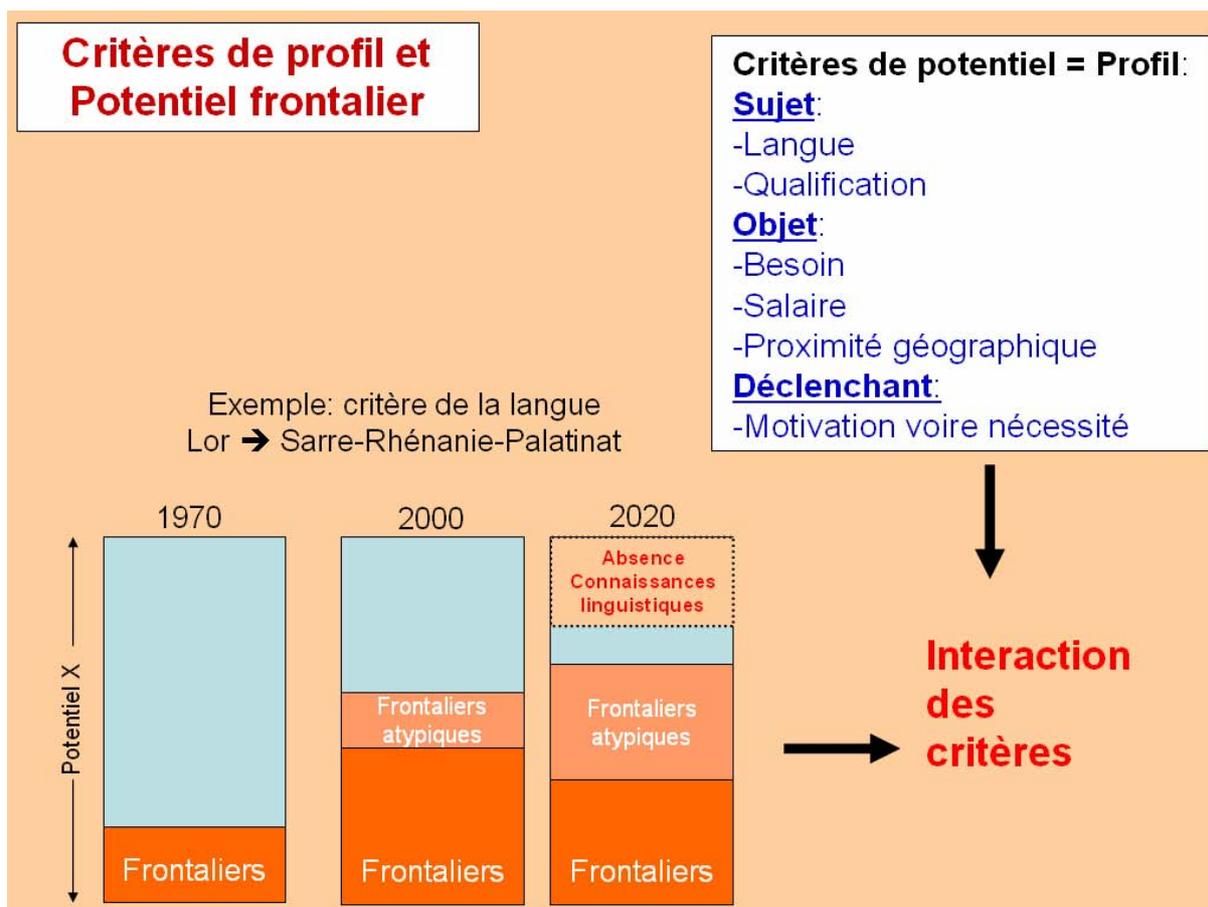
5. INFLUENCE DES CRITÈRES DE PROFIL SUR LE POTENTIEL FRONTALIER

Le potentiel frontalier est soumis à la réalisation d'un nombre variable de critères eux-mêmes variables que l'on peut attribuer soit au sujet (frontalier) soit à l'objet (l'emploi proposé). Le lien entre sujet et objet est le déclenchant.

Si l'une des variables du profil est modifiée ou disparaît, la condition théorique pour l'emploi d'un frontalier (voire l'existence même du frontalier) peut être menacée.

Pour le flux frontalier Lorraine – Sarre-Rhénanie-Palatinat, le critère de la langue est primordial. Pour des raisons historiques (occupation allemande de la Lorraine) il y a 20 ans la plupart des lorrains jusqu'à 30 km de la frontière pouvaient, de par leur connaissance du dialecte lorrain, encore s'entretenir avec des allemands. Cette relation allait toutefois bien au-delà de la langue puisque ces lorrains connaissaient aussi la culture allemande (par exemple grâce à la réception des émissions radios et télévisées allemandes), ce qui dans la culture d'entreprise allemande, c'est-à-dire dans les échanges entre frontaliers français et salariés allemands n'est pas sans importance.

La baisse d'apprentissage du dialecte lorrain et en général de la langue allemande au profit de l'anglais et de l'espagnol, et la croissance du nombre de frontaliers atypiques allemands en Lorraine provoque une lente mutation du potentiel frontalier lorrain.



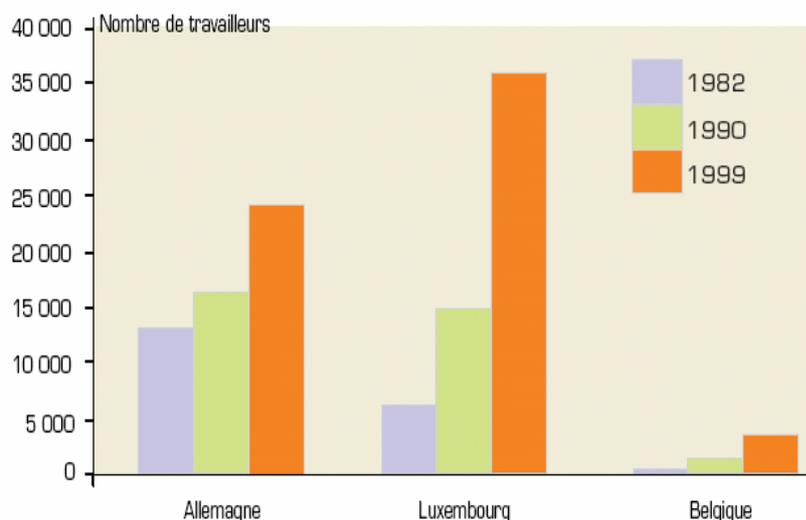
6. PROBLEMATIQUES ET QUESTIONS OUVERTES

Le profil du frontalier dans la région Saar-Lor-Lux-Rheinland-Pfalz-Wallonie en relation avec les données économiques doit être étudié avec plus d'application. C'est la seule façon de comprendre l'influence du phénomène des flux frontaliers sur les marchés locaux de l'emploi et sur les économies locales. Car malgré la faible proportion de l'emploi frontalier dans l'emploi total de la Grande Région, celui-ci est un indicateur et un système d'alerte pour les changements économiques et du marché de l'emploi de la Grande Région et de chacune de ses régions individuelles.

Quels critères influencent quelles tendances?

Ci-après quelques points et questions qui auraient besoin d'être analysés :

- ▶ Frontaliers: motivation ou nécessité?
- ▶ Quels changements/décalages des flux frontaliers les évolutions économiques provoquent-elles?



Source : Insee - Recensements 1982 - 1990 - 1999 - Exploitation complémentaire

- ▶ Dans quelle mesure les changements de la nature et de l'envergure des flux frontaliers influencent-ils l'évolution du marché immobilier de la Grande Région?
- ▶ Quelles sont les répercussions locales du nombre croissant de „frontaliers atypiques“?
 - Inflation immobilière
 - Culture / éducation (écoles)
 - Importance économique (où l'argent est-il dépensé ?)
 - Importance pour les statistiques du chômage
 - Motivation:

Frontaliers typiques =	* Salaire + fiscalité Emploi
Frontaliers atypiques =	* Immobilier * Fiscalité
- ▶ Comment le potentiel frontalier évolue-t-il? = comment le profil du frontalier évolue-t-il?
- ▶ Quel rôle l'infrastructure de la Grande Région joue-t-elle pour les flux frontaliers?
- ▶ Quelles sont les tendances évolutives de l'emploi frontalier en général:
 - Vers une tertiarisation de l'économie?
 - Féminisation croissante du travail frontalier? (30% 1990 → 36% 1999)
 - „Luxembourgisatıon“ de l'emploi frontalier (universitaires et hautement qualifiés), influence du décalage des besoins en frontaliers vers le Luxembourg...
 - Elargissement des aires d'origine (avant surtout Sarreguemines et le bassin houiller, aujourd'hui surtout le sillon mosellan).
 - Vers une raréfaction des réserves de qualifiés en Lorraine? (par débauchement vers le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique).

Sources:

„Die Arbeitsmarktsituation in der Großregion“. 3. Bericht der Interregionalen Arbeitsmarktbeobachtungsstelle der Großregion. Dezember 2004.

„Les cahiers transfrontaliers d'EURES“. EURES-ADEM 2002, 2003, 2004.

„Le profil du frontalier: entre choix et opportunité“. Economie lorraine n°229, décembre 2003.

„De nombreux ouvriers souvent frontaliers“. Economie lorraine n°220, juin 2002.

„Anciens voisins, nouveaux Lorrains“. Economie lorraine n°210, juillet 2001.

„Les salaires sarrois, une aubaine pour les frontaliers lorrains“. Economie lorraine n°205, février 2001.

„Etude sur les flux frontaliers franco-belges“. EURES-Channel, mai 2004.

„L'emploi transfrontalier en Lorraine, synthèse étude socio-économique et enquête entreprises“ AGEFOS PME Lorraine, juin 2003.

„Frontaliers mode d'emploi“. Nathalie Pessel, Le Point n°1267, (21.11.2003).

„Consommation : les achats des frontaliers sont plus ciblés“.
<http://www.paperjam.lu> (02.07.2004).

„Les résultats de l'enquête menée par l'ILReS sur la mobilité des frontaliers“.
<http://www.lesfrontaliers.lu> (02.08.2002).

Statec : <http://www.portrait.public.lu>: Conditions sociales (Gains et salaires, Niveaux de vie et conditions de vie, Protection sociale).

„De plus en plus de travailleurs frontaliers de Saint Louis à Dunkerque“. INSEE : Chiffres pour l'Alsace, Revue n°3, juillet 2001.

Statistisches Jahrbuch der Großregion 2000. Statistische Ämter der Großregion.

Bevölkerungs- und Sozialatlas der Großregion 1996. Statistische Ämter der Großregion.

Chiffres:

INFO-Institut (Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle)

EURES-ADEM (ADEM, IGSS, INAMI, Reg.-Direktion RPS, INSEE)

INSEE Lorraine

STATEC Luxemburg

Regionaldirektion Rheinland-Pfalz-Saarland der Bundesagentur für Arbeit

4. Interrégionalité et identité de la Grande Région

La Grande Région est composée de sous-espaces hétérogènes qui font partie d'Etats nationaux différents. Il existe de nombreux liens entre ces composantes, notamment au niveau des marchés de l'emploi. On entend par interrégionalité la relation d'interpénétration entre les composantes.

Les principaux acteurs du marché transfrontalier de l'emploi jouent un rôle exemplaire. Les frontaliers font chaque jour le lien entre les régions et intègrent leur espace de vie dans leur région de résidence et dans leur région de travail en lui attribuant une place bien définie dans ces systèmes de référence. Ils constituent ainsi le moteur du développement d'une vie sociale transfrontalière et d'une identité régionale transfrontalière. En effet, le fait de s'identifier à une région ou à ses habitants est étroitement associé aux liens que l'on a avec l'environnement social et spatial.

Si l'on veut parler d'identité transfrontalière, cela présuppose, dans le cas de travailleurs frontaliers, l'existence d'un rayon d'action transfrontalier et d'éléments communs qui lient entre eux les habitants des divers versants. Dans le cas de la Grande Région, il s'agit de l'histoire commune, de l'évolution économique et des crises vécues en commun. L'histoire sociale commune, la culture industrielle commune y sont fortement liées, même si elles sont de moins en moins aptes à générer la cohésion du fait des mutations économiques et de la tertiairisation de l'économie. Ceci nous amène à étudier l'emploi transfrontalier dans la Grande Région sous un nouvel angle : le frontalier peut-il être un vecteur de l'identité grand-régionale à une époque où l'industrie minière et sidérurgique et la culture ouvrière offrent de moins en moins de potentiels d'identification ? Pour les entités géographiques telles que la Grande Région, ce type de question identitaire se pose de manière de plus en plus urgente face à la concurrence mondiale. La lutte pour attirer de nouvelles entreprises compte tout autant que la création et le maintien d'une unité et d'une identité culturelle.

Le professeur Peter Dörrenbächer, le Dr. Tomke Lask et Jacqueline Breugnot reprennent les aspects évoqués ici de l'interrégionalité et de l'identité. Ils développent des approches permettant de lier l'existence des frontaliers et l'identité régionale au sein de la Grande Région.

Dans son intervention, le Dr. Peter Schmitt-Egner complète cette perspective et présente des réflexions théoriques importantes pour le développement régional transfrontalier et l'évolution du marché de l'emploi transfrontalier dans l'Europe des Régions. Ces réflexions contribuent à conférer une structure théorique à l'espace interrégional de vie et de travail et à le définir par des standards empiriques. Pour cela, l'intervenant cherche à déterminer dans quelle mesure l'identité régionale et ses variantes spécifiques peuvent être considérées comme des facteurs qui influencent le développement interrégional et les relations interrégionales. Sa réflexion porte également sur la possibilité d'avoir recours à l'identité régionale pour expliquer le succès ou l'échec des projets transfrontaliers.



Peter Dörrenbächer
Université de la Sarre

Espace transfrontalier et interrégionalité

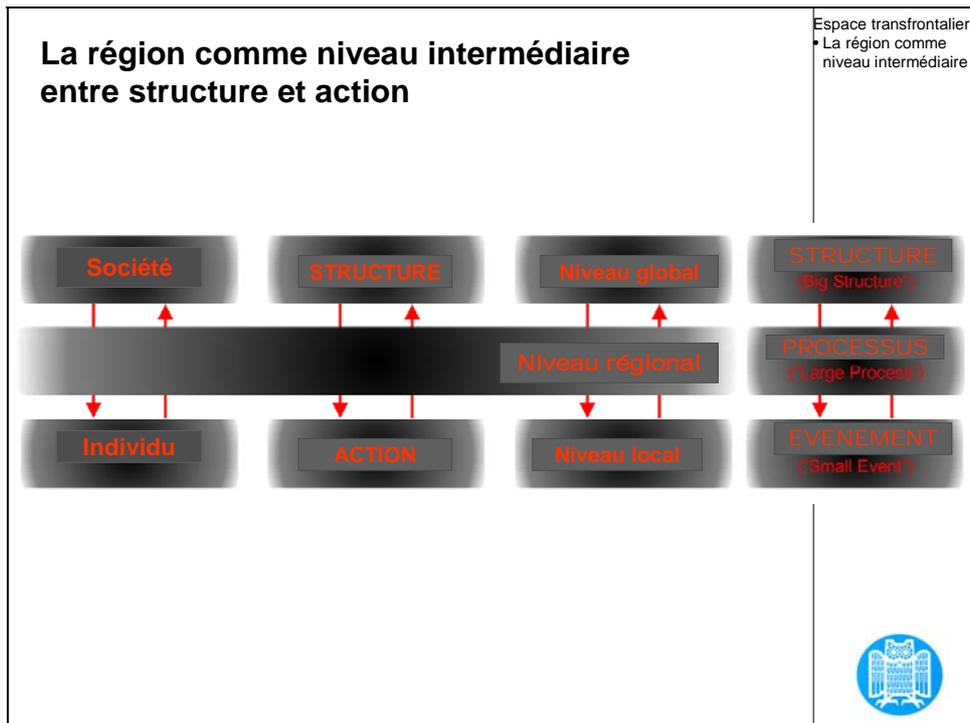
Espace transfrontalier et interrégionalité

Peter Dörrenbächer (Université de la Sarre)

<p style="text-align: center;">Espace transfrontalier et interrégionalité</p> <p style="text-align: center;">Débat n° 3 : interregionalité et identité dans la Grande Région</p> <p style="text-align: center;">Atelier-débat : Les frontaliers : vers un espace de vie et de travail intégré dans la Grande Région</p> <p style="text-align: center;">Sarrebruck, 17.02.2005</p> <p style="text-align: center;">Peter Dörrenbächer, Université de la Sarre, section: géographie</p>	
---	--

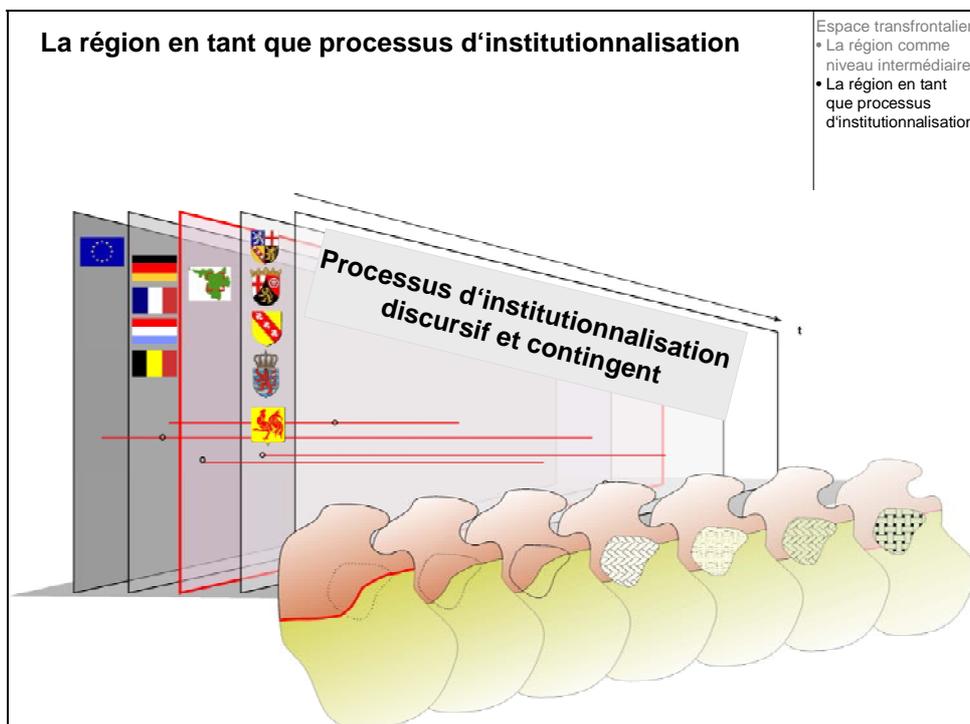
Diapositive 2 : Les espaces transfrontaliers sont des régions qui font partie d'au moins deux Etats (nationaux).

Les régions constituent un niveau (spatial) intermédiaire entre le niveau mondial et le niveau local. Les représentants de la «New Regional Geography» (cf. Gilbert 1988) considèrent la région comme un processus. Selon eux, la région représente le niveau intermédiaire de divers processus de structuration par lesquels la société et l'individu, la structure et l'action, les conditions structurelles à long terme et les événements à court terme sont associés dans un rapport dialectique.



Diapositive 3 : Par conséquent, le développement des espaces transfrontaliers (considérés comme zones frontalières) ne peut être vu que comme la résultante de l'interaction de divers niveaux spatiaux, temporels et sociaux.

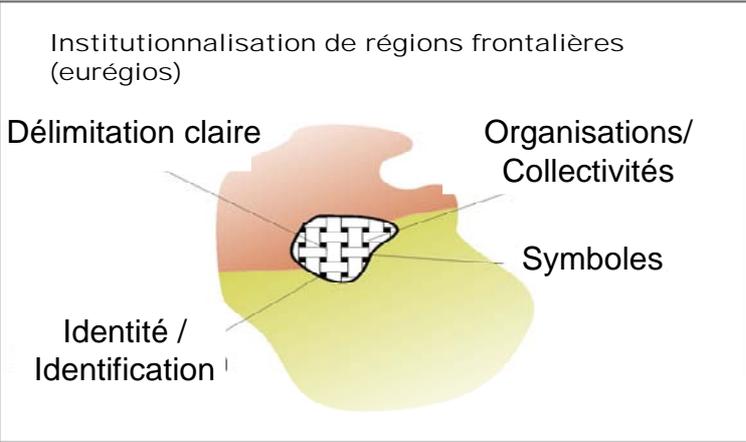
Les espaces transfrontaliers ne sont rien d'autre que des processus d'institutionnalisation de nature spatiale et qui relie entre eux les divers niveaux.



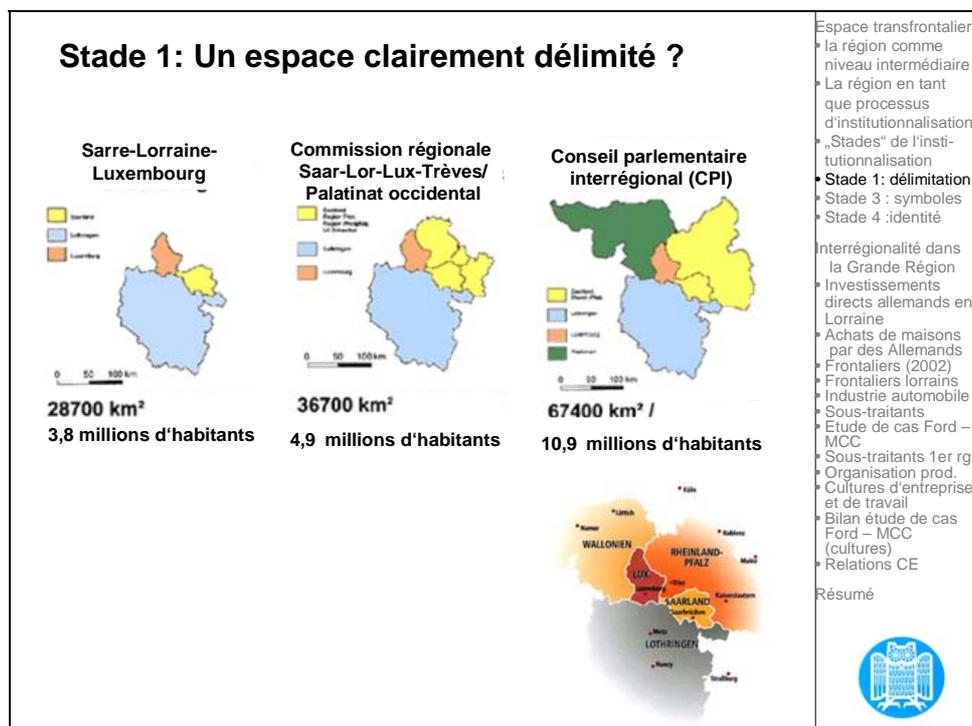
Diapositive 4 : Selon Paasi (1986), l'institutionnalisation des régions se fait en quatre étapes ou «stades» :

<p>«Stades» de l'institutionnalisation des régions (d'après Paasi 1986)</p> <p>Stade 1: Naissance d'une entité territoriale clairement définie</p> <p>Stade 2: Création d'institutions régulatrices spécialement consacrées à cet espace clairement délimité</p> <p>Stade 3: Emergence de symboles se référant à l'espace</p> <p>Stade 4: Développement d'une identité régionale et perception interne et externe de la région comme une unité</p>	<p>Espace transfrontalier</p> <ul style="list-style-type: none"> • La région comme niveau intermédiaire • La région en tant que processus d'institutionnalisation <p>• «Stades» de l'institutionnalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stade 1: délimitation • Stade 3 : symbole • Stade 4 :identité <p>Interrégionalité dans la Grande Région</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements directs allemands en Lorraine • Achats de maisons par des Allemands • Frontaliers (2002) • Frontaliers lorrains • Industrie automobile • Sous-traitants • Etude de cas Ford – MCC • Sous-traitants 1er rg • Organisation prod. • Cultures d'entreprise et de travail • Bilan étude de cas Ford – MCC (cultures) • Relations CE <p>Résumé</p> 
---	--

Diapositive 5 : Il convient d'abord de vérifier si l'espace transfrontalier considéré ici est vraiment institutionnalisé en tant qu'espace transfrontalier comme l'entend la «New Regional Geography», c'est-à-dire si l'on peut identifier les quatre «stades» évoqués plus haut.

<p>Institutionnalisation de régions frontalières (eurégios)</p>  <p>Institutionnalisation par les médias (droit, savoir, argent, pouvoir)</p>	<p>Espace transfrontalier</p> <ul style="list-style-type: none"> • la région comme niveau intermédiaire • La région en tant que processus d'institutionnalisation <p>• «Stades» de l'institutionnalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stade 1: délimitation • Stade 3 : symboles • Stade 4 :identité <p>Interrégionalité dans la Grande Région</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements directs allemands en Lorraine • Achats de maisons par des Allemands • Frontaliers (2002) • Frontaliers lorrains • Industrie automobile • Sous-traitants • Etude de cas Ford – MCC • Sous-traitants 1er rg • Organisation prod. • Cultures d'entreprise et de travail • Bilan étude de cas Ford – MCC (cultures) • Relations CE <p>Résumé</p> 
---	--

Diapositive 6 : Nous avons constaté l'existence de divers processus d'institutionnalisation de l'espace transfrontalier, qui ont chacun des périmètres différents.

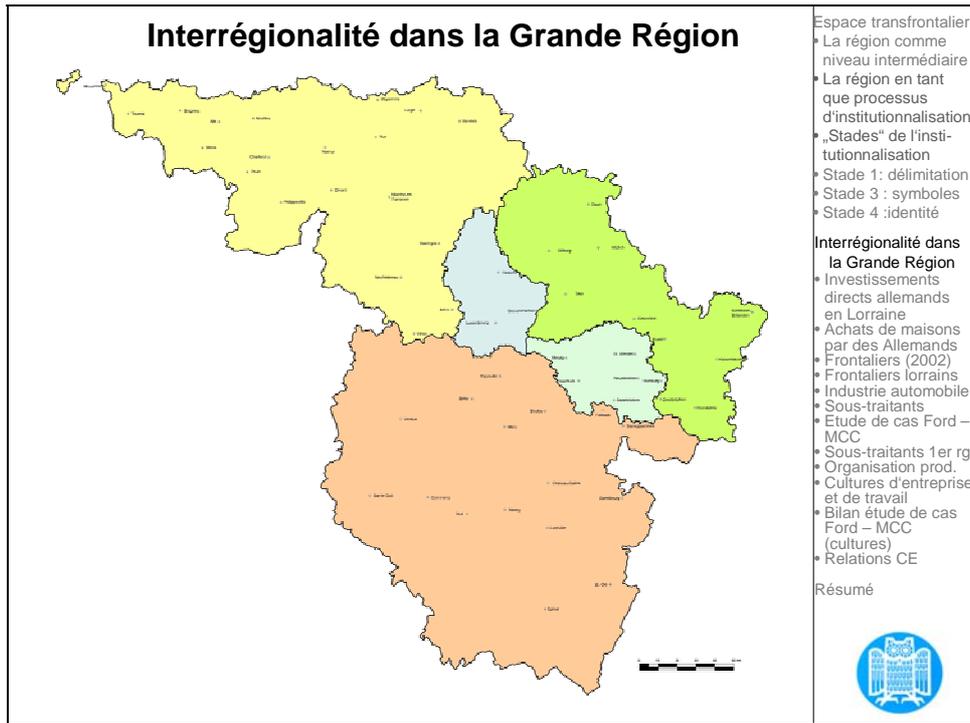


Il convient donc de se demander de quel espace il doit être question ici. Il est caractéristique que les délimitations de ce que l'on appelle la Grande Région ne soient pas clairement définies.

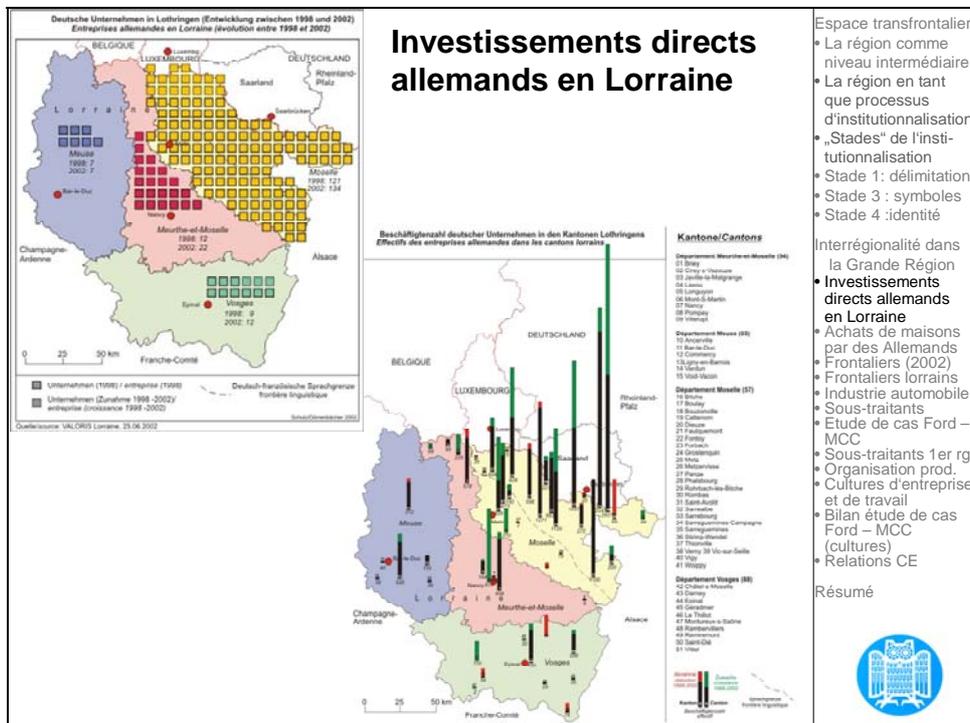
Diapositive 7 : Pour les habitants des divers espaces transfrontaliers (dans leurs géométries diverses), il n'est pas toujours évident de savoir s'ils en font partie ou non. Le profil géographique figurant sur le logo de la Grande Région ne pourra guère servir de repère, même pour ceux qui connaissent bien la géographie locale. L'identification des habitants de cet espace à la Grande Région est rendu problématique par cette difficulté, tout comme l'identification de la Grande Région par les observateurs extérieurs.

<p>Stade 3 : Symboles de l'espace Stade 4 : Identité et identification</p> <p>Saar-Lor-Lux ou Sar-Lor-Lux ou SaarLorLux ou Saar - Lor – Lux – Rhénanie-Palatinat - Wallonie ou SLL ou encore....</p> <p>ou simplement</p>  <p>„Grossregion“ / „Grande-Région“</p>	<p>Espace transfrontalier</p> <ul style="list-style-type: none"> • la région comme niveau intermédiaire • La région en tant que processus d'institutionnalisation • „Stades“ de l'institutionnalisation • Stade 1: délimitation • Stade 3 : symboles • Stade 4 : identité <p>Interrégionalité dans la Grande Région</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements directs allemands en Lorraine • Achats de maisons par des Allemands • Frontaliers (2002) • Frontaliers lorrains • Industrie automobile • Sous-traitants • Etude de cas Ford – MCC • Sous-traitants 1er rg • Organisation prod. • Cultures d'entreprise et de travail • Bilan étude de cas Ford – MCC (cultures) • Relations CE <p>Résumé</p> 
---	---

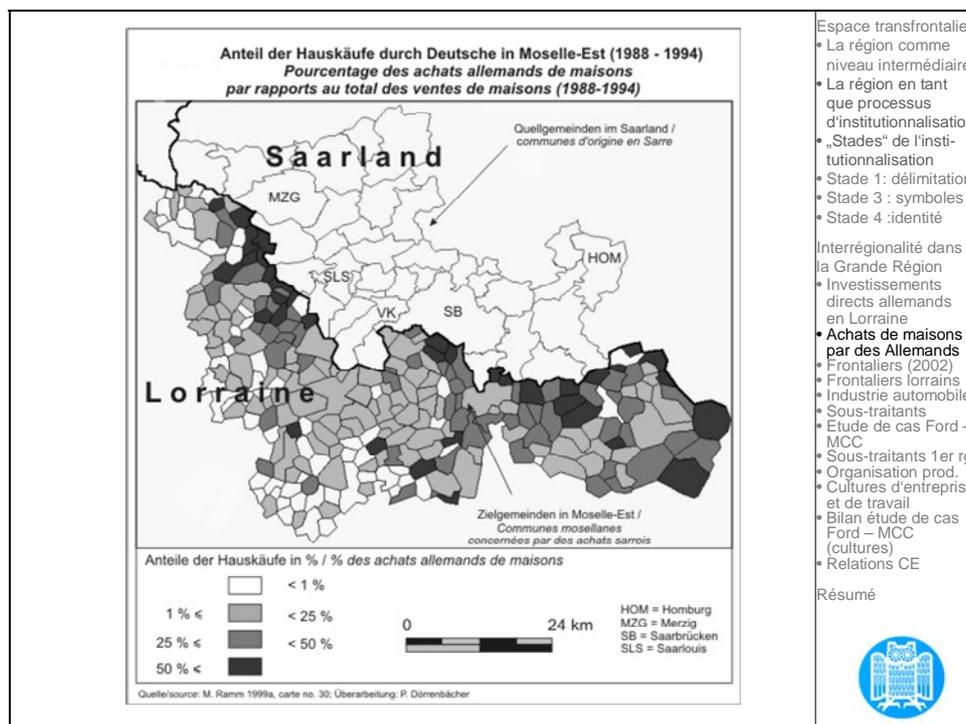
Diapositive 8 : Indépendamment du fait problématique que l'espace transfrontalier qui est l'objet de notre atelier-débat ne soit pas clairement institutionnalisé, il convient de voir s'il existe une relation entre les divers espaces transfrontaliers institutionnalisés et l'espace couvert par les relations interrégionales, c'est-à-dire transfrontalières. (Les cartes suivantes ne représentent pas l'intégralité de l'espace de la Grande Région. Les parties orientales de la Rhénanie-Palatinat, qui sont éloignées de la frontière, n'ont pas été représentées).



Diapositive 9 : Comme il ressort de la diapositive, les investissements directs allemands en Lorraine et les emplois qu'ils ont permis de créer sont concentrés sur les zones de la Région situées à proximité de la frontière, surtout dans le département de la Moselle et en particulier dans l'Est de celui-ci, à l'intérieur de la zone anciennement germanophone.



Diapositive 10 : Au cours des 10 à 15 dernières années, le nombre des Sarrois qui ont acheté des terrains et des habitations en Lorraine s'est accru de manière spectaculaire. Ces personnes ont voulu tirer avantage des prix moins élevés de l'autre côté de la frontière et continuent en général à travailler en Sarre. L'accroissement du nombre des travailleurs frontaliers de Lorraine travaillant en Sarre durant ces années est dû à ce phénomène. Les achats immobiliers des Allemands en Lorraine se concentrent sur une bande très étroite le long de la frontière.

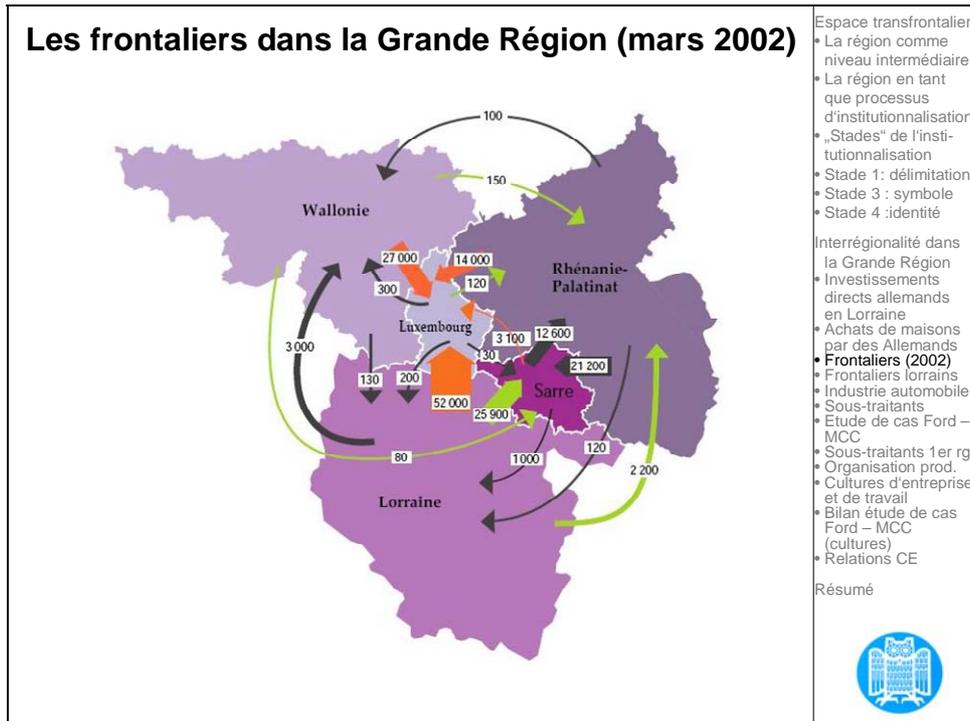


- Espace transfrontalier
- La région comme niveau intermédiaire
 - La région en tant que processus d'institutionnalisation
 - „Stades“ de l'institutionnalisation
 - Stade 1: délimitation
 - Stade 3 : symboles
 - Stade 4 : identité
- Interrégionalité dans la Grande Région
- Investissements directs allemands en Lorraine
 - Achats de maisons par des Allemands
 - Frontaliers (2002)
 - Frontaliers lorrains
 - Industrie automobile
 - Sous-traitants
 - Etude de cas Ford – MCC
 - Sous-traitants 1er rg
 - Organisation prod.
 - Cultures d'entreprise et de travail
 - Bilan étude de cas Ford – MCC (cultures)
 - Relations CE

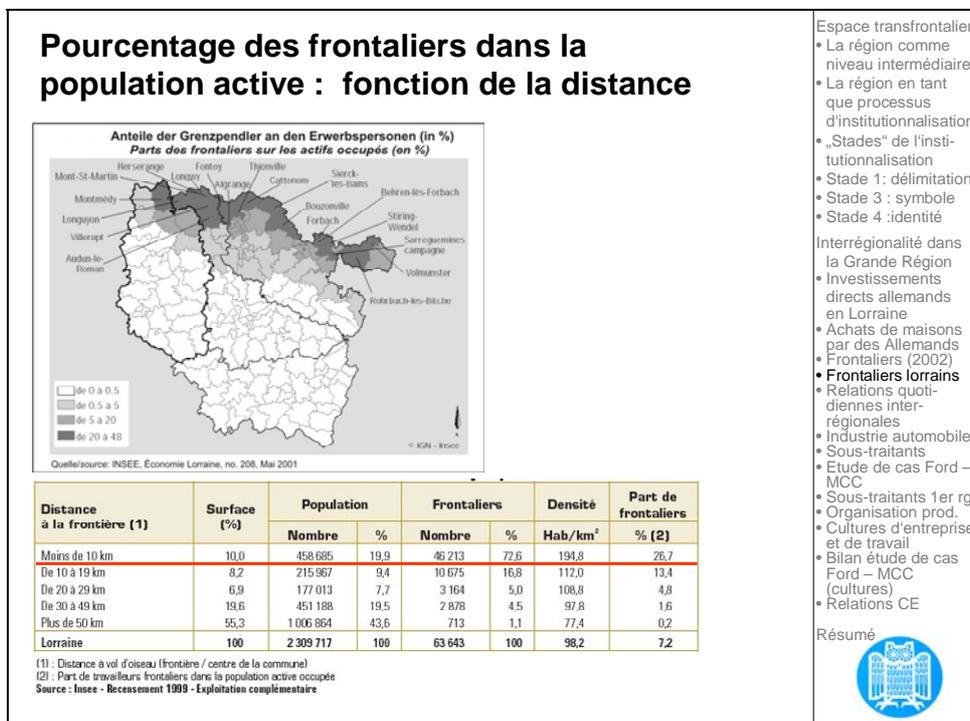
Résumé



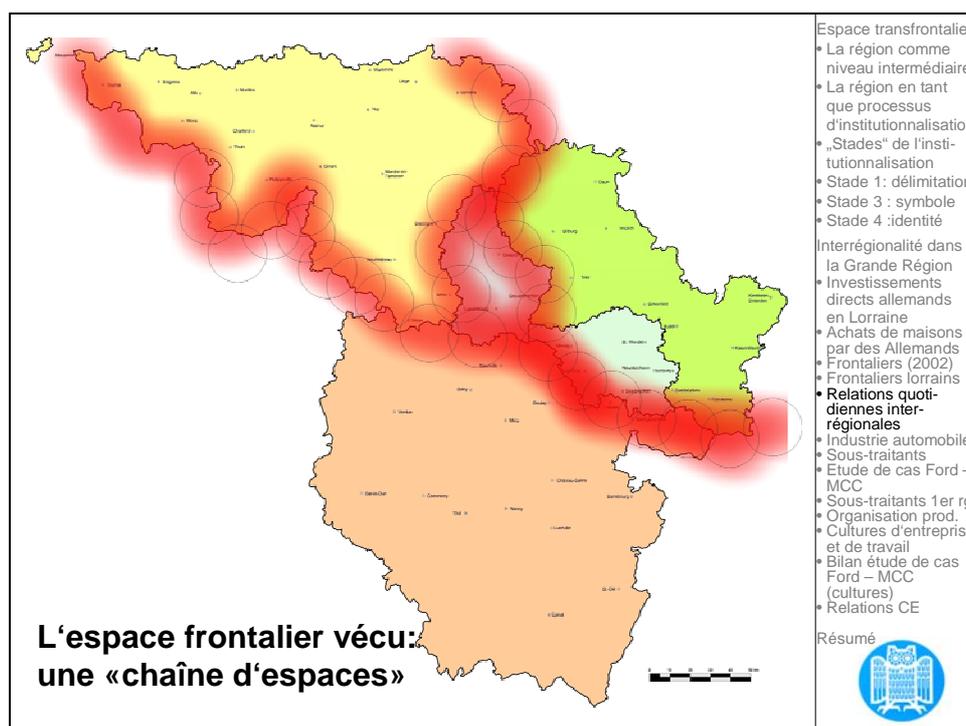
Diapositive 11 : Avec ses 120.000 frontaliers, la Grande Région constitue le plus grand marché transfrontalier de l'emploi de toutes les régions transfrontalières de l'Union Européenne. Parmi toutes les régions, la Lorraine compte le plus grand nombre de frontaliers sortants. Parmi les frontaliers lorrains, ceux qui travaillent au Luxembourg sont de loin les plus nombreux. Ceux qui travaillent en Sarre viennent en deuxième position. Au cours des 10 dernières années, la Sarre, qui était la destination numéro un pour les frontaliers lorrains, a dû céder la place au Luxembourg. Ce recul est encore masqué pour le moment par le nombre croissant de frontaliers sarrois qui habitent en Lorraine.



Diapositive 12 : On voit ici que plus de 72% des frontaliers lorrains habitent à 10 km ou moins de la frontière. Il n'y a qu'environ un pour cent des frontaliers qui habitent à plus de 50 km de la frontière. Le travail frontalier est pratiquement limité à une bande très étroite qui longe la frontière.

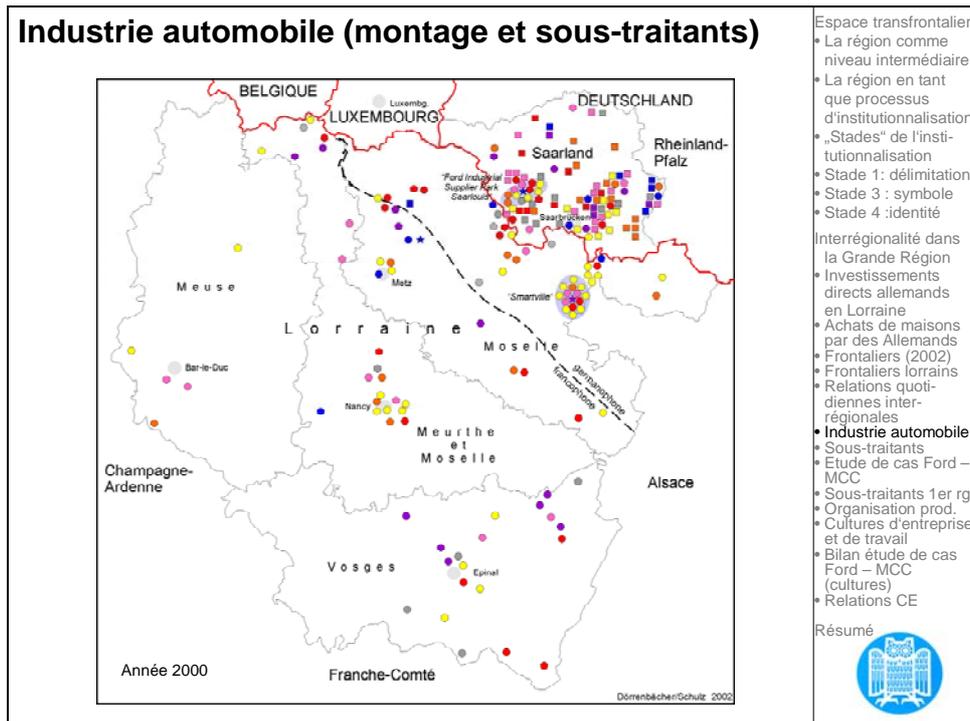


Diapositive 13 : Comme il ressort des diapositives précédentes, les investissements directs transfrontaliers dans le pays voisin, l'achat de propriétés foncières et immobilières et le travail frontalier sont concentrés sur une bande bien étroite qui longe les frontières, quand ils n'y sont pas strictement limités. Il n'y a pas de lien entre l'espace délimité par les relations quotidiennes interrégionales et l'espace nettement plus vaste de la Grande Région. L'espace transfrontalier tel qu'il est vécu se compose d'une chaîne de petits espaces transfrontaliers (grappe relationnelle). Ces espaces frontaliers «vécus» sont probablement bien davantage générateurs d'une identité commune que la Grande Région elle-même.

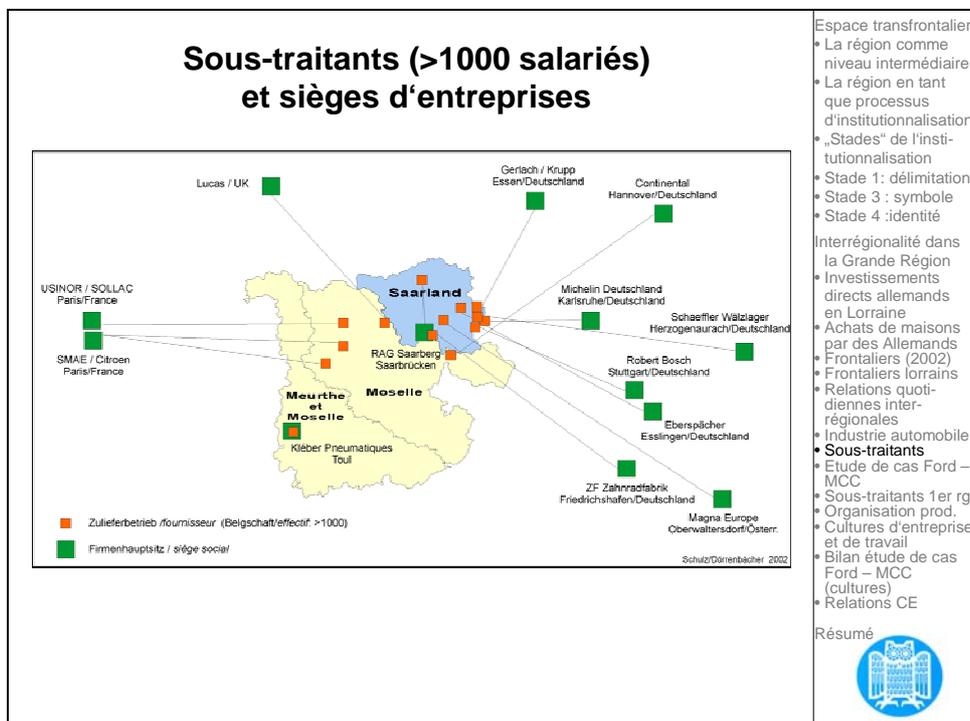


En partant de l'industrie automobile en Lorraine et en Sarre en général, ainsi que d'une étude comparative de deux sites de montage automobile (Ford Saalouis/Ford Industrial Supplier Park à Sarrelouis en Sarre et Micro Compact Car (MCC) à Hambach/Smartville en Lorraine), nous allons maintenant nous pencher sur la manière dont les relations interrégionales en matière de processus de production et de cultures de travail et d'entreprise sont organisées dans l'espace.

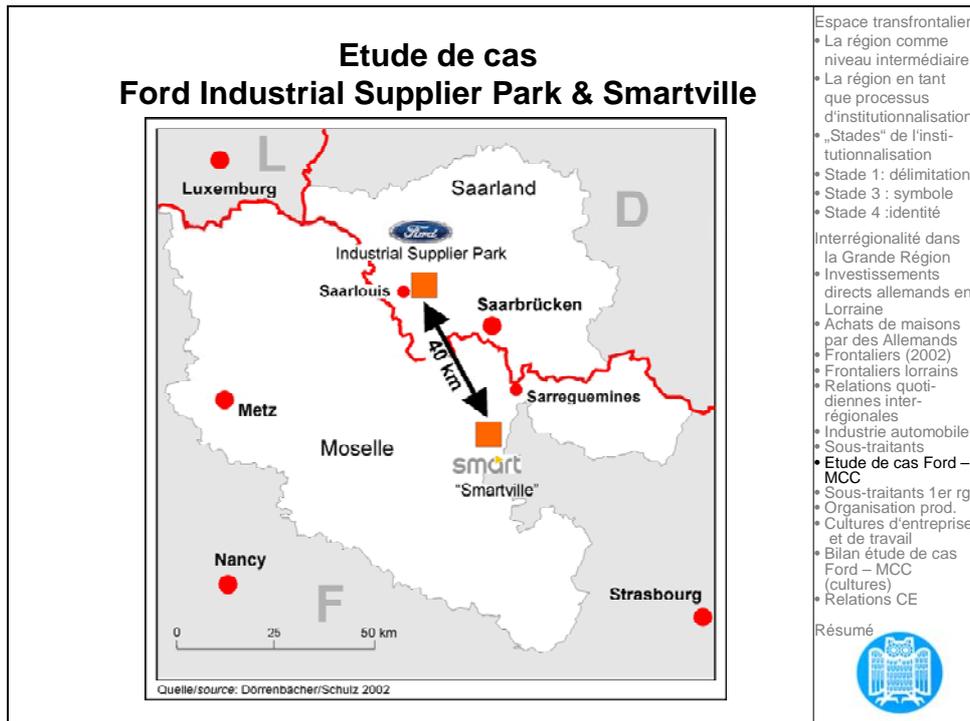
Diapositive 14: L'industrie automobile (montage et sous-traitance) compte plus de 30.000 salariés en Lorraine ainsi qu'en Sarre. Dans ces deux régions, elle a largement dépassé l'industrie minière et sidérurgique. Alors qu'en Sarre, les sous-traitants sont concentrés sur un espace relativement réduit (vallée de la Sarre et «Saarkohlewald» ainsi que Homburg), les entreprises sont réparties de manière plus homogène en Lorraine. Avec le parc intégré de sous-traitants de Smartville, sur le site de l'usine de montage MCC à Hambach, un nouveau cluster automobile a été créé à proximité de la frontière franco-allemande. La question est de savoir si les similitudes structurelles entre la Lorraine et la Sarre ont eu pour résultat l'émergence d'un complexe de production transfrontalier dans l'industrie automobile.



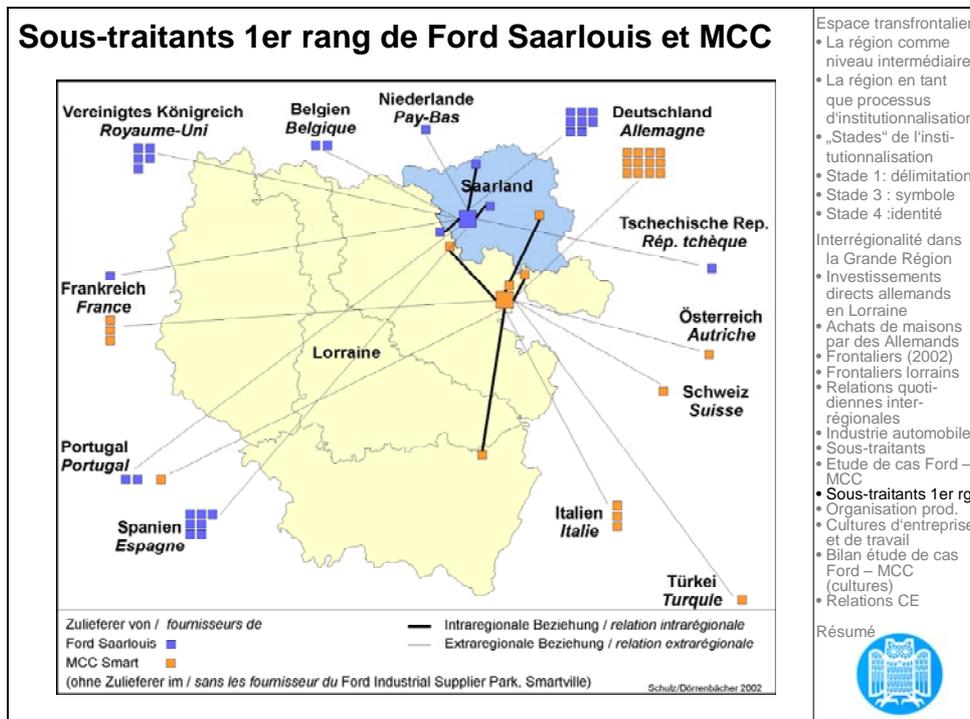
Diapositive 15 : Force est de constater qu'à part une exception du côté sarrois et une exception du côté lorrain, tous les grands sous-traitants de l'automobile sont dirigés depuis des sièges nationaux situés à l'extérieur de la Grande Région, la plupart du temps dans les grands centres économiques des Etats nationaux dont ils relèvent.



Diapositive 16:



Diapositive 17 : Même les sous-traitants de premier rang («first tier») de Ford Saarlouis et de MCC à Hambach n'effectuent pas de ventes transfrontalières, à une exception près de chaque côté de la frontière.



Diapositive 18:

<p>Etude de cas Ford - MCC: Organisation de la production</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de systèmes de production transfrontaliers sur le plan régional. • Deux systèmes isolés de production et de sous-traitance, plutôt intégrés sur le plan national et international. • S'il existe des liens entre les deux systèmes, ils se situent en dehors de la région frontalière. 	<p>Espace transfrontalier</p> <ul style="list-style-type: none"> • La région comme niveau intermédiaire • La région en tant que processus d'institutionnalisation • „Stades" de l'institutionnalisation • Stade 1: délimitation • Stade 3 : symbole • Stade 4 :identité <p>Interrégionalité dans la Grande Région</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements directs allemands en Lorraine • Achats de maisons par des Allemands • Frontaliers (2002) • Frontaliers lorrains • Relations quotidiennes inter-régionales • Industrie automobile • Sous-traitants • Etude de cas Ford – MCC • Sous-traitants 1er rg • Organisation prod. • Cultures d'entreprise et de travail • Bilan étude de cas Ford – MCC (cultures) • Relations CE <p>Résumé</p> 
---	---

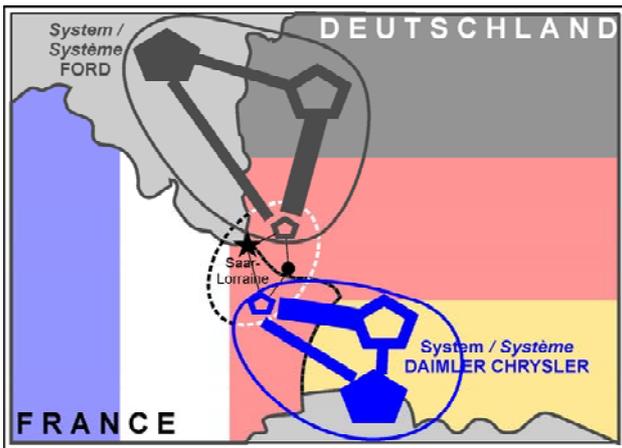
Diapositive 19:

<p>Etude Ford – MCC: Cultures d'entreprise et de travail</p> <p>Ford :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion importante de salariés étrangers (surtout français et italiens, domiciliés en France). • Equipes mixtes (mais il y a parfois des tensions à cause des attentes différentes). • Représentation et participation très fortes des salariés français au sein du comité d'entreprise. <p>Smart :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de frontaliers (salaires peu attractifs). • Les rares Allemands employés exercent des fonctions dirigeantes et marquent fortement la culture d'entreprise. 	<p>Espace transfrontalier</p> <ul style="list-style-type: none"> • La région comme niveau intermédiaire • La région en tant que processus d'institutionnalisation • „Stades" de l'institutionnalisation • Stade 1: délimitation • Stade 3 : symbole • Stade 4 :identité <p>Interrégionalité dans la Grande Région</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements directs allemands en Lorraine • Achats de maisons par des Allemands • Frontaliers (2002) • Frontaliers lorrains • Relations quotidiennes inter-régionales • Industrie automobile • Sous-traitants • Etude de cas Ford – MCC • Sous-traitants 1er rg • Organisation prod. • Cultures d'entreprise et de travail • Bilan étude de cas Ford – MCC (cultures) • Relations CE <p>Résumé</p> 
--	---

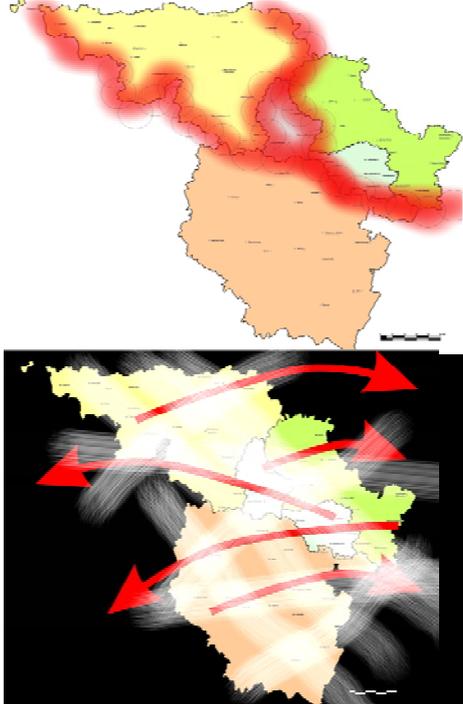
Diapositive 20:

<p>Bilan de l'étude Ford – MCC: Cultures de travail et d'entreprise</p>	<p>Espace transfrontalier</p> <ul style="list-style-type: none"> • La région comme niveau intermédiaire • La région en tant que processus d'institutionnalisation • „Stades“ de l'institutionnalisation • Stade 1: délimitation • Stade 3 : symbole • Stade 4 :identité <p>Interrégionalité dans la Grande Région</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements directs allemands en Lorraine • Achats de maisons par des Allemands • Frontaliers (2002) • Frontaliers lorrains • Relations quotidiennes interrégionales • Industrie automobile • Sous-traitants • Etude de cas Ford – MCC • Sous-traitants 1er rg • Organisation prod. • Cultures d'entreprise et de travail • Bilan étude de cas Ford – MCC (cultures) • Relations CE <p>Résumé</p> 
<p>Ford :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Combinaison de la culture mondiale d'entreprise de Ford et de la culture allemande en matière de relations de travail. • Différences d'attitude entre salariés allemands et français (p.ex. pour imposer des revendications). • Tendance à la fragmentation résultant de l'externalisation de tâches de production (supplier park). <p>Smart :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la culture d'entreprise allemande, des formes de travail et de participation allemandes. • Fragmentation du marché régional de l'emploi et des relations régionales de travail (surtout concernant le rôle des syndicats français). 	

Diapositive 21 : En ce qui concerne les relations entre comités d'entreprise, les relations transfrontalières au sein de la Grande Région jouent tout au plus un rôle symbolique. Ce sont les relations entre les comités d'entreprise locaux et ceux des sociétés filiales du même groupe et surtout avec le comité de groupe et le comité international de groupe qui comptent.

<p>Etudes Ford – MCC: Relations avec le CE</p>  <p>System / Système FORD</p> <p>DEUTSCHLAND</p> <p>FRANCE</p> <p>Saar-Lorraine</p> <p>System / Système DAIMLER CHRYSLER</p> <p>Konzernbetriebsrat / conseil du groupe d'entreprise</p> <p>Nationaler Betriebsrat / conseil d'entreprise national</p> <p>Lokaler Betriebsrat / conseil d'entreprise local</p> <p>Interregionaler Gewerkschaftsrat / Conseil Syndical Interrégional European Employment Services (EURES)</p> <p>schwach / faible</p> <p>Beziehungen / relations eng / étroite</p> <p>Unternehmenssystem / système d'entreprise</p> <p style="font-size: small;">Dokumentation / 2002</p>	<p>Espace transfrontalier</p> <ul style="list-style-type: none"> • La région comme niveau intermédiaire • La région en tant que processus d'institutionnalisation • „Stades“ de l'institutionnalisation • Stade 1: délimitation • Stade 3 : symbole • Stade 4 :identité <p>Interrégionalité dans la Grande Région</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements directs allemands en Lorraine • Achats de maisons par des Allemands • Frontaliers (2002) • Frontaliers lorrains • Relations quotidiennes interrégionales • Industrie automobile • Sous-traitants • Etude de cas Ford – MCC • Sous-traitants 1er rg • Organisation prod. • Cultures d'entreprise et de travail • Bilan étude de cas Ford – MCC (cultures) • Relations CE <p>Résumé</p> 

Diapositive 22:

<p>Résumé</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Au quotidien, les relations interrégionales se concentrent sur une bande frontalière étroite.▪ SaarLorLux ou la Grande Région y jouent un rôle mineur. ▪ Les relations interrégionales économiques et entre entreprises concernent surtout des régions extérieures à la Grande Région.▪ Les relations intrarégionales au sein de la Grande Région jouent un rôle secondaire.		<p>Espace transfrontalier</p> <ul style="list-style-type: none">• La région comme niveau intermédiaire• La région en tant que processus d'institutionnalisation• „Stades“ de l'institutionnalisation• Stade 1 : délimitation• Stade 3 : symbole• Stade 4 : identité <p>Interrégionalité dans la Grande Région</p> <ul style="list-style-type: none">• Investissements directs allemands en Lorraine• Achats de maisons par des Allemands• Frontaliers (2002)• Frontaliers lorrains• Relations quotidiennes interrégionales• Industrie automobile• Sous-traitants• Etude de cas Ford – MCC• Sous-traitants 1er rg• Organisation prod.• Cultures d'entreprise et de travail• Bilan étude de cas Ford – MCC (cultures)• Relations CE <p>Résumé</p> 
--	--	--

Bibliographie:

Brücher, W. (2002) : Grenzraum Saar-Lor-Lux - eine Modellregion für Europa?, in: Deutschland und Frankreich auf dem Weg in ein neues Europa. Materialien für den Geschichts- und Geographieunterricht (= Deuframat). Ein Gemeinschaftsprojekt des Bundeskanzleramts und des Georg-Eckert-Instituts für internationale Schulbuchforschung. <http://www.deuframat.de>.

Cocher, C./ J.-L. van Gheluwe (2001): De plus en plus de frontaliers au nord-est de la France. – *Economie lorraine*, no. 208 (Mai 2001), p. 19-22.

Dörrenbächer, H.P. / C. Schulz (1999): Cultural and Regional Integration. The Case of the Saar-Lor-Lux Cross Border Labour Market. In: M. Koter u. K. Heffner (eds.): *Multicultural Regions and Cities*. (= *Region and Regionalism*, No. 4). Łódź/Opole: University of Łódź/Silesian Institute, p. 125-139.

Dörrenbächer, H.P. / W. Brücher (2000): Espace transfrontalier et culture mixte: l'exemple sarro-lorrain. - *Géographie et cultures*. no. 36 (hiver 2000), p. 57-70.

Dörrenbächer, H.P. / C. Schulz (2002): Cross-border production systems and "corporate cross-cultures"? The case of the Saar-Lorraine automotive industry. – *Die Erde*, 133 (1/2), p. 3-17.

Dörrenbächer, H.P. / C. Schulz (2005): Economic Integration in the Saar-Lorraine Border Region. In: G. Van Vilsteren u. E. Wever (eds.): *Borders and economic behaviour in Europe. A geographical approach*. Assen (Van Gorcum), p. 10-24.

Mathias, J. (2003) : Le profil du frontalier : entre choix et opportunités. – *Economie lorraine*, no. 229 (Décembre 2003), p. 11-14.

Gilbert, A. (1988): The new regional geography in English and French speaking countries. - *Progress in Human Geography*, Vol. 11, p. 208-228.

Kotthoff, H. (2000): Die Zukunft der Automobilindustrie: Konzernnetzwerke und regionale Netzwerke, in: Arbeitskammer des Saarlandes (Hg.): *Zukunft der Automobil- und Zulieferindustrie*. AK-Forum zur Wirtschafts- und Strukturpolitik (=AK-Texte 2/2000). Saarbrücken, p. 21-31.

Paasi, A. (1986): The institutionalization of regions: a theoretical framework for understanding the emergence of regions and the constitution of regional identity. - *Fennia*, 164, p. 105-146.

Schulz, C. / W. Brücher (1997): Die Bedeutung der lokalen grenzüberschreitenden Kooperation für den europäischen Integrationsprozess. Magazin Forschung Univ. des Saarlandes H.1, Saarbrücken, p. 46-53.

Schulz, C. / H.P. Dörrenbächer (2002): Wirtschaftsbeziehungen im saarländisch-lothringischen Grenzraum, in: Deutschland und Frankreich auf dem Weg in ein neues Europa. Materialien für den Geschichts- und Geographieunterricht (= Deuframat). Ein Gemeinschaftsprojekt des Bundeskanzleramts und des Georg-Eckert-Instituts für internationale Schulbuchforschung. <http://www.deuframat.de>

Statistische Ämter der Großregion Saarland, Lothringen, Luxemburg, Rheinland-Pfalz, Wallonien (Hg.) (2002): Saarland, Lothringen, Luxemburg, Rheinland-Pfalz, Wallonien: Statistische Kurzinformationen. Bad Ems.

Storper, M. (1988): Big Structures, Small Events, and Large Processes in Economic Geography. - Environment and Planning A, Vol. 20, p. 165-185.

VALORIS Lorraine (2002): Ausländische Unternehmen in Lothringen. 25.06.2002.



Peter Schmitt-Egner
Université de Siegen

Coopération interrégionale, intégration transnationale et compétence européenne. Bases conceptionnelles, contexte structurel et domaines stratégiques de l'apprentissage de la pratique transfrontalière

Coopération interrégionale, intégration transnationale et compétence européenne. Bases conceptionnelles, contexte structurel et domaines stratégiques de l'apprentissage de la pratique transfrontalière

Peter Schmitt-Egner (Université de Siegen)

Plan de l'exposé

Introduction : «région», «interrégionalité» et «transnationalité» en tant que concepts de la pratique transfrontalière. Définitions pour une meilleure compréhension.

1. De la coopération transfrontalière à l'intégration transnationale : contexte et phases d'un modèle
2. Principes de pilotage de la coopération transnationale
3. Compétence régionale et européenne
4. Les domaines d'apprentissage interrégional et transnational en tant que laboratoires pour la formation d'une compétence européenne. Exemple de la Grande Région Saar-Lor-Lux - Rhénanie-Palatinat - Wallonie
5. Conclusion : la coopération transfrontalière entre possible et réel

Introduction : «région», «interrégionalité» et «transnationalité» en tant que concepts de la pratique transfrontalière. Définitions pour une meilleure compréhension.

La pratique très variée de la coopération transfrontalière en Europe est confrontée à plusieurs problèmes, qui se résument à la difficulté de comparer et de transposer les expériences, que celles-ci aient trait aux obstacles et aux échecs ou aux chances et aux réussites.

Il ressort de la recherche en matière de régions que l'absence de comparabilité est due entre autres au fait que le concept de région est flou et qu'il recouvre plusieurs choses, ce qui rend difficile l'intercompréhension et représente donc un obstacle pour la transposition de la pratique régionale. Il existe d'autres raisons, liées à l'insuffisance des connaissances sur les contextes structurels, qui peuvent aboutir à la définition d'objectifs tronqués ou même stratégiquement erronés. Ainsi, on ne parvient à répondre que partiellement, dans le meilleur des cas, à la question qui est au cœur de la pratique transfrontalière, à savoir comment et dans quelles conditions les coopérations externes génèrent des effets de développement internes et quels principes doivent être respectés si l'on veut réussir.

Nous allons tenter de traiter brièvement ces questions, sachant que les conclusions formulées reposent sur des travaux antérieurs que nous avons remaniés et résumés pour le présent exposé.¹⁴

¹⁴ Cf. bibliographie

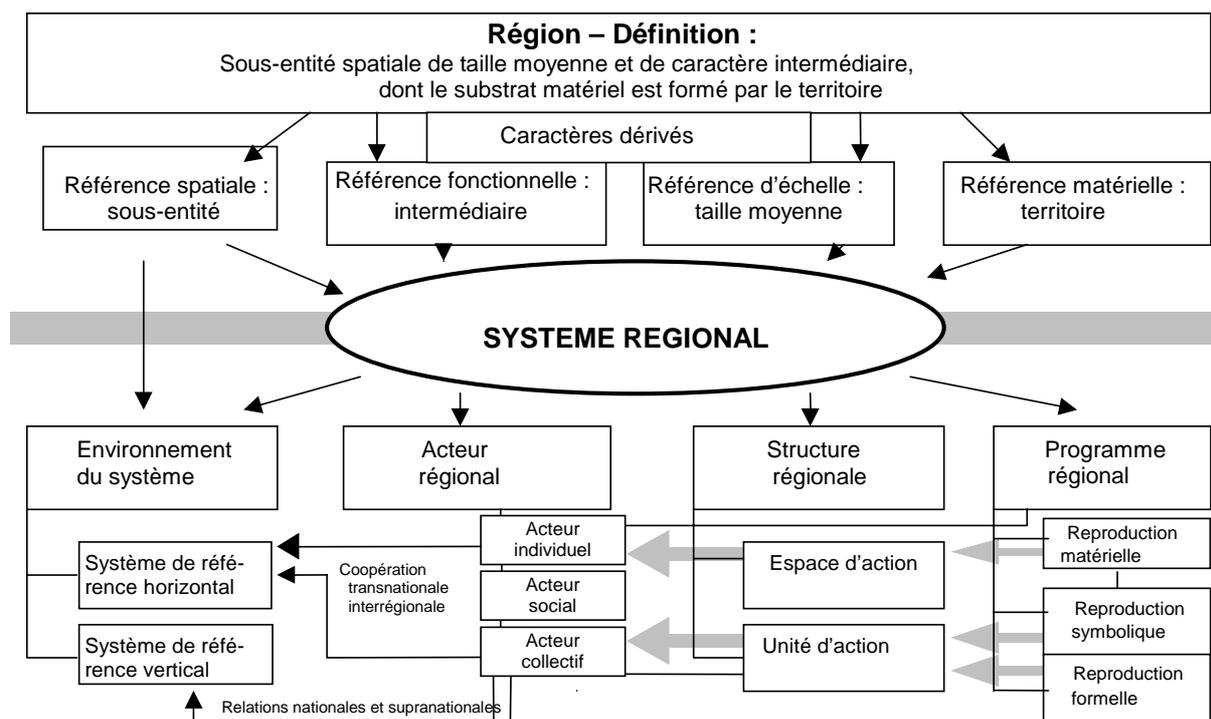
Nous commencerons nos tentatives de définition des concepts par celui de «région». Lors de la discussion scientifique du concept général de «région», on se voit confronté au problème de développer des critères et des catégories théoriques qui soient de nature à recouvrir de manière analytique et empirique un large spectre de phénomènes. Pour illustrer la largeur du spectre empirique en question, signalons que la «Baltique» et le «Proche Orient» sont tout autant appelés «région» que la Lorraine, la Lombardie ou la Baranya. Nous parlons de régions «objectif 1» ou «objectif 2», de «régions d'emploi» de «régions administratives» et de «régions culturelles». La confusion est encore plus grande face au concept «à rallonge» de «Grande Région» Saar-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat-Wallonie et aux «eurégios». La première de ces deux entités ne regroupe pas seulement des collectivités territoriales de l'échelle régionale de quatre pays européens différents, disposant de niveaux de compétences extrêmement différents, mais aussi un Etat national souverain. Dans le deuxième cas, ce ne sont pas les régions qui dominent le groupement transfrontalier, mais les collectivités locales.

Comment classifier cette diversité ? Qu'est-ce qui est commun à toutes ces «régions» et qu'est-ce qui les sépare ?

Une chose est certaine : les «régions» constituent un thème transversal interdisciplinaire, qui est abordé au moyen des différents concepts et méthodes des disciplines individuelles.

Afin de comparer ce qui est comparable et de pouvoir transposer les résultats de la recherche, il apparaît indispensable de retenir un concept de région de nature pluridisciplinaire. Cela ne sera pas seulement utile pour la recherche, mais également pour la pratique régionale. En effet, ce n'est qu'après avoir clarifié les critères de comparabilité des différents types de région et de leur potentiel que l'on pourra transférer utilement les diverses expériences du développement de certaines «régions» dans d'autres «régions» grâce à des stratégies adaptées.

Sans m'attarder plus longtemps sur la discussion scientifique concernant les régions (pour plus de détails, cf. Schmitt-Egner 2005; Schmitt-Egner 2001; Brunn/Schmitt-Egner (resp. de publication) 1998), je proposerai ici une définition que j'ai développée antérieurement (Schmitt-Egner 2000; Schmitt-Egner 2001; Schmitt-Egner 2002). Elle part d'un concept géographique et spatial pour aboutir à un concept sociologique de la «région», pour lequel le cadre d'action et les éléments catégoriels du «système de la région» doivent être définis comme base d'analyse pour la recherche et la pratique.



Source: Schmitt-Egner 2002

Pour notre définition, il est décisif que le concept de système intègre la référence en matière d'espace et d'action de la région. Cette référence à l'action ressort de la référence matérielle au «territoire», qui se distingue du concept géographique de «paysage», le territoire étant entendu comme le produit historique d'interactions sociales et politiques, qui se manifeste par la constitution de frontières.

Comme il ressort du schéma ci-dessus, les catégories suivantes revêtent un caractère constitutif (pour la suite, cf. Schmitt-Egner, 1998: p. 53 sq. ; Schmitt-Egner, 2002) :

La référence spatiale ou formelle montre comment la sous-entité est délimitée par rapport à «l'extérieur». Ce n'est que si l'on reconnaît la nature de sous-espace de la région que l'on peut identifier également son *environnement* en tant que système de référence vertical et horizontal et donc en tant qu'élément du «système région». Selon que ce système de référence sera de nature internationale, transnationale ou nationale, on aura affaire à différents types de région. Dans notre cas, la «région» figure comme (sous-)entité infra-nationale. Si la frontière n'est pas seulement établie depuis l'extérieur, mais également depuis l'intérieur, la sous-entité s'émancipe pour devenir un *espace d'action*, qui compose le premier module du deuxième élément système qu'est la «structure».

De la forme au contenu ou à l'objet : ce qui est délimité nous montre quels déterminants sociaux, économiques, politiques et culturels conditionnent cet espace d'action. La manière dont il est délimité nous révèle son degré d'autonomie qui conditionne le deuxième module, la région en tant qu'*unité d'action*.

Les deux éléments de la structure régionale renvoient au sujet qui procède à la délimitation, l'«*acteur régional*». Ce concept recouvre dans un premier temps toutes les personnes, tous les groupes, toutes les institutions qui sont associées au programme régional (cf. infra). Il faut faire la différence entre l'acteur collectif, qui se constitue au-dessus de l'unité d'action, et les divers acteurs individuels (sociaux p. ex.) qui découlent de l'espace d'action. Ces trois catégories d'acteurs déterminent donc les niveaux d'action du système régional. On appelle «collectives» les unités d'action qui représentent cet espace d'action, qui jouissent d'une légitimité démocratique et qui sont habilitées à prendre des décisions contraignantes pour cet espace. L'importance et l'orientation de leurs compétences formelles ou la portée des sujets concernant le collectif spatial peuvent être très variables. L'acteur collectif représente l'unité d'action à l'extérieur et veille à la mise en place d'un cadre formel ou systémique (compétence formelle) à l'intérieur, c'est-à-dire pour la reproduction formelle de l'espace d'action, à la réalisation matérielle et symbolique duquel les acteurs collectifs, individuels et sociaux peuvent collaborer de la même manière. Les acteurs sociaux peuvent représenter des intérêts sectoriels (chambres consulaires p.ex.), mais également des intérêts généraux (groupes de protection de l'environnement, p.ex.), alors que les acteurs individuels (p.ex. les entreprises) poursuivent des intérêts particuliers qui peuvent tout à fait avoir des effets positifs sur le programme régional. (p.ex. reproduction socio-économique par le maintien ou la création d'emplois régionaux).

Si l'on se pose la question de l'objectif et de la légitimité, force est de constater que les éléments du système régional tels qu'ils sont jusqu'ici ne constituent que des conditions extérieures et des moyens. En effet, l'objectif se définit à travers le *programme régional*, c'est-à-dire la *reproduction formelle, matérielle et symbolique* du système régional. On entend ici par «reproduction» le maintien, le pilotage et le développement du système régional.

Au niveau formel, le statut juridique de la région est considéré comme unité d'action vis-à-vis de l'extérieur (degré d'autonomie) et comme la reproduction politique des conditions générales régissant le système (politique structurelle, politique de redistribution, etc.) de l'espace d'action à l'intérieur. Le niveau matériel est axé autour de la reproduction socio-économique du système régional (Schmitt-Egner, 1996: 32) et le niveau symbolique autour de son identité culturelle (Schmitt-Egner, 2001c).

C'est en fonction de ces objectifs que l'on peut aussi structurer la qualité des moyens qui peuvent être regroupés et résumés sous le concept de *compétence régionale* (Schmitt-Egner, 1996). Le terme de compétence recouvre ici tout simplement la capacité d'employer les moyens disponibles de manière adaptée aux objectifs poursuivis ainsi que de rechercher et de mettre à profit de nouveaux moyens pour maintenir, piloter et développer le système régional. La compétence formelle recouvre la compétence juridique ou le statut juridique de l'unité d'action (degré d'autonomie), y compris les moyens (ressources politiques, administratives et financières) et attributions qui permettent de pouvoir piloter le système que constitue la région à l'intérieur et qui assurent sa capacité d'agir en tant qu'acteur collectif à l'extérieur. La compétence matérielle recouvre la capacité de rechercher et de mettre à profit les ressources ou potentiels sociaux et économiques qui doivent assurer le maintien et/ou le développement du système régional. Par contre, la compétence symbolique recouvre la faculté culturelle de reproduire une identité régionale. (Schmitt-Egner, 2005).

L'utilité de cette abstraction ressort entre autres de la production de catégories comparables. A présent, la «région d'emploi» peut être classée comme espace d'action et la collectivité régionale en tant qu'unité d'action (avec des compétences certes différentes).

En outre, elle sert de base pour décliner les concepts d'«interrégionalité», de «régionalisation» et de «régionalisme».

L'interrégionalité se définit par conséquent comme l'interaction entre les unités d'action régionales et se manifeste par la mise en réseau d'espaces d'action régionaux. Alors que la «régionalisation» recouvre l'instauration d'une structure régionale avec un programme régional depuis l'extérieur, le «régionalisme» recouvre la définition et la mise en place d'un programme régional par l'acteur régional, depuis l'intérieur.

De quelle manière ces définitions peuvent-elles être appliquées à la coopération transfrontalière ? D'autres facteurs déterminants viennent s'ajouter, comme le phénomène de la «frontière» et de la «transnationalité». Dans sa volonté d'action, l'acteur régional se trouve pris entre les intérêts étatiques ou gouvernementaux d'une part et les intérêts interrégionaux ou sous-gouvernementaux d'autre part. Nous entendons donc par *transnationalité l'interaction transfrontalière d'acteurs sous-gouvernementaux et non-gouvernementaux visant à définir et à défendre les intérêts transfrontaliers ou globaux avec les acteurs gouvernementaux concernés, sans eux ou encore contre eux.* (Schmitt-Egner 2005).

1. De la coopération transfrontalière à l'intégration transnationale : objectifs, contexte et phases d'un modèle¹⁵

La coopération transfrontalière entre régions peut donc être vue comme un *régionalisme transnational* et recouvre *l'interaction transfrontalière entre des régions et leurs acteurs en vue de réaliser le programme régional en défendant des intérêts transfrontaliers avec, sans ou contre les acteurs gouvernementaux concernés au niveau national, supranational, international et global* (Schmitt-Egner 2004). On distingue deux formes de régionalisme transnational :

- ▶ la coopération transfrontalière entre des unités d'action de régions non limitrophes et leurs acteurs en vue d'échanger des prestations et de développer des solutions communes pour certains problèmes (interrégionalité transnationale 1).
- ▶ la coopération transfrontalière entre espaces d'action voisins et leurs acteurs en vue de maintenir, piloter et développer un espace de vie commun (interrégionalité transnationale 2) (Schmitt-Egner 2003).

¹⁵ Les propos suivants constituent une version remaniée du chapitre «Espaces d'action transnationaux», in : Schmitt-Egner 2005.

Nous entendons par «régions frontalières» toutes les entités infra-nationales, par exemple les collectivités locales et régionales, qui bordent les frontières intérieures et extérieures d'Etats nationaux, de fédérations, de confédérations et de groupement d'Etats, qu'il s'agisse de frontières terrestres ou maritimes.

La coopération transfrontière a pour fin ultime (contrairement à la coopération interrégionale) l'intégration d'un espace de vie commun, séparé par des frontières nationales, qui est confronté à des problèmes communs. L'espace de vie devient ici un espace d'action transnational, du fait de l'interaction transfrontalière des unités d'action infra-nationales et de leurs acteurs.

Le programme transfrontalier vise par conséquent à la reproduction de cet espace de vie et ne poursuit pas seulement des objectifs économiques partiels. Il reste pertinent de déterminer quelles frontières sont dépassées pour cela. Ne doit-on pas surmonter seulement des frontières territoriales, mais aussi des frontières entre systèmes ? S'agit-il de frontières intérieures «molles» ou de frontières extérieures «dures» ? La genèse historique de la frontière repose-t-elle sur les conflits ou sur la coopération ?¹⁶. Si l'on étudie la coopération transfrontalière sur l'axe du temps, on dégage un spectre de finalités bien plus large encore (Groß/Schmitt-Egner 1994).

- ▶ un processus de compréhension mutuelle par rapport aux conflits passés et présents, ainsi qu'un travail commun de mémoire historique, si ce travail sur le passé est encore présent dans les consciences des habitants de part et d'autre de la frontière, s'il conditionne encore le développement de perspectives communes ou s'il l'entrave,
- ▶ identification d'un espace de vie commun sur la base d'un travail ouvert sur les conflits qui tiennent compte des identités régionales et nationales respectives,
- ▶ agir en voisins, c'est-à-dire développer des définitions communes aux problèmes et mettre en oeuvre des procédures de résolution dans le cadre de programmes et projets à caractère exemplaire ayant des effets structurants et intégrants au niveau transfrontalier.

Comment décrire ce processus du passage de la coopération transfrontalière à l'intégration nationale dans le cas idéal ?

Le modèle présenté ici, à titre d'hypothèse, essaie de décrire les facteurs déterminants et les étapes d'un processus de coopération transfrontalière considéré jusque dans ses effets d'intégration transfrontalière. Il ne faut pas oublier que les facteurs déterminants ne sont pas statiques, mais qu'ils constituent les objets et la finalité de la coopération. D'autre part, le processus d'intégration en plusieurs étapes ne doit pas être considéré comme linéaire ou mécanique. Dans la réalité, il évolue plutôt de manière asymétrique et asynchrone. Si l'on ne tient pas compte des facteurs déterminants, il sera impossible d'expliquer l'évolution du processus, ni de l'influencer dans la pratique.

¹⁶ Pour une grille méthodologique de recherche sur les types modernes de frontières, cf. Schmitt-Egner 2001b : p. 344-347 et Schmitt-Egner 2005.

Déterminants, phases et paramètres des processus d'intégration transnationale

I. Déterminants

1. Conditions structurelles : le degré d'interpénétration transfrontalière

- 1.1 Degré d'interpénétration des espaces naturels
- 1.2 Genèse historique et degré d'interpénétration des espaces culturels
- 1.3 Degré d'interpénétration structurelle
 - 1.3.1 Interpénétration des infrastructures
 - 1.3.2 Interpénétration des capitaux
 - 1.3.3 Flux de transactions

2. Conditions liées aux acteurs : le degré de mise en réseau transfrontalière

- 2.1 Le niveau intergouvernemental en tant que cadre de l'intégration transnationale
 - 2.1.1 Niveau « Polity »
 - 2.1.2 Niveau « Politics »
 - 2.1.3 Niveau « Policy »
- 2.2 Le niveau transnational en tant que moteur de l'interaction transnationale
 - 2.2.1 Réseaux interparlementaires
 - 2.2.2 Institutions et réseaux interrégionaux
 - 2.2.3 Réseaux intercommunaux

II. Les étapes de l'intégration transnationale : de la communication transfrontalière à l'espace d'action transfrontières

1. Etapes préalables : interaction et communication des acteurs collectifs

- 1.1 Coordination négative
- 1.2 Coordination positive
- 1.3 Contexte et bases juridiques de la coopération transnationale

2. Etapes intermédiaires : coopération transfrontalière entre acteurs transnationaux

- 2.1 Coopération transfrontalière entre acteurs infra-gouvernementaux et non-gouvernementaux
 - 2.1.1 Via des projets ponctuels et à durée limitée
 - 2.1.2 Via une coopération transnationale permanente
- 2.2 Degré de mise en réseau transfrontières résultant de la coopération permanente
 - 2.2.1 Réseaux transfrontaliers formalisés d'acteurs infra-gouvernementaux
 - 2.2.2 Réseaux formalisés regroupant des réseaux non-gouvernementaux
 - 2.2.3 Réseaux et forums informels de réseaux infra-gouvernementaux et non-gouvernementaux
 - 2.2.4 Réseaux formalisés entre acteurs gouvernementaux et transnationaux

3. Principales étapes de l'intégration transnationale

- 3.1 Degré d'organisation institutionnelle résultant de la mise en réseau transfrontières
- 3.2 Degré de compétence formel et matériel des institutions transfrontalières

4. Etapes finales de l'intégration transnationale

- 4.1 Degré d'identité formel
- 4.2 Degré d'identité matériel
- 4.3 Degré d'identité symbolique
- 4.4 L'espace d'action transfrontière en tant qu'entité d'action et espace de vie transnational

Les déterminants structurels n'entraînent pas nécessairement des interactions transfrontalières. Ils les favoriseront ou non selon le type d'espace d'action existant. Si celui-ci est de type ouvert, les effets «push and pull» pourront y agir pleinement. S'il est de type fermé, la frontière pourra devenir une barrière hermétique et rendre inefficaces les liens réciproques, durablement ou de manière passagère. Si cet espace est de nature hégémonique, la frontière fonctionnera comme un filtre pour l'hégémon, interdisant tout échange contraire aux intérêts de ce dernier. L'effet des déterminants structurels dépend principalement des conditions liées aux acteurs. Que l'existence de liens réciproques aboutisse à une mise en réseau dépend de la force bilatérale des effets «push and pull».

Parmi les déterminants liés aux acteurs, nous faisons la différence entre le niveau intergouvernemental, qui constitue le cadre de l'intégration transnationale, et le niveau transnational, qui constitue le moteur de celle-ci. Au niveau de la «polity», les structures intergouvernementales d'alliances, de traités et institutionnelles couvrant cet espace constituent le cadre politique et légal général qui rend possible une coopération transfrontalière, mais qui la limite également. Les paramètres imposant des limites aux acteurs transnationaux sont les déterminants stratégiques au niveau de la grande politique (High politics, p.ex. hard security politics) ou, au niveau de la «policy», les champs d'action politique dominants (soft security policies) des acteurs intergouvernementaux.

Conformément à notre définition du régionalisme transnational, les acteurs infra-gouvernementaux et non-gouvernementaux constituent des réseaux transfrontaliers pour faire valoir leurs intérêts. Ces réseaux peuvent devenir des éléments d'intégration d'espaces d'action transnationaux sur la base de liens réciproques durables. Le principe de territorialité constitue le cadre légal qui détermine le degré d'interaction et de communication entre les acteurs gouvernementaux et infra-gouvernementaux.

La coordination négative vise par exemple à se concerter afin d'éviter une gêne réciproque (p.ex. sécurité de centrales nucléaires proches de la frontière), alors que dans le cadre de la coordination positive, l'échange d'informations vise à se concerter pour parvenir à un objectif commun (tel que la protection transfrontalière de l'environnement p.ex.). Cependant, on n'observe de premiers essais de «coopération» qu'avec l'interaction transfrontalière des acteurs infra-gouvernementaux et non-gouvernementaux en vue de résoudre un problème au bénéfice des deux parties, sachant que le point de passage des projets temporaires à une coopération permanente constitue la transition vers les étapes principales du processus. La mise en place de réseaux transfrontaliers formalisés d'acteurs infra-gouvernementaux et non-gouvernementaux peut engendrer une certaine stabilité. Leur institutionnalisation et leur dotation en compétences formelles et matérielles (développement de conventions réciproques à caractère contraignant et mise en place d'organes responsables de la résolution des conflits et des problèmes communs) constituent les premiers contours, voire les premières frontières, d'un espace d'action transnational.

Les étapes finales de l'intégration peuvent être considérées comme un processus d'approfondissement en trois phases. Le degré d'identité formelle concerne l'identification des frontières (c'est à dire de la forme) d'un nouvel espace d'action transfrontières par les divers acteurs. Le degré d'identité matériel se définit par la perception consciente et l'utilisation commune d'un espace économique et social transnational. Par contre, le degré d'identité symbolique se définit par la perception et l'utilisation commune d'un espace culturel transfrontalier, qui pourra déboucher, en tant qu'espace de vie commun, sur une unité d'action transnationale. C'est à l'intérieur d'un tel espace que la perception de la population et les actions des acteurs peuvent s'orienter vers un développement durable dudit espace. Perçus comme éléments d'un espace de vie transfrontalier, ces processus exigent l'intégration de stratégies de développement durable visant à réduire au minimum les contradictions entre économie, travail et environnement et à accroître au maximum les effets de synergie entre ces domaines. Ce n'est qu'alors que ce type d'intégration pourra constituer un modèle transnational.

Quels principes doivent être respectés en matière de pilotage afin de réussir dans la coopération, la création de réseaux et l'intégration ?

2. Principes de pilotage de la coopération transnationale

Concernant la pratique transfrontalière, la question qui se pose est de savoir quels principes stratégiques régissent les domaines-clés du programme transnational de l'interaction transfrontalière. Nous avons identifié ici neuf principes que nous considérons indispensables à une mise en œuvre réussie : compatibilité, relativité, complémentarité, synergie, perspective interculturelle, cohérence interne, pertinence transnationale, durabilité et motivation.

- a) *Compatibilité* : selon ce principe, le contexte légal et politique régissant l'espace considéré doit être tel que les différences de compétences nationales ne représentent pas un obstacle pour la coopération.
- b) *Relativité* : ce principe concerne le côté rationnel des relations. Selon lui, l'offre externe de coopération d'un partenaire doit être en relation avec le potentiel interne de l'autre partenaire. Si les potentiels et niveaux de développement sont trop éloignés, des dépendances risquent d'en résulter. S'ils sont trop faibles, il n'y a pas d'incitation à coopérer. Cette relativité renvoie au troisième principe fondamental du pilotage, la complémentarité.
- c) *Complémentarité* : il faut se poser la question de savoir en quoi cette coopération se distingue, par exemple, de relations économiques «normales». Certes, la concurrence traditionnelle, qui se définit comme la «lutte de chacun contre tous», domine encore les marchés mondiaux, mais compte tenu de ses effets destructeurs sur le plan écologique et social, il convient d'opposer à cette forme de concurrence un concept de concurrence basé sur la coopération. Celui-ci doit se baser sur le *principe de la complémentarité, c'est-à-dire sur l'échange d'avantages et de prestations réciproques en vue de réaliser des effets de développement interne communs.*

- d) *Synergie structurelle* : les relations de coopération ne devraient pas se limiter à l'échange réciproque de prestations aux effets ponctuels et limités dans le temps mais produire des effets durables de synergie des deux côtés en renforçant au maximum les atouts structurels et en réduisant les faiblesses.
- e) *Perspective interculturelle* : si l'on veut appliquer avec succès l'expérience de la coopération transnationale, des processus d'apprentissage interculturel sont indispensables. Selon ce principe, l'acteur doit être en mesure d'intégrer la perspective interculturelle et transnationale de son partenaire en tant que base immatérielle de l'intercompréhension. Ce produit de l'apprentissage est décisif pour surmonter les frontières «dures» et «molles» évoquées plus haut.
- f) *Cohérence interne* : selon ce principe (conformément à notre définition initiale), les stratégies externes de coopération doivent être rattachées aux stratégies internes de développement.
- g) *Pertinence transnationale* : selon ce principe, lors de toute démarche interne de développement, on doit tenir compte de l'espace d'action transnational en sa qualité d'espace de vie.¹⁷
- h) *Durabilité* : ce principe majoritairement reconnu dans les milieux scientifiques ne requiert pas seulement un développement de l'espace d'action transnational qui tienne compte des critères du contrat entre les générations, mais également la durabilité des effets d'apprentissage transnationaux pour l'ensemble du programme régional.
- i) *Motivation* : même si tous les principes indiqués sont respectés, la coopération échouera faute de motivation suffisante lors de sa mise en oeuvre.

¹⁷ Ce principe s'applique en premier lieu à la coopération transfrontalière entre régions limitrophes, mais il commence à s'imposer dans la mise en place de réseaux entre régions non limitrophes.

3. Compétence régionale et européenne

Comment appliquer ces principes ? A l'aide de quels moyens ? Quelles chances additionnelles possèdent les régions frontalières dans le contexte de l'intégration européenne ? Celles-ci peuvent se résumer à des stratégies de formation de compétences régionales et européennes, lesquelles peuvent, grâce à la coopération transfrontalière et si l'on applique les principes de pilotage stratégique, aboutir à des effets de développement au sein de toutes les régions partenaires.

Jusqu'ici, on a entendu par «*compétence régionale*» la faculté de l'acteur régional de concevoir et de mettre en oeuvre le maintien, le pilotage et le développement du système régional (programme régional) en utilisant de manière adéquate les potentiels endogènes et en recherchant des potentiels exogènes.

Cette capacité est plus étendue dans le cadre du concept de «*compétence européenne*». Celle-ci recouvre la capacité qu' a une région *d'exploiter l'intégration européenne en tant que domaine d'apprentissage transnational afin de promouvoir le développement interne grâce à une coopération avec l'extérieur et de mobiliser les compétences régionales afin de façonner une «Europe d'en bas»*. (Schmitt-Egner 2000 et 2001a).

Deux résultats peuvent être obtenus : D'une part, de effets de développement *internes* induits par l'apprentissage externe dans le cadre de la pratique transfrontalière et un effet structurant *externe* sur le plan vertical du fait de la coopération avec les institutions européennes (Commission, Comité des Régions, etc.) et les programmes européens (INTERREG p.ex.), le résultat de la prestation d'intégration des partenaires de l'interaction étant à chaque fois soit considéré comme un élément de la compétence européenne, soit de son contraire. Les effets d'apprentissage peuvent être réciproques, c'est-à-dire aller tant «de bas en haut» que de «haut en bas». Ainsi, le niveau supranational «top-down» bénéficie-t-il des institutions «bottom-up» de trois manières : Celles-ci servent de sources d'informations pour la Commission européenne en ce qui concerne la situation locale, elles servent à légitimer l'«Europe des citoyens» et à résoudre certains problèmes du fait qu'elles savent bien mettre à profit la diversité des méthodes et des particularités des régions européennes («best practice»).

A l'inverse, la communication verticale permet aux régions d'acquérir des connaissances factuelles et stratégiques en matière d'intégration de par la mise en oeuvre de projets et de programmes européens, ce qui complète l'échange d'expérience sur le plan horizontal (coopération interrégionale et transfrontalière). Mais comment les régions frontalières peuvent-elles acquérir une «compétence européenne» ?

Sur la base de ce qui a été expliqué précédemment, il est possible de dégager deux domaines stratégiques d'apprentissage pour la «formation d'une compétence européenne», qui ont en général des effets complémentaires :

- ▶ la région en tant qu'unité d'action de la coopération supranationale dans la pratique (domaine d'apprentissage vertical),
- ▶ la région en tant qu'espace d'action de la coopération transnationale dans la pratique (domaine d'apprentissage horizontal).

La question qui en découle est la suivante : quel savoir peut-on acquérir dans le premier cas ? Nous faisons ici la distinction entre savoir factuel (portant sur des contenus), «savoir-faire» stratégique et compétence normative ou symbolique.

a) Savoir factuel sur l'intégration

Cet apprentissage porte dans un premier temps sur l'accroissement des informations factuelles dont disposent les régions concernant le processus d'intégration européenne en général et ses champs politiques notamment, grâce à la politique régionale européenne, aux programmes régionaux européens, aux commissions techniques au sein du Comité des Régions de l'UE, aux différents organismes créés par les régions pour faire valoir leurs intérêts auprès de l'UE, au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, etc. De manière similaire, la structure horizontale de la coopération interrégionale et transfrontalière permet d'acquérir un savoir concret en matière de coopération. Celui-ci va de la connaissance de la ou des régions partenaires, de ses problèmes et des solutions retenues, ainsi que de ses particularités politiques, culturelles et économiques jusqu'au savoir acquis dans le cadre de projets, organisations et réseaux transnationaux, qui tiennent compte des intérêts régionaux individuels, des intérêts spéciaux et des intérêts généraux. Plus les réseaux sont nombreux, plus le savoir est vaste. Plus le niveau de l'échange de compétences est élevé, plus la mise en réseau est durable et plus les connaissances sont profondes.

b) Savoir stratégique

L'acquisition d'un savoir stratégique est tout aussi importante, sinon plus, que l'acquisition d'informations et de compétences factuelles. Dans le cas du savoir stratégique, le processus d'apprentissage vertical se concentre sur les institutions «bottom-up» du régionalisme européen, comme le comportement de négociation interculturel et la formation de coalition transnationales au sein du Comité des Régions. Il se concentre aussi sur les processus horizontaux de formation de volonté et de prise de décision au sein des organisations et des réseaux régionaux européens tels que l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) ou l'Association des régions frontalières d'Europe (ARFE) (Schmitt-Egner 2000). Un dernier aspect du savoir stratégique, qui se base sur le précédent, réside dans l'organisation des intérêts régionaux sur le plan européen, p.ex. dans le cadre de la politique régionale et structurelle. Celle-ci permet de dégager une expérience transnationale de l'organisation qui pourra être appliquée dans d'autres contextes, comme celui de la coopération horizontale.

c) *La compétence symbolique des régions en tant que «savoir-faire normatif» lié à une identité européenne*

Nous entendons par compétence symbolique la faculté de freiner les tendances à ériger et à supprimer des frontières afin que ces tendances ne soient pas seulement perçues comme une menace pour l'identité régionale, mais qu'elles puissent plutôt être comprises et utilisées comme un terrain d'apprentissage et un potentiel de développement. Par conséquent, les objectifs régionaux se redéfinissent en permanence sur la base de ce qui est «à soi» et leur réalisation est orientée par un travail critique sur le savoir factuel et stratégique acquis lors de la rencontre avec autrui, avec l'«étranger». Ainsi, outre qu'ils génèrent un savoir instrumental en matière de résolution de problèmes qui est transmis «vers le haut», ces processus d'apprentissage peuvent aussi fournir un «savoir-faire» basé sur des valeurs ou une compétence symbolique pour réaliser les objectifs du développement régional. Par conséquent, la compétence symbolique dans le contexte européen signifie qu'on ne se contente pas de préserver la diversité des cultures régionales de l'Europe, mais qu'on la met à profit. Cette diversité n'est donc pas réduite au rôle passif de «patrimoine culturel à préserver» comme une pièce de musée, mais comprise comme un élément normatif et stratégique pour développer l'intégration et la mise en réseau européenne.

Alors que dans l'interaction verticale, ce sont les éléments «top-down» qui dominent dans le secteur fonctionnel, l'interaction horizontale est liée au deuxième élément-clé du régionalisme transnational sous la forme d'une mise en réseau transfrontières d'espaces d'action et d'une mise en réseau transfrontalière d'unités d'action. Par conséquent, la région peut agir tant en qualité d'unité d'action ou d'acteur collectif (collectivité territoriale, coopération institutionnelle) que par le biais des divers acteurs individuels et sociaux présents dans l'espace d'action régional. Cependant, pour donner une orientation transnationale à ces actions, on aura besoin de qualifications et compétences supplémentaires.

Ces potentiels exogènes peuvent être mis à profit par le niveau *horizontal* du régionalisme transrégional, comme nous l'expliquerons dans la deuxième partie. La pertinence stratégique du concept de frontière élaboré dans la première partie ressort clairement, tout comme le concept de l'«espace d'action transnational» comme condition requise pour le régionalisme transrégional :

- ▶ L'acteur collectif est-il en droit de conclure des conventions et de signer des déclarations d'intention avec d'autres régions d'Etats tiers (p.ex. en vue d'une coopération interrégionale et transfrontalière) ?
- ▶ Les régions sont-elles en droit de mettre en place, aux fins de coopération transnationale, des organismes communs de droit public dont les décisions ont la qualité des décisions prises par les régions elles-mêmes ?¹⁸
- ▶ Existe-t-il des accords-cadres interétatiques légitimant le cadre juridique de la coopération ?¹⁹
- ▶ Les régions peuvent-elles, avec l'accord de l'Etat dont elles font partie, transférer des compétences à des organismes transnationaux ou interrégionaux communs en vue de simplifier la coopération ?
- ▶ La région a-t-elle le droit d'être entendue, ou dispose-t-elle même d'un droit de participation lors de l'élaboration et de la conclusion de traités interétatiques touchant à ses compétences, ses attributions et ses intérêts ?
- ▶ La région est-elle compétente en matière d'application de traités internationaux sur son territoire ?
- ▶ La région peut-elle se référer à l'expérience de la coopération transnationale ?
- ▶ D'éventuelles coopérations non instituées légalement sont-elles menées dans un contexte transnational ?

Alors que dans ce qui précède, ce sont encore les barrières juridiques et formelles des «frontières dures» qui prédominent, il convient de se pencher à présent sur les effets des «frontières molles». Outre les potentiels formels, il conviendra de déterminer de nouveaux indicateurs matériels de la compétence européenne en répondant aux questions suivantes :

- ▶ Dans quelle mesure les partenaires de la coopération peuvent-ils prouver le «caractère central» de leur région en Europe, autrement dit, sa proximité par rapport aux marchés européens ainsi qu'aux centres économiques, administratifs, culturels et technologiques européens ?
- ▶ Les réseaux transeuropéens sont-ils rattachés aux réseaux régionaux, ou même compatibles avec ces derniers, ou bien la région est elle seulement un «espace de transit» entre les métropoles européennes (banane bleue) ?
- ▶ Quel est le degré de facilité d'accès aux réseaux internationaux de production et des capitaux, qui deviennent de plus en plus importants, ainsi qu'aux fonctions et services transnationaux ?
- ▶ L'accès aux systèmes d'information, réseaux d'influences, sources financières et systèmes logistiques européens est-il assuré ?
- ▶ La région compte-t-elle des prestataires transnationaux de services pertinents tels que a) conseillers juridiques spécialisés dans l'international, b) compétences linguistiques bilingues, c) services de traduction et d'interprétation, d) services financiers internationaux, e) établissements d'eurologistique ?

¹⁸ P.ex. art. 8 du projet de «charte européenne du régionalisme» de l'ARE

¹⁹ Tels que les Accords de Karlsruhe, p.ex.

Les facteurs cités plus haut peuvent porter sur des régions frontalières individuelles mais également sur des régions transfrontalières telles que Saar-Lor-Lux et peuvent être résumés sous les termes de «hardware» et de «software» de la compétence européenne.

Nous entendons par «hardware», de manière simplifiée, les potentiels de performance endogènes et exogènes de la compétence matérielle (de nature sociale, économique et technologique), que l'on peut proposer à un partenaire dans le cadre d'une coopération européenne.

Par opposition, le «software» de la compétence européenne recouvre le savoir-faire qui favorise le processus d'intermédiation, de transfert et d'interaction sur le plan européen de manière objective (p.ex. situation centrale, interfaces interculturelles) et subjective (p.ex. acteurs et instruments d'interfaçage).

Appliqué aux frontières de l'UE, ce «software» soutient l'objectif de programme des régions situées sur les frontières intérieures de l'Union, qui consiste à transformer les frontières molles en interfaces interculturelles transnationales. Pour les régions situées aux frontières extérieures, il convient de travailler sur les barrières dures afin de leur faire assurer la fonction de ponts entre divers réseaux.

La compétence européenne d'un acteur régional collectif, social ou individuel se compose généralement des éléments suivants, qui constituent d'ailleurs la base d'une coopération transnationale réussie (soit une mise en réseau externe avec des effets positifs sur le développement interne en retour) :

- ▶ sources d'expérience historiques et présentes (en tant que base)
- ▶ potentiel endogène et exogène de développement d'une région
- ▶ niveau européen de ce potentiel (moyenne européenne des potentiels comparables)
- ▶ participation de la région à la mise en réseau européenne
- ▶ interfaces transnationales et/ou interculturelles
- ▶ création d'instruments d'interfaçage pour les interactions transnationales
- ▶ critères de réussite du pilotage de la coopération transnationale
- ▶ mise en place d'un cadre de réalisation pour un management transnational conformément aux principes de pilotage

Ces éléments seront présentés dans leurs grandes lignes, en tant que domaines d'apprentissage transnational, à l'exemple de Saar-Lor-Lux.

4. Les domaines d'apprentissage interrégional et transnational en tant que laboratoires pour la formation d'une compétence européenne. Exemple de la Grande Région Saar-Lor-Lux - Rhénanie-Palatinat - Wallonie

Les régions frontalières jouissent d'un avantage dont sont privées les régions intérieures. Alors que celles-ci doivent se contenter en général de deux interfaces, les régions frontalières telles que la Sarre, le Luxembourg ou la Lorraine disposent d'interfaces élargies, qui peuvent être considérées comme autant de domaines d'apprentissage transnational et interculturel. Le modèle Saar-Lor-Lux présenté plus loin permet de dégager ces possibilités et opportunités d'apprentissage transnational, qui ne doivent pas être confondues avec la réalité actuelle.

Niveaux, domaines d'apprentissage transnational et produits de la formation de compétence européenne à l'exemple de Saar-Lor-Lux

Niveaux	Interfaces et domaines d'apprentissage transnational (processus)	Compétences européennes (produit)
binational et multinational	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fonction de pont des régions frontalières en cas de conflits binationaux et pour l'entente binationale ▶ Fonction de «gate-keeper» pour les espaces d'action «ouverts» 	<p>Compétence formelle : domaine d'apprentissage interrégional pour une culture de l'intercompréhension multinationale</p> <p>Compétence matérielle : «porte» régionale ouvrant sur les marchés et les systèmes sociaux nationaux</p> <p>Compétence symbolique : régions frontalières comme vecteurs des cultures nationales européennes</p>
transnational 1 : transfrontières-interrégional	<p>Mise en réseau transfrontières entre espaces d'actions voisins en vue de percevoir et développer un espace de vie commun par l'apprentissage transnational et l'exploitation de compétences et synergies complémentaires</p>	<p>Compétence formelle : constitution d'un espace transnational d'action</p> <p>Compétence matérielle : perception et utilisation d'un espace économique et social transfrontières</p> <p>Compétence symbolique : perception et utilisation d'un espace culturel transfrontières, formation d'identité transnationale</p>
transnational 2 : transfrontalier-interrégional	<p>Echange et coopération entre cultures régionales européennes aux fins de promotion d'effets internes de développement et de configuration interrégionale de l'intégration européenne</p>	<p>Compétence formelle : «Europe des régions» grâce à une mise en réseau horizontale et une intégration verticale (institutionnalisation)</p> <p>Compétence matérielle : coopération entre les économies régionales européennes et leurs acteurs sociaux pour soutenir de manière complémentaire le développement interne et la suppression externe des disparités régionales</p> <p>Compétence symbolique : identité européenne en tant que produit des cultures régionales grâce à l'utilisation de leur diversité</p>
supranational-européen	<p>Les régions frontalières en tant qu'interfaces de l'intégration européenne et des zones d'influence culturelle européennes (p.ex. zone d'influence latine - germanique)</p>	<p>Compétence formelle : fonction d'intermédiation transnationale entre macro-régions européennes</p> <p>Compétence matérielle : fonction d'intermédiation interrégionale entre zones d'influence culturelle et macro-régions économiques interrégionales (banane bleue)</p> <p>Compétence symbolique : fonction d'intermédiation culturelle entre les diverses zones d'influence culturelle européennes et utilisation de cette diversité comme élément de l'identité européenne</p>

Source: Schmitt-Egner 2005

Ce schéma illustre, sous forme de modèle, la possibilité du régionalisme transnational, mais non sa réalité : nous y faisons la distinction entre quatre niveaux d'effets possibles de l'apprentissage transnational (processus) et de la compétence européenne (produit), d'abord au niveau binational et multinational :

- ▶ une «*culture multinationale de l'intercompréhension*», dans laquelle ce qui relève de «soi» est compris dans sa fonction de pont régional entre les «cultures nationales» de la France, du Luxembourg, de la Belgique et de l'Allemagne. J'entends par «culture nationale» tous les systèmes sociaux, schémas comportementaux et formations discursives qui se sont constitués par le biais d'un Etat national, comme les cultures administratives, les systèmes d'éducation et de formation, les systèmes de protection sociale, les comportements en matière de conflits politiques, les mentalités et stéréotypes nationaux, etc. Une culture d'intercompréhension binationale ou multinationale vise à démanteler les structures conflictuelles produites par les différentes cultures (étatiques) nationales. Cette fonction politique de gestion des conflits et du consensus trouve son prolongement économique dans la fonction réciproque de «gate-keeper» des marchés nationaux et son achèvement dans sa fonction de transmission des cultures nationales. Le niveau suivant correspond à une :
 - ▶ la *culture régionale transfrontières* de l'«euro-région» Saar-Lor-Lux en tant que première étape de la formation d'une région transnationale. Elle requiert la définition d'objectifs communs en matière de développement tout en conservant les différentes identités régionales. Chaque côté s'approprie ce qui est le fait de l'autre (si cela a trait à la reproduction matérielle) et chaque côté complète ce qui est à lui avec ce qui est à l'autre (dans la mesure où cela concerne la reproduction symbolique). Cela résulte de l'utilisation de la région transnationale en tant qu'espace économique, social et culturel.
 - ▶ Conformément à ce que nous avons écrit sur la coopération transfrontalière entre unités d'action régionales non limitrophes, le deuxième niveau d'apprentissage transnational est le fruit d'une *culture régionale européenne transnationale* au sein d'une «Europe des régions». Cela concerne la rencontre et la coopération transnationales entre cultures régionales sur un plan horizontal, tout comme le régionalisme «bottom-up» sur un plan vertical (dans les institutions régionales européennes). Cette coopération transnationale entre régions non limitrophes multiplie les domaines d'apprentissage et les interfaces interculturelles grâce à des projets communs et à la mise en oeuvre de programmes régionaux européens, auxquels le principe du partenariat transnational est inhérent. Dans le cadre de la coopération, la rencontre et le dialogue avec les différentes cultures en matière de travail, d'administration, les divers styles de comportement et méthodes de résolution des problèmes représentent l'opportunité de porter un regard critique sur ce que l'on fait et pense soi-même et d'intégrer ce qui vient d'autrui dans son propre champ d'apprentissage. Pour cela, il est capital d'utiliser la diversité régionale sur le plan matériel et symbolique, ainsi que de percevoir ses effets de synergie. Après ce niveau «méso», nous avons le niveau «macro», qui se définit comme :
 - ▶ la *culture régionale interculturelle européenne*, dans laquelle la région frontalière sert d'interface entre deux zones d'influence culturelle de l'Europe, dans le cas qui nous intéresse, entre la tradition latine et la tradition germanique, d'Europe du Nord et d'Europe centrale (culture européenne). Il convient ici, à titre exemplaire, d'utiliser le niveau élargi des zones d'influence culturelle en réfléchissant sur leurs différences, ces dernières constituant le point de départ de la rencontre interculturelle et faisant partie de

la culture européenne. Les processus d'apprentissage interculturels classiques dans le contexte européen se produisent ici au niveau régional. L'enjeu est la mise en réseau de macrorégions infra-européennes en tant que stratégie d'intégration complémentaire poursuivant des objectifs matériels et symboliques.²⁰

La dernière interface citée constitue l'extrémité du spectre qui va de l'identité régionale à l'identité européenne, dont le produit peut être appelé «compétence européenne» et dont le processus est l'apprentissage transnational. Naturellement, il s'agit ici d'un concept normatif, car notre propos n'est pas de savoir si ces processus ont été réalisés ou utilisés jusqu'ici. Néanmoins, pour conclure et en poursuivant le raisonnement sur notre exemple, nous indiquerons quelques conditions requises pour la réalisation de ces processus d'apprentissage et de ces interfaces. Une première démarche pratique pour utiliser ces interfaces comme canaux d'apprentissage est de créer des instruments d'interfaçage. Nous distinguerons les instruments suivants : compétences interculturelles d'une part et institutions transnationales en tant qu'agences de coordination d'autre part.

Compétences linguistiques :

Nous nous limiterons ici aux compétences linguistiques, qui doivent être abordées sous le même angle que les interfaces précitées :

- ▶ couples de langues écrites (p.ex. allemand-français),
- ▶ langue régionale transfrontalière (p.ex. francique rhénan ou francique mosellan),
- ▶ langues régionales européennes (p.ex. catalan, gallois, etc.),
- ▶ langues instrumentales, parlées aux fins d'intercompréhension dans le cadre des réseaux régionaux verticaux et horizontaux en Europe, comme p.ex. l'anglais,
- ▶ la compétence linguistique interculturelle, c'est-à-dire la maîtrise du contexte culturel de la langue et partant, la capacité d'adopter la perspective de l'autre zone de culture européenne, de la culture nationale et de la culture régionale, (cultures latines p.ex.). Elle constitue l'un des moyens les plus efficaces d'arriver à une intercompréhension entre «soi» et «autrui».
- ▶ le langage formel d'un support artistique, de nature culturelle, est l'expression d'une culture globale de l'intercompréhension et peut servir à limiter les effets de la suppression des frontières et à découvrir ce qui est propre à soi dans ce qui est exprimé par autrui. Ce langage peut être utilisé à tous les niveaux indiqués car s'il peut naître de l'identité culturelle, il n'en est pas dépendant et peut donc être communiqué de manière universelle.

Pour l'exemple retenu, nous dégageons comme *agences de coordination* :

- ▶ les institutions franco-allemandes,
- ▶ les institutions franco-luxembourgeoises,
- ▶ les institutions germano-luxembourgeoises,
- ▶ les institutions Saar-Lor-Lux,

²⁰ Comme nous l'avons déjà signalé plusieurs fois, le Luxembourg joue un rôle exemplaire dans ces fonctions transnationales et interculturelles.

- ▶ les institutions européennes, autres institutions et organisations concernant la zone d'influence culturelle latine,
- ▶ les institutions culturelles générales et les producteurs culturels dont le travail est axé autour des institutions précédentes.

5. Conclusion : la coopération transfrontalière entre possible et réel

Sans une mobilisation régionale de l'intégralité des divers acteurs, ces potentiels ne pourront pas être suffisamment exploités. Le fait de confondre des opportunités avec des réalités entraîne plutôt des blocages qui empêchent tout apprentissage. La mobilisation ne pourra se faire avec succès qu'une fois que les stratégies transnationales auront été basées sur l'analyse des points faibles des réseaux transfrontières ainsi que sur la contribution de ces derniers à la réalisation du programme régional, sans embellir les choses et dans le respect des principes de pilotage énoncés plus haut. L'approche «*grassroots*» de la coopération autour de la Mer Baltique doit certainement être interprétée comme une approche «*bottom-up*» de la mobilisation interrégionale. La mesure dans laquelle elle est comparable et transférable ne peut être définie ici (Schmitt-Egner 2005).

Le concept de «compétence européenne» peut alors constituer un cadre stratégique pour la pratique transfrontalière, et ceci d'autant plus que les principes de pilotage seront mis en œuvre de manière durable et que les réseaux régionaux en Europe deviendront des interfaces et des vecteurs des processus d'apprentissage transnationaux. Dans cette mesure, le programme du régionalisme transnational offre aux régions européennes une option stratégique pour s'affirmer au XXI^e siècle.

Bibliographie :

Groß, B. / Schmitt-Egner, P. 1994 : Europas kooperierende Regionen, Baden-Baden (Nomos).

Schmitt-Egner, P. 1996 : Die Europäische Kompetenz der Regionen- ein Paradigma des Transnationalen Regionalismus?, in : INTERREGIONES n° 5, p.7-56.

Brunn, G. / Schmitt-Egner, P. (Hrsg.) 1998 : Grenzüberschreitende Zusammenarbeit in Europa: Theorie, Empirie, Praxis, Baden Baden (Nomos).

Schmitt-Egner, P. 1996: Grenzüberschreitende Zusammenarbeit in Europa als Gegenstand wissenschaftlicher Forschung und Strategie transnationaler Praxis, in : Brunn / Schmitt-Egner (Hrsg.) 1998, *ibid.*, p. 27-97.

Schmitt-Egner, P. 2000 : Handbuch der europäischen Regionalorganisationen. Akteure und Netzwerke des Transnationalen Regionalismus von A-Z, Baden-Baden (Nomos).

Schmitt-Egner, P. 2001a : Cross-border co-operation among European regions in different Perspectives, in Persson, H.A./ Eriksson,I. (Eds.) : Border regions in Comparison, Malmö-University Press, p. 65-85.

Schmitt-Egner, P. 2001b : Strukturelle Determinanten, wissenschaftliche Konzepte und integrationspolitische Funktion der Grenzüberschreitenden Zusammenarbeit, in : Revue d'Allemagne Tome 33 n° 2/3, p. 339-326.

Schmitt-Egner, P. 2001c : Regionale und Europäische Identität, in : M. Wagner-Egelhaaf (Hrsg.) : Region, Literatur, Kultur, (Bielefeld), p. 7-18.

Schmitt-Egner, P. 2002 : The Concept of ‚Region‘: Theoretical and Methodological Notes on its Reconstruction, in : Journal of European Integration Vol.24, No3, p. 179-200.

Schmitt-Egner, P. 2005 : Handbuch zur europäischen Regionalismusforschung. Theoretische Grundlagen, empirische Konturen und strategische Optionen des Transnationalen Regionalismus im 21. Jahrhundert, Wiesbaden (VS Sozialwissenschaften) en cours de publication (mai 05).



Tomke Lask
Université de Liège

**Les frontaliers en tant que symbole de l'identité européenne passée
et future à l'exemple de la Grande Région Saar-Lor-Lux-Rhénanie-
Palatinat**

Les frontaliers en tant que symbole de l'identité européenne passée et future à l'exemple de la Grande Région Saar-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat

Tomke Lask (Université de Liège)

Le frontalier est d'une part une personne qui possède une sensibilité accrue pour les différences et barrières de toutes sortes, et d'autre part une personne qui sait se mouvoir avec aisance entre des univers socioculturels différents et qui sait les exploiter à son avantage. Ceci peut sembler opportuniste, mais il suffira, pour donner au phénomène une note très positive, de remplacer le terme «exploiter» par «compétence interculturelle». Il y a de plus en plus de frontaliers, dans les régions frontalières du monde entier, qui traversent la frontière chaque jour pour des raisons diverses. Parmi ces frontières, nombreuses sont celles qui ont perdu leur caractère de ligne de séparation, comme par exemple à l'intérieur de l'Union européenne. Cependant, nous autres Européens sommes encore bien loin d'avoir surmonté les frontières invisibles que constituent les différences en matière d'identité et l'altérité culturelle. Autrement dit, la reproduction sociale de l'altérité n'est pas historique, mais un processus continu. Qui dit frontalier fait d'abord allusion aux frontières, donc aux différences. Mais quiconque traverse les frontières est soit courageux, soit obligé de le faire, ou encore ouvert sur le monde et intéressé par ce qu'il y a ailleurs.

Comment le frontalier a-t-il été considéré au cours de l'histoire ? Comment est-il vu aujourd'hui ? Comment ses compétences ont-elles été et sont-elles utilisées ? Par qui ? Comment le frontalier définit-il sa propre identité ? Quelle fonction a-t-il dans la construction d'une nation européenne ? Y a-t-il des références systématiques à la signification herméneutique du frontalier dans la politique européenne ?

Telles sont les questions fondamentales sur lesquelles nous nous pencherons dans le présent exposé.

1. Qu'est-ce qu'une frontière ?

Il faut d'abord répondre à cette question pour pouvoir comprendre ce qu'est un frontalier. Quand un Français prononce le mot *frontière*, pense-t-il à la même chose qu'un Allemand qui utilise le mot *Grenze* ? Au premier abord, les deux mots, *Grenze* et *frontière*, semblent se correspondre exactement. On pourrait donc supposer en toute confiance que les deux mots ont un contenu identique et immuable. Cependant, l'étude de l'étymologie des deux «mots voisins» fait ressortir des significations différentes, des concepts et représentations intellectuelles qui ne se recouvrent pas complètement.

La racine du mot *frontière* est le mot latin *frons*, *frontis* (f). De manière métaphorique, *faire front* veut dire *faire face*. Dans son acception absolue, le *front* désigne la zone dans laquelle des adversaires entrent en collision.²¹ L'idée d'une ligne avancée, qui se forme face à un ennemi, est toujours présente, de manière sous-jacente, dans les diverses significations du

²¹ Trésor de la Langue Française, Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1789-1960), CNRS/Institut de la Langue Française Nancy, Paris, Editions du CNRS, 1980, p. 1296-1297.

mot *front*. Pour résumer, le mot a une forte connotation militaire, que l'on retrouve dans les mots dérivés, comme *frontière*. Le mot *frontière* dans son sens moderne a fait son apparition au XIV^e siècle et semble provenir du vieil adjectif *frontier* : «qui fait front à, voisin»²² Au sens figuré, *frontière* signifie la séparation de deux domaines ou l'opposition.²³ La connotation guerrière et militaire de *frontière* — le point ou la limite extrême à laquelle les forces se font face et se mesurent mutuellement — disparaît au cours de l'évolution du mot au profit du sens plus abstrait de frontière en tant que ligne imaginaire séparant deux territoires voisins. Mais le sens plus ancien reste contenu dans le capital sémantique du mot.

Le terme allemand *Grenze* provient de *granica*, un mot emprunté aux langues slaves, notamment du polonais *granica* et du tchèque *hranice*. *Granica* signifie borne frontière : une pierre qui marque l'extrémité d'un territoire, suivie d'un espace neutre précédant les bornes du territoire voisin. Ainsi se constitue une espèce de bande ou de zone intermédiaire entre les bornes, et non une ligne. La ligne frontière n'existe par conséquent qu'en tant que projection abstraite et intellectuelle. Le sens original du mot allemand *Grenze* est donc le suivant : une ligne imaginaire qui sert à séparer deux territoires. Dans l'usage courant, ce terme n'a d'abord été utilisé que pour désigner des frontières naturelles telles que fleuves et montagnes.²⁴ Lorsque l'Est du pays a été colonisé par l'Ordre des chevaliers teutoniques au milieu du XIII^e siècle, le mot *Grenze* est devenu d'usage courant en allemand et a remplacé peu à peu le terme de *Mark* (dont vient le mot français *marche*, N.d.T.). Il est très probable que l'on a d'abord utilisé le terme de *Grenze* pour désigner les limites entre propriétés privées, ensuite pour désigner les limites entre bans communaux et que ce n'est que plus tard que le terme a été utilisé en politique.²⁵ L'usage abstrait du terme n'a fait quant à lui son apparition qu'au XVIII^e siècle.

En résumé, nous pouvons dire que les deux mots *frontière* et *Grenze* ont subi une dématérialisation croissante au cours de leur évolution linguistique, qui a fini par donner la préséance à la signification métaphorique de ligne de séparation, même si les deux termes avaient au départ des significations très différentes. Le terme allemand se référait à l'acte concret du bornage, alors que le terme français était nettement marqué par des représentations guerrières complètement absentes de son équivalent allemand.

La différence originelle entre *frontière* et *Grenze* — entre le sentiment de menace d'une part et l'acte du bornage d'autre part — a fini par disparaître au profit du concept de ligne de séparation. Les termes *marche* et *Mark* ont subi le même processus d'abstraction sémantique avant d'être supplantés par *frontière* et *Grenze* dans l'usage courant.

²² Ibid.

²³ Trésor de la Langue Française, Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960), CNRS/Institut de la Langue Française Nancy, Paris, Editions du CNRS, 1980, p. 1299.

²⁴ Deutsches Wörterbuch, Jakob u. Wilhelm Grimm, Vol. 4, Arthur Hübner u. Hans Neumann (Hg.) zusammen mit der Arbeitsstelle des Deutschen Wörterbuches, Leipzig, Verlag S. Hirzel, 1935, p. 127.

²⁵ Ibid., p. 127-130.

Le mot *Mark* signifie signe, frontière et région. Il se réfère à l'action du marquage à l'aide de peinture. On retrouve ce sens dans le mot sanscrit *mar`g*, qui veut dire colorier, peindre. En outre, le mot est lié au mot latin *margo*, la marge, et au gothique *marka*, qui veut dire limite et région.²⁶ *Mark* ne signifie donc pas frontière au sens de frontière géographique et politique séparant deux Etats, mais recouvre la manière dont une commune marque son territoire foncier, par exemple en peignant des poteaux. Au fil du temps, le terme a évolué, passant du sens de délimitation d'un territoire et de ce territoire lui-même à celui de délimitation entre régions voisines et pays voisins.

Marche vient du germanique *marka* et représente l'objet qui marque une frontière. Ce sens se retrouve dans les mots *marcha* et *marca* utilisés en latin médiéval.²⁷ L'acception militaire du terme ressort clairement dans l'usage du composé *marche frontière*, qui se réfère aux régions frontalières d'un Etat²⁸, comme le fait Barrès pour la Lorraine :

*«La Lorraine, il ne faut pas se lasser de le redire, est une **marche frontière**, et les marches sont par définition des terres de résistance et de conflit, donc d'antithèse.»*²⁹

La marche est la région la plus proche du pays voisin ou ennemi et sa situation géographique conditionne sa fonction politique.

La *marche* était donc la zone périphérique dans laquelle on construisait des forteresses en vue de se défendre. Mais la noblesse faisait également usage d'autres possibilités pour montrer l'intérêt qu'elle portait à ces zones. C'était là de préférence que l'on rendait la justice, que l'on célébrait de grandes fêtes ou des mariages importants pour la politique.³⁰ Mais ceci ne suffisait pas pour tracer symboliquement une ligne de séparation précise dans le paysage. Il aurait fallu disposer en outre d'un certain nombre de points d'orientation naturels. Capables de résister aux outrages du temps et des intempéries, ceux-ci auraient rappelé en permanence le tracé de la frontière et laissé une structure profonde et durable dans la mémoire collective de la population frontalière. Autrement dit, ils auraient créé une *habitude* qui aurait maintenu la ligne frontière en vie. Mais une zone marginale correspond bien mieux aux réalités de l'époque, car les différences culturelles de la population qui vivait dans la *marche* étaient encore trop peu marquées pour pouvoir justifier l'existence d'une ligne de séparation exacte. La *marche* était le théâtre d'activités diverses qui visaient toutes, sur le plan politique, à conserver le territoire. Ainsi servait-elle en fin de compte de lieu de rencontre pour les puissants de ce monde.

²⁶ Deutsches Wörterbuch, Jakob u. Wilhelm Grimm, Vol. 6, Dr. Moriz Heyne (Hg.), Leipzig, Verlag S. Hirzel 1885, p. 1633.

²⁷ Dictionnaire historique de la langue française, Alain Rey REY (Dir.), Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992, p. 1189.

²⁸ Ibid.

²⁹ Souligné par l'auteur. Barrès, *Maîtres*, 1923, p. 260, cité par Trésor de la Langue Française, Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1789-1960), CNRS/Institut de la Langue Française Nancy, Paris, Editions du CNRS, 1980, p. 370.

³⁰ Cf. Guenée, «Des limites féodales aux frontières politiques», dans : *Les lieux de mémoire*, La Nation, Vol. II., Pierre Nora (dir.publ.), Paris, Editions Gallimard, 1986, p. 16.

Naturellement, la situation restait conflictuelle, de manière latente, et toute activité officielle dans la *marche* avait pour signification symbolique des négociations sur les frontières.³¹ Comme le tracé exact de la ligne frontière n'était pas encore défini, la *marche* conservait le caractère d'un «no man's land», d'une bande neutre dotée d'une valeur élevée pour les négociations politiques.

Au XIII^e siècle, la France devient un royaume et les *marches* perdent peu à peu leur caractère animé. Les actes politiques importants sont de plus en plus souvent effectués dans le centre de pouvoir où se retire le gouvernement. La *marche* perd ainsi sa fonction de territoire officiel des négociations politiques et se voit attribuer un rôle limité à la défense et à la surveillance du territoire.³² La conséquence de cette évolution est le début de deux rythmes de vie différents. A partir du XVIII^e siècle, le principe territorial avec ses frontières au tracé exact s'impose définitivement.

Contrairement à la *frontière* française, la *Grenze* allemande se réfère à l'origine à l'espace qui entoure de part et d'autre la ligne frontière. Le sens moderne et usuel de *Grenze* est celui de ligne marquant la fin d'un territoire. A présent, il est rare que la frontière soit encore considérée comme le point de commencement d'un territoire.³³ Il s'agit toujours d'une ligne marquant la fin, la délimitation, comme pour *frontière*. Néanmoins, les deux termes se distinguent par le point de vue duquel le territoire est considéré : Dans *frontière*, l'élément le plus saillant est la nécessité de contrôler l'accès au territoire, donc l'aspect militaire de la protection de son propre territoire. Ainsi, dans *frontière*, le point de vue est situé sur la ligne frontière et l'idée est d'essayer de contrôler l'ensemble du territoire. De l'extérieur, on porte son attention vers l'intérieur. Quand on parle de *Grenze*, le regard va de l'intérieur du pays vers la zone périphérique, mais cela ne veut pas dire qu'il s'arrête exactement à la frontière. En effet, cette ligne est imaginaire et dans le substrat du mot *Grenze*, on retrouve les deux bandes situées de part et d'autre de la frontière et qui font partie du territoire. La langue allemande donne au mot *Grenze* le caractère d'un horizon, d'une limite extérieure qui est considérée ou traversée virtuellement depuis l'intérieur du pays. La *Grenze* est une zone qui, si on la traverse, ne donne plus le sentiment de se trouver dans sa mère patrie. Mais l'horizon n'est pas fini, car il s'éloigne de nous au fur et à mesure que nous nous avançons vers lui. La délimitation d'un territoire, de ce point de vue, n'est pas très claire, plutôt fluctuante même. *Grenze* contient donc une certaine flexibilité, celle de la zone en marge dont la limite extrême, située dans la bande frontière, n'est pas clairement définie. Par contre, qui dit *frontière* entend par là les frontières nationales en tant que rempart contre une possible invasion de l'extérieur. L'observateur est donc clairement placé à la limite interne de la bande frontière, sur la ligne de séparation imaginaire. De manière schématique, on peut représenter les deux concepts de la manière suivante :

³¹ Ibid., p. 15.

³² Selon Guenée, le mot *frontière* a été utilisé pour la première fois en 1312 dans le texte *In frontariam Aragonie* en référence aux frontières de la France. A partir de ce moment, les frontières de la France sont devenues un sujet politique (ibid., p. 21).

³³ Ibid., p. 136.

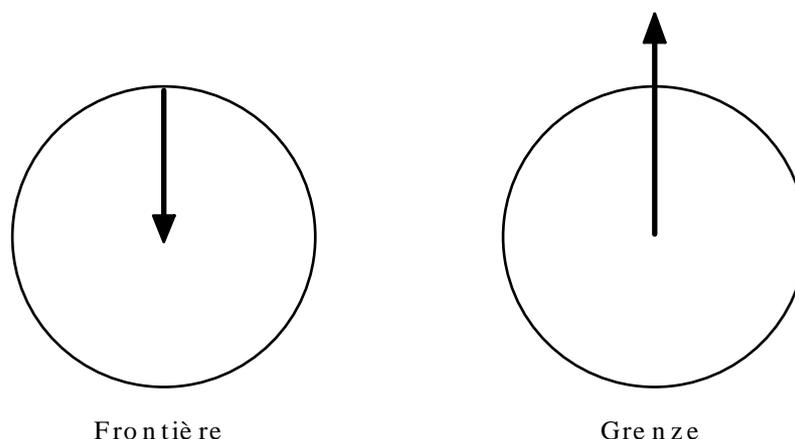


Schéma n° 1

Grenze laisse une porte ouverte sur le voisin, alors que *frontière* souligne la fermeture du territoire à autrui. Si l'on superpose les deux figures du schéma n° 1, on peut observer la zone de conflit qui se trouve normalement entre deux Etats et que l'on appelle le no man's land. Cette zone neutre fait office de zone de sécurité entre l'intérieur et l'extérieur de deux territoires voisins :

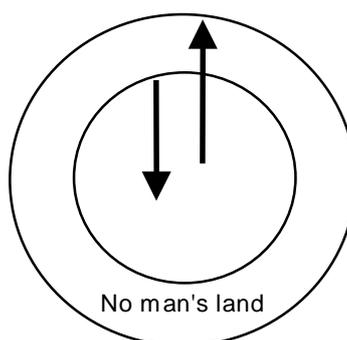


Schéma n° 2

La superposition des deux concepts *Grenze / frontière* se rapproche le plus de la réalité. Le concept de zone est en train de regagner une importance politique de nos jours, même si la représentation d'une ligne frontière au tracé exact reste ancrée dans nos esprits. La praxis de la zone frontière conduit à l'absurde la ligne frontière. Ceci favorise naturellement les efforts de construction d'une identité européenne et l'espace interrégional Saar-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat constitue, notamment pour ce qui est du marché de l'emploi, un bon exemple d'interprétation transnationale des espaces frontaliers et de l'identité frontalière.

2. Comment le frontalier définit-il sa propre identité ?

On ne peut pas baser la définition du frontalier, dont les motivations sont de nature économique, uniquement sur sa mobilité déterminée par le travail. La définition ainsi obtenue de ce groupe de personnes serait trop partielle. Le frontalier est en premier lieu un individu et se définit en tant que tel par son appartenance nationale, régionale et également familiale.

Lorsque une personne ou un groupe définit sa propre identité, ses propres valeurs en constituent un élément marquant. Ainsi, la socialisation dans un système national de valeurs précises sera décisive pour le sentiment d'appartenance primaires à une nation. Sans aucun doute, l'éducation et les valeurs familiales exercent aussi une influence sur la manière dont nous abordons des représentations culturelles autres. Mais le point de départ de toute comparaison avec d'autres valeurs culturelles est inévitablement notre propre culture et son système de valeurs. Cet ethnocentrisme, pour reprendre le vocabulaire des anthropologues, constitue aussi la garantie de la survie de notre propre société et de ce point de vue, doit être considéré comme positif. La nécessité de s'exposer à ce qui est autre consiste en premier lieu à prendre conscience de sa propre particularité, le plus souvent pour la ressentir comme supérieure. Ceci encourage le lien affectif avec sa propre société et génère une solidarité nationale. Il s'agit d'un processus inconscient, qui se matérialise par l'usage inconsidéré et irréfléchi d'insultes, de termes péjoratifs pour désigner l'autre. La transmission de ces termes péjoratifs au fil des générations fournit des informations sur le processus quotidien de l'identification nationale.³⁴ La nécessité qu'il y a malgré tout de traverser les barrières (frontières) socioculturelles peut avoir plusieurs raisons et, partant, des effets variés sur la définition de l'identité du frontalier.

Les disparités économiques dans les régions frontalières incitent leurs habitants à tirer avantage de cet état de fait, par exemple en trouvant du travail du côté de la frontière où l'économie est plus florissante, si leurs connaissances linguistiques le leur permettent. Une autre solution est de trouver un emploi à l'étranger dans une société dont la langue de travail est la langue maternelle de la personne ou de travailler dans un pays où la population résidente est multilingue. Faire ses achats de l'autre côté de la frontière exige naturellement des connaissances linguistiques et culturelles bien moindres qu'y exercer une profession.

Plus le frontalier, du fait de son activité professionnelle au-delà de la frontière, est obligé de se confronter à l'autre société, plus il doit développer de compétences interculturelles de toute nature (langue, connaissances sur la culture et le mode de vie, etc.) afin de tenir sa place. A long terme, cela peut entraîner le frontalier à remettre en cause ses préjugés ainsi que ceux de la population du pays où il travaille. Donc, en fin de compte, à s'approprier une vue transnationale des choses, ce qui constitue une étape importante vers la création d'une conscience européenne.

³⁴ Tomke Lask, « 'Baguette heads' and 'Spiked Helmets', Children's Construction of Nationality on the German French Border », in : *Border Approaches*, Lanham, University Press of America, 1994, p. 63-73.

Mais ceci ne doit pas nécessairement se produire, car le frontalier fait un mouvement de va-et-vient. Dans la plupart des cas, tout ce qui a trait à sa vie privée se passe dans un pays, alors que son univers de travail se trouve dans un autre. Du point de vue identitaire, il se trouve «entre deux chaises». La séparation entre vie sociale et vie professionnelle lui permet de voir ce qui se passe dans l'autre société sans s'y impliquer complètement ou du moins sans avoir à le faire. Ceci constitue la différence majeure entre le frontalier et l'immigrant, qui doit s'impliquer et se confronter bien davantage à sa nouvelle patrie, car, notamment s'il a des enfants, il est dépendant des institutions étatiques de socialisation, telles que l'école. L'immigrant peut difficilement se soustraire à la cohabitation avec les voisins et les modes de vie spécifiques du pays d'accueil, alors que le frontalier peut le faire s'il le veut. Le développement d'une vie sociale transfrontalière constituerait la forme idéale d'une identité transfrontalière. Elle irait dans le sens de la zone frontalière décrite plus haut. Ainsi, l'intégration européenne pourrait se faire de l'intérieur.

Qui passe la frontière de son propre gré et par intérêt pour la différence a souvent des motifs de nature culturelle : théâtre, expositions, musées, concerts, etc. Il s'agit souvent d'une élite qui n'a pas peur de l'inconnu et qui est en général ouverte sur le monde. Il y a toujours eu de telles élites. Il suffit de penser à la noblesse, qui se sentait partout chez elle et qui utilisait le français comme langue de communication internationale. Aujourd'hui, les touristes, qui ne consomment pas seulement de la culture mais également de la nourriture et des services, font partie de cette catégorie. Les frontaliers culturels présentent toujours un intérêt économique pour la région.

Les relations familiales transfrontalières constituent une bonne raison de passer régulièrement la frontière. Elles facilitent la compréhension de l'autre pays car on peut découvrir ce dernier avec l'aide de la famille. Le contact avec les ressortissants en est facilité, car la famille assume le rôle du traducteur ou passeur culturel. Le savoir non-écrit sur une société est le plus précieux, car on ne peut l'acquérir que par l'expérience, pas par la lecture. Et c'est justement le fait de connaître les règles non écrites d'une société qui va permettre à un frontalier de se sentir bien dans le pays. Il est donc important de se socialiser le plus tôt possible dans le «mode de vie frontalier».

3. Comment le frontalier a-t-il été compris au fil de l'histoire ? Comment est-il considéré de nos jours ?

Il est clair qu'en général, le frontalier n'a jamais été bien considéré. En effet, quiconque quitte le territoire connu se met en danger ou a de mauvaises intentions. Des adages tels que «*Bleib im Lande und nähre Dich redlich*» (Reste dans le pays et gagne honnêtement ton pain) ou «*Pierre qui roule n'amasse pas mousse*» reflètent bien cette attitude. Cependant, dans les régions frontalières, on se délectait du récit des aventures des contrebandiers, des frontaliers qui mettaient à profit leurs connaissances géographiques pour gagner un peu d'argent à l'insu des autorités.³⁵ L'image que l'on a du frontalier a évolué, le «petit aventurier délinquant» est devenu une force économique interrégionale, même si le fait de traverser la

³⁵ Tomke Lask, «Wir waren doch immer Freunde in der Schule». Einführung in die Anthropologie der Grenzräume. Europäisches Grenzverständnis am Beispiel Leidingens, Röhrig Universitätsverlag, Saarbrücken, 2002, p. 125-133.

frontière entre les pays de la zone Schengen ne constitue plus une expérience traumatisante. A présent, c'est plutôt le trajet en voiture dans les grands embouteillages qui relève du traumatisme. Ainsi, le frontalier est devenu un problème pour les ministères des transports des pays voisins, notamment de ceux qui, tels le Luxembourg, doivent absorber chaque jour la majeure partie des frontaliers. En fin de compte, le frontalier reste un problème pour l'Etat voisin, seul le ressort de compétence nationale dont relève le problème a changé.

Avec la territorialisation croissante des Etats nationaux européens au XIX^e siècle, on attendait un respect accru par rapport aux frontières, car les liens transfrontaliers diluent le sentiment d'appartenance et rendent plus difficile le contrôle étatique via l'impôt etc. La France, qui a joué un rôle de précurseur dans le contexte européen pour ce qui est de la création d'un Etat national clairement défini, avait réfléchi dès le règne de Louis XIV à la définition à donner au frontalier, afin de recenser et de soumettre à l'impôt les étrangers de toutes catégories qui résidaient en France.³⁶ A l'époque, on comptait parmi les étrangers installés en France un grand nombre de riches marchands qui jouaient un rôle important dans l'économie locale, voire nationale. Les difficultés financières de la Couronne étaient telles qu'en 1697, elle promulgua un décret afin d'exploiter cette source de revenus potentiels, au risque que les étrangers quittent le pays pour s'installer ailleurs. Par principe, au XVII^e siècle, les étrangers résidant sur le territoire français n'étaient pas imposables car ils étaient considérés comme relevant de leur pays d'origine, avec toutes les obligations que cela comportait. Leur présence était considérée comme provisoire. La politique de Louis XIV a contribué, entre autres facteurs, à ce que les Français considèrent les étrangers comme des parasites, ce qui a entraîné une dégradation du climat social et explique pourquoi les étrangers concernés ont tenté d'éviter ces impôts qui constituaient pour eux une marque d'opprobre.³⁷

Aujourd'hui, les choses sont différentes puisqu'on paie ses impôts dans le pays où l'on travaille, même si l'on n'y habite pas. Mais l'idée que les frontaliers étrangers contribuent à la production de la richesse nationale est tout aussi faussée et le climat social qui devrait aider les frontaliers à trouver leurs repères dans l'autre pays est souvent envenimé. Il serait donc souhaitable que l'on revienne à une cohabitation quotidienne dans la zone frontalière, afin que les populations ressentent le fait de vivre quotidiennement en Européen comme une chose qui va de soi. Si l'expérience quotidienne du frontalier se limite aux embouteillages subis pour aller travailler dans le pays voisin, il lui sera impossible d'en dégager une expérience positive.

Du point de vue historique, on peut dire qu'en ce qui concerne les frontaliers, la politique a tourné en rond. Nous avons une zone frontalière flexible précieuse pour l'échange culturel entre les populations au Moyen-âge³⁸ ; nous sommes passés à une territorialisation marquée et au contrôle du passage de la frontière au XIX^e siècle pour parvenir à l'Union européenne, qui exige de nouveau la mobilité transnationale avec la libre circulation des personnes et des marchandises à travers les frontières.

³⁶ Jean-François Dubost & Peter Sahlins, Et si on faisait payer les étrangers ? Louis XIV, les immigrés et quelques autres, Flammarion, 1999, Paris.

³⁷ Ibid.

³⁸ Peter Sahlins, Boundaries : The making of France and Spain in the Pyrenees, Berkley, Los Angeles, Oxford (UK), University of California Press, 1989.

4. Quelle mission/fonction remplit le frontalier dans la construction d'un espace inter-régional de vie et de travail dans la Grande Région et dans la construction d'une nation européenne ?

Il est indubitable que le frontalier joue un rôle exemplaire pour ce qui est de l'identité européenne vécue au quotidien. Il montre aux autres dans la pratique ce que signifie l'identité européenne en termes concrets. Les problèmes qui résultent parfois de sa présence massive dans le pays voisin, qu'ils relèvent des transports ou des retraites, ne doivent pas être vus seulement sous un angle négatif. Ils donnent aux législateurs la possibilité de créer de meilleures bases afin que la vie des frontaliers présente moins de problèmes. Rien de tel pour encourager l'émergence d'un esprit naturellement européen.

Mais à l'avenir, le phénomène frontalier ne doit pas se limiter à l'exploitation habile des disparités économiques entre pays voisins. Par exemple, le Sarrois qui construit une maison et habite dans un village ou une petite ville de Lorraine devrait y envoyer ses enfants à l'école et ainsi intégrer sa famille dans la vie locale, au lieu d'emmener ses enfants à une école sarroise, ce qui donne à penser aux citoyens du pays d'accueil qu'il ne pense pas grand bien de leur système scolaire ni des valeurs que ce dernier véhicule. Il est certes compréhensible que quelqu'un qui ne parle pas la langue du pays préfère scolariser ses enfants dans un pays où l'on parle sa langue maternelle. Mais d'un autre côté il est inquiétant de penser qu'après tant d'années de politique européenne, la génération adulte d'aujourd'hui possède des compétences linguistiques aussi réduites.

La compétence interculturelle ne se limite d'ailleurs pas à la connaissance des langues étrangères. Elle implique la maîtrise d'une symbolique sociale qui témoigne de la volonté de s'intégrer. Dans cette optique, il me semble que tous les systèmes scolaires d'Europe devraient fournir davantage d'enseignement sur les cultures européennes et donner aux enfants davantage d'occasions, dans leur vie quotidienne, de faire l'expérience de ce que cela signifie d'être européen. Plus la vie de frontalier deviendra normale, plus l'Europe se construira solidement de l'intérieur, assise sur la base solide de l'expérience vécue par ses citoyens et non seulement sur une législation empreinte de bonne volonté. Les régions telles que Saar-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat peuvent servir d'exemple pour les autres régions d'Europe. En effet, la région où nous nous trouvons a une expérience de longue date de cette problématique et des manières de la résoudre. Cela ne veut pas dire que tous les problèmes sont résolus, mais que de nombreux canaux de communication ont été mis en place pour faciliter le dialogue par-delà la frontière. Ceci constitue un savoir-faire précieux pour l'Union européenne.

Bibliographie

Deutsches Wörterbuch, Jakob u. Wilhelm Grimm, Vol. 6, Dr. Moriz Heyne (Hg.), Leipzig, Verlag S. Hirzel, 1885, p. 1633.

Deutsches Wörterbuch, Jakob u. Wilhelm Grimm, Vol. 4, Arthur Hübner u. Hans Neumann (Hg.) zusammen mit der Arbeitsstelle des Deutschen Wörterbuches, Leipzig, Verlag S. Hirzel, 1935, p. 127.

Dictionnaire historique de la langue française, Alain Rey REY (Dir.), Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992.

Dubost, Jean-François / Sahlins, Peter, Et si on faisait payer les étrangers ? Louis XIV, les immigrés et quelques autres, Paris, Flammarion, 1999.

Guenée, Bernard, « Des limites féodales aux frontières politiques », in: Les lieux de mémoire, *La Nation*, Vol. II., Pierre Nora (Dir.), Paris, Editions Gallimard, 1986, p. 11-33.

Lask, Tomke, « 'Baguette heads' and 'Spiked Helmets', Children's Construction of Nationality on the German-French Border », in : *Border Approaches*, Lanham, University Press of America, 1994, p. 63-73.

Lask, Tomke, « Wir waren doch immer Freunde in der Schule ». Einführung in die Anthropologie der Grenzräume. Europäisches Grenzverständnis am Beispiel Leidingsens, Röhrig Universitätsverlag, Saarbrücken, 2002.

Sahlins, Peter, *Boundaries : The making of France and Spain in the Pyrenees*, Berkley, Los Angeles, Oxford (UK), University of California Press, 1989.

Trésor de la Langue Française, Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1789-1960), CNRS/Institut de la Langue Française Nancy, Paris, Editions du CNRS, 1980, p. 1296-1297.

Communication et coopération transnationale dans les zones frontalières

Jacqueline Breugnot (Université de Coblence-Landau)

Dans un plaidoyer pour l'apprentissage de la langue du voisin, A. Raasch affirme que c'est la langue qui permet de franchir les frontières. Pour lui, la maîtrise de « l'autre » langue transforme la signification de la frontière et favorise un sentiment d'appartenance à une même communauté européenne.

Et sans doute, la langue est-elle un élément incontournable pour une communication satisfaisante à l'intérieur d'une zone frontalière bi- voire trinationale. Mais avant d'aborder le thème de la communication, nous tenterons de mettre en évidence la complexité de la conception géographique et humaine de la zone frontalière, la difficulté de nommer clairement la langue de communication, les attentes des entreprises en matière de compétence d'adaptation transfrontalière, les conséquences historiques sur le rapport contextualisation/décontextualisation pour finalement présenter quelques réflexions d'ordre didactique relatives au développement de compétences « co-culturelles³⁹ » dans le cadre institutionnel scolaire.

Il est nécessaire de préciser la définition même de la zone frontalière. Barbara Loyer⁴⁰ montre bien qu'il s'agit là de zones complexes et non homogènes.

Par exemple, la largeur de la bande frontalière est une donnée qui varie en fonction des critères. Dans la zone franco-allemande, les personnes habitant à plus de trente kilomètres de part et d'autre de la frontière ne présentent pratiquement aucune différence dans les valeurs et les comportements par rapport aux habitants de « l'intérieur ». Ce sont aussi bien des facteurs historiques que géographiques qui déterminent la perception de la proximité frontalière. La bande frontalière est, comme on peut le comprendre, beaucoup plus large en Pologne alors que la zone franco-espagnole est davantage constituée d'îlots à cheval sur la frontière.

Les élus jouent eux aussi un rôle considérable. Selon leurs convictions et leur engagement, les activités transfrontalières seront freinées ou encouragées.

On constate des variations de comportement entre les villages et les villes. Il est plus facile d'organiser des contacts entre deux villages de taille équivalente qu'entre deux villes déséquilibrées au niveau de la taille et des équipements car il est alors difficile d'éviter les conflits liés à des rapports de force inévitables. Notons cependant que si les échanges ont du mal à s'organiser de manière équilibrée dans les deux sens, les rapports de force qui se mettent en place ne résultent pas toujours des données économiques.

La plupart des observations montrent que plus l'espace géographique pris en compte est réduit, plus les chances de réussite et d'installation dans la durée des projets sont élevées. Barbara Loyer pose la question de savoir dans quelle mesure ces contacts doivent quelque chose à la construction européenne et n'ont pas toujours existé, seulement peut être de manière plus informelle ...

³⁹ Cf. Christian Puren qui propose après le culturel et l'interculturel de passer au co-culturel, c'est à dire ne plus se limiter à connaître l'autre ni à maîtriser les différences avec l'autre mais être capable de travailler avec l'autre.

⁴⁰ Loyer B., Géopolitique et frontière : l'exemple franco-espagnol, in Breugnot J. Molz M., Europa konkret : Grenzräume als Chance für Bildungsinnovationen?, Knecht Verlag, Landauer Schriften zur Kommunikations- und Kulturwissenschaft, 2005.

Pour Dominique Huck, dialectologue, il y a nécessité de clarification et de verbalisation quant aux positionnements des différents acteurs. Les efforts fournis par les élus alsaciens pour trouver une dénomination convenable à l'enseignement de l'allemand en Alsace en est un exemple significatif. Est-ce qu'il s'agit de la langue régionale, du bilinguisme, de la langue du voisin, de la forme dialectale de l'allemand ? On a attribué à la langue locale, selon les époques, différents rôles qui, en général, étaient en lien direct avec les changements politiques, culturels et sociaux. Mais jusqu'à aujourd'hui aucune dénomination n'a réussi à faire l'unanimité. En fait le statut de la langue évolue en fonction de la perspective dans laquelle on la considère. Dans une perspective économique, la langue sera essentiellement considérée comme exogène alors qu'elle sera considérée comme endogène dans une perspective d'utilisation courante. On peut la considérer comme un atout pour l'apprentissage de l'allemand ou bien lui reprocher les erreurs linguistiques qu'elle entraîne. L'éducation nationale, en accord avec les familles, tente de contourner le problème en distinguant entre « langue : objet de recherche historique » et alors endogène et « langue d'aujourd'hui : objet d'enseignement » et alors exogène. On voit bien ici que le concept de frontière influence celui de la langue et que langue et culture ne font pas nécessairement qu'un.

Des recherches en linguistique montrent qu'il n'a jusqu'à présent pas été jugé utile, au-delà de la langue étrangère, d'adapter le mode de communication aux cultures en présence. Thomas Rist a conduit une analyse comparative des textes journalistiques et des affiches routières de part et d'autre de la frontière qui fait apparaître que les contenus sont souvent liés à de fortes contextualisations qui en empêchent la compréhension complète à l'étranger/voisin même si celui-ci dispose de très bonnes connaissances de la langue. Les connaissances nécessaires à cette compréhension étant souvent liées à des éléments historiques ou culturels français ou allemands qui appartiennent, certes, à la culture partagée⁴¹ mais n'ont jamais fait l'objet d'enseignement scolaire. T. Rist souligne que la centralisation française a favorisé la diffusion de cette culture ce qui surcharge les textes français d'implicites.

Les zones frontalières représentent pour la recherche en didactique de l'interculturel des lieux privilégiés. La proximité de la frontière est source cependant de difficultés particulières. Partout les frontières ont laissé des cicatrices qui se sont transmises de générations en générations. La proximité signifie souvent concurrence, le plus souvent d'ordre économique mais quelquefois liée à un manque de reconnaissance culturelle. La proximité oblige à renoncer aux ressources de l'exotisme⁴² alors que celui-ci est souvent l'élément moteur de l'enseignement des langues.

Pour contourner ce problème, Françoise Fouquet encadre depuis quelques années des projets dont l'objectif est de lutter contre ce manque d'intérêt et de curiosité à l'égard du voisin. Comme les projets de réconciliation franco-allemande organisés au cours des cinquante dernières années ne sont plus d'actualité, elle a mis en place des programmes d'échanges trinationaux, réunissant deux pays proches et un pays lointain, ce qui lui permet d'intégrer toutes les formes de motivation.

⁴¹ Au sens défini par Robert Galisson où par ex. tout Français connaît l'usage des dragées roses ou bleues mais où l'explication ne se trouve dans aucun dictionnaire et ne s'est transmis que par la pratique sociale.

⁴² Au sens de Tsvetan Todorov dans *Nous et les Autres*.

La dimension linguistique y est volontairement mise au second plan. Pour contourner la barrière de la langue, et surtout, pour garder toute sa place à l'expression de l'émotionnel, la communication est fondée sur l'échange de dessins réalisés par les enfants sur un thème choisi au préalable par les enseignants. Ce moyen de communication a permis d'éviter certaines formes d'incompréhension qui souvent posent problème pour les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment bien la langue étrangère.

Dans l'organisation de rencontres « traditionnelles » de proximité le renoncement au levier de l'exotisme implique de profonds changements. Les rencontres, qu'elles soient physiques, épistolaires, virtuelles ou autres devront s'orienter davantage vers l'action / la coopération dans l'action, qu'elles ne le font aujourd'hui puisqu'on ne pourra plus considérer les visites chez l'Autre comme du tourisme. Des activités de type pédagogie du projet soutiendront la construction de conceptions et de valeurs communes. Pour reprendre la définition de Christian Puren du « co-culturel », il s'agit de faire en sorte que nous soyons capables de travailler avec l'autre. Car, on peut faire attention à son voisin, on peut devenir ami avec lui ; nous savons tous que travailler avec un ami est une autre paire de manches.

Les observations de rencontres montrent bien que le moyen terme est rare. Les élèves sont généralement soit conquis, séduits, soit dans le rejet total, voire violent. Les mêmes observations montrent également combien il est difficile de restaurer l'image de l'Autre lorsqu'un premier jugement négatif est tombé et combien un tel jugement est susceptible de propagation dans un groupe constitué comme un groupe classe. L'intervention doit donc se situer au maximum dans la prévention. Et l'un des moyens de prévention se situe dans ce qu'on appelle le plus souvent l'intelligence émotionnelle ou quelquefois l'intelligence sociale.

Pour développer un sentiment d'appartenance commun dans la zone frontalière considérée, on ne peut se contenter de travailler au niveau de la raison, du raisonnable. Pour créer le « lien », il est nécessaire de développer cette intelligence sociale par ce qu'on appelle de plus en plus souvent « l'alphabétisation émotionnelle⁴³ » ; c'est-à-dire en apprenant à faire face à nos émotions, à les reconnaître, à les verbaliser, à les gérer.

Pour Isabelle Filliozat, cette forme d'intelligence « met en avant les capacités d'empathie de certains individus plus aptes que d'autres à tisser des liens avec leurs concitoyens et à dé mêler les situations complexes ». Selon Damasio, « les émotions servent à réguler l'interaction avec l'environnement, l'environnement étant parfois le milieu dans lequel on se trouve, parfois les circonstances de la vie, etc. »

Nos recherches ont pour objectif de mettre en place des modules de formation pour permettre aux enseignants d'intégrer cette approche dans leur pratique professionnelle.

Il nous semble que l'harmonisation des relations transfrontalières ne peut que gagner en qualité si nous parvenons à intégrer les réflexions évoquées plus haut dans la formation des futurs acteurs.

⁴³ Cf. Steiner C., L'ABC des émotions, Interéditions, 1998.

Intervenants



Joana Agudo i Bataller



Frédéric Chomard



Peter Dörrenbacher



Claude Gengler



Thomas Jacobi



Tomke Lask



Charles Margue



Peter Schmitt-Egner

Joana Agudo i Bataller

Confédération Européenne des Syndicats

Secretaria de Política Internacional

Via Laietana 16, 1a planta

E-08003 Barcelona

Site: www.conc.es

Jacqueline Breugnot

Universität Koblenz-Landau

Marktstraße 40

D-56128 Landau

Site: www.uni-koblenz-landau.de

Frédéric Chomard

EURES Transfrontalier SaarLorLux-Rheinland-Pfalz

INFO-Institut

Pestelstraße 6

D-66119 Saarbrücken

Site: www.eures-sllr.org

Peter Dörrenbächer
Universität des Saarlandes

Im Stadtwald- Gebäude 11

D-66041 Saarbrücken

Site: www.uni-saarland.de

Claude Gengler

Forum Europa

13, Place d'Armes

L-1136 Luxembourg

Site: www.forum-europa.lu

Thomas Jacobi

Conseiller-EURES

Bundesagentur Trier

Dasbachstraße 9

D-54292 Trier

Tomke Lask

Laboratoire d'Anthropologie de la Communication

Université de Liège

Place du 20 Août, bât. A-1

B-4000 Liège

Site: www.ulg.ac.be

Charles Margue

ILReS S.A.

46, rue du Cimetière

L-1338 Luxembourg

Site: www.ilres.com

Peter Schmitt-Egner

Universität Siegen

Postfach

D-57068 Siegen

Site: www.uni-siegen.de

Portrait de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE)

L'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) collecte pour le compte du sommet de la Grande Région des informations sur le marché de l'emploi dans les régions partenaires et effectue des analyses sur la situation de l'emploi sur le marché de l'emploi transfrontalier. Il établit des prévisions et des recommandations d'actions politiques pour les évolutions du marché de l'emploi à venir dans l'espace de coopération. L'OIE est soumis à un comité de pilotage des représentants des régions impliquées qui définit les activités centrales en accord avec les responsables politiques de la Grande Région. La réalisation du programme de travail est assurée par un réseau de six instituts spécialisés de la Grande Région. Le secrétariat permanent et la coordination du réseau sont assumés par l'Institut INFO à Sarrebruck. En 2004, l'OIE a lancé le projet de deux ans « Etat d'avancement, perspectives et exigences d'action du marché de l'emploi dans la Grande Région d'ici l'année 2020 », couvrant les sujets « Mobilité transfrontalière des salariés » et « Evolution démographique ». En janvier 2005, l'OIE a présenté lors du sommet de la Grande Région son troisième rapport sur la situation du marché de l'emploi. Informations supplémentaires et téléchargements disponibles sur le site <http://www.granderegion.net>

Le réseau des instituts

INFO-Institut

<http://www.info-institut.de>

Centre de Ressources et de Documentation des EURES Transfrontaliers de Lorraine

<http://www.crd-eures-lorraine.org>

Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications

<http://www.orefq.fr>

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

<http://statistiques.wallonie.be>

Observatoire de l'Emploi de la Communauté germanophone

<http://www.dglive.be>

ADEM EURES

<http://www.eureslux.org>

Le réseau des instituts

